

## S O M M A I R E

	Introduction	page 2
A.	La coordination du Gouvernement et des institutions	page 3
B.	Les accents de la politique générale	page 4
C.	Les services et organes	
	1. Le Service Information et Presse	page 6
	2. Le Service des Médias et des Communications	page 22
	3. Le Service des Ordres nationaux	page 76
	4. Le Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens	page 83
	5. La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 87
	6. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page 105
	7. Le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques (CEPS/INSTEAD)	page 110
	8. Le Centre de Communications du Gouvernement	page 153
	9. Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 174
D.	Annexes	
	- Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 180
	- Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 182
	- Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page 185

## Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'Etat pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2002. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

## **A. La coordination du Gouvernement et des institutions**

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'Etat centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'Etat (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un Etat démocratique. Il revient au Ministère d'Etat de coordonner les relations d'une part entre les différents départements ministériels en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement et d'autre part entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement et tenant compte particulièrement des considérations sociales, économiques et financières du moment, est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2002, 39 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions de la fin du mois de juillet destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2003 ou bien l'analyse, fin novembre, des amendements gouvernementaux au projet de budget pour 2003.

## **B. Les accents de la politique générale**

### **1. Activités au niveau national**

L'année 2002 a vu aboutir différents projets initiés ou suivis par le Ministère d'Etat et ses services.

Il en a été ainsi du projet de loi portant création d'un Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et modification de la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant qui est devenu la loi du 23 décembre 2002. La nouvelle loi prévoit le remplacement du Conseil national de la Résistance par un « Comité directeur du Souvenir de la Résistance » qui constituera à l'avenir l'organe représentatif de toutes les organisations de la Résistance devant les autorités publiques, ainsi que la création d'un Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance.

La Chambre des Députés a en outre adopté la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Sur base de cette loi qui repose sur deux piliers, à savoir la libre circulation des données à caractère personnel et la protection des droits et libertés fondamentaux, dont le droit à la vie privée, la Commission nationale pour la Protection des Données a été mise en place. Elle a pour mission principale de contrôler et de vérifier la légalité des traitements de données à caractère personnel et d'assurer le respect des libertés et des droits fondamentaux des personnes en matière de protection des données.

Les travaux sur d'autres projets ont été poursuivis.

Le 5 février 2002, le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias a été déposé à la Chambre des Députés. Le dispositif proposé remplace la loi du 20 juillet 1869 sur la presse et les délits commis par divers moyens de publication. Les mesures proposées constituent un pas décisif vers un droit de la presse moderne qui tiendra compte de l'article 10 de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et des jurisprudences y relatives de la Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg. La réforme reconnaît un certain nombre de garanties aux personnes exerçant la profession de journalistes, tout en protégeant, dans la mesure où cela peut s'avérer nécessaire, les personnes mises en cause par une communication publique par voie de médias.

Le projet de loi relative à la mise en place d'un Médiateur au Luxembourg a par ailleurs poursuivi son chemin à travers la procédure législative. Pendant l'exercice 2002, les avis des chambres professionnelles ont été recueillis. Rappelons que ce projet s'insère dans le contexte de la politique du Gouvernement en faveur d'une démocratie plus participative à travers la mise en oeuvre de réformes structurelles visant à associer les citoyens de façon plus étroite aux processus de décision dans l'administration et au niveau politique. Le médiateur constituera une institution

indépendante désignée par la Chambre des Députés. Il recevra les réclamations des usagers, formulées à l'occasion d'une affaire qui les concerne, relatives au fonctionnement des administrations de l'Etat et des communes. Le Médiateur conseillera le réclamant et l'administration et suggérera toutes les recommandations à l'endroit du service visé et du réclamant qui lui paraissent de nature à permettre un règlement à l'amiable de la réclamation dont il est saisi. Les recommandations pourront notamment comporter des propositions visant à améliorer le fonctionnement du service visé.

Dans le même ordre d'idées, les services du Ministère d'Etat ont travaillé sur des textes qui prévoient l'institution :

- d'un référendum consultatif sur des questions constitutionnelles ou de libertés publiques essentielles concernant les citoyens,
- de l'initiative populaire au niveau national qui devrait permettre à un certain nombre d'électeurs de présenter une proposition de loi qui devrait être examinée par la Chambre des Députés,
- d'un dispositif au terme duquel un certain nombre d'électeurs pourront exiger qu'une proposition de loi qui trouve son origine dans une initiative populaire soit soumise à un référendum.

Ensuite, et conformément à ce qui a été annoncé dans la déclaration gouvernementale de 1999, les travaux préparatoires en vue d'une réforme en profondeur du Service de Renseignements de l'Etat ont continué.

Enfin, les services du Ministère d'Etat ont activement collaboré aux travaux de réactivation des structures de la Protection nationale, à la mise en place des concepts pour le plan d'action «eLuxembourg » ainsi qu'aux efforts visant le développement d'une nouvelle stratégie informatique pour les services d'Etat.

\* \* \* \* \*

## **C. Les services et organes**

### **1. Le Service Information et Presse (SIP)**

#### **1. Cellule Coordination**

##### **1.1. Gestion de la diffusion des informations à la presse**

Une des principales missions de cette cellule consiste à gérer quotidiennement le flux d'information entre les Administrations gouvernementales et les organes de presse nationaux et internationaux. Elle gère en outre un calendrier des activités des membres du gouvernement permettant ainsi une meilleure gestion de la fixation des conférences de presse et d'autres événements qui sollicitent une couverture médiatique.

Cette cellule gère en outre l'envoi des publications du service destinées aux Administrations et au grand public.

##### **1.2. Administration interne du service**

D'un point de vue administratif, la gestion interne du service revient à cette cellule. Outre, le volet de la gestion des ressources humaines, les dossiers de comptabilité générale et du budget ainsi que tous les dossier intra-cellulaires font partie des missions de cette cellule.

Les dossiers de la comptabilité générale sont gérés dans la cellule Coordination. Ces dossiers donnent une vue globale et synthétique des lignes budgétaires du SIP ainsi que des flux existant entre le SIP et ses fournisseurs.

Au sujet de l'article budgétaire relatif aux avis officiels à insérer dans la presse nationale, le SIP le gère selon le principe du « bon père de famille ». Toutefois, une augmentation de 11% par rapport à l'année 2001 était nécessaire afin de répondre aux multiples demandes d'insertions.

##### **1.3. Coordination des relations presse lors des visites**

###### **1.3.1. Les visites des membres du Gouvernement**

La cellule Coordination a mis en place le dispositif presse lors d'un grand nombre de visites officielles et de travail à Luxembourg des membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités politiques.

Ainsi, fut-elle le coordinateur –presse lors de 7 visites officielles et de 14 visites de travail de personnalités étrangères à Luxembourg. Elle a joué ce même rôle lors des multiples rencontres bilatérales au niveau ministériel, lors des nombreuses visites de courtoisie auprès des membres du gouvernement ainsi que lors des tournées des capitales des Présidents en exercice du Conseil de l'Union Européenne.

Le SIP assure régulièrement la couverture de déplacements des membres du Gouvernement à l'étranger. Outre la couverture des nombreux déplacements du chef du gouvernement, le SIP a couvert en 2002 plusieurs déplacements officiels de Charles Goerens, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (Cap Vert, Niger et Grèce) , une visite de travail auprès des institutions unosiennes à New York et Washington de même que le Sommet mondial du développement durable à Johannesburg.

Sur demande du Ministère de l'Économie le SIP a également assuré la couverture de presse du déplacement de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du Ministre de l'Économie Henri Grethen à New York au cours de laquelle le prix de la « American-Luxembourg Chamber of Commerce » fut décerné au PDG de DuPont, M. Charles O. Holliday.

### **1.3.2. Les relations presse du Chef d'Etat**

La cellule Coordination a organisé et coordonné au cours de l'an 2002 le volet média de deux visites d'Etat (Irlande et République tchèque) et de deux visites officielles (Suisse et Strasbourg) du couple grand-ducal à l'étranger.

Dans ce contexte, il convient d'ajouter que le Service Information et Presse a invité au Luxembourg des représentants des médias irlandais et tchèques afin de leur faire découvrir les spécificités du pays. Ont été accueillis et encadrés pendant 3 jours à Luxembourg, 5 journalistes irlandais et 7 journalistes tchèques. Lors de leur séjour, ces derniers ont pu rencontrer des responsables politiques et économiques et ont eu l'occasion d'assister à des événements culturels et sociaux. Cette approche s'inscrit en outre dans la politique d'image de marque du Luxembourg.

La cellule Coordination a organisé la couverture médiatique de la visite d'Etat du Président de la République slovaque à Luxembourg au mois de novembre dernier.

Comme chaque année, le Service Information et Presse du Gouvernement a coordonné le dispositif presse mis en place à l'occasion de la Fête Nationale.

Le SIP fut aussi le coordinateur du volet média lors de la cérémonie militaire à Diekirch le 17 décembre 2002, lors de laquelle la médaille militaire a été remise à S.A.R. le Grand-Duc Jean. S.A.R. le Grand-Duc Héritier a prêté serment à l'occasion de la même cérémonie.

La cellule coordination a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias pendant l'année 2002.

Elle a en outre réalisé au cours du premier semestre 2002, et ceci en étroite collaboration avec le Broadcasting Center Europe et RTL-Télé Lëtzebuerg, une cassette-vidéo (VHS) multilingue entièrement consacrée à l'avènement au trône de S.A.R. le Grand-Duc. Cette cassette-vidéo fut mise en vente dans les librairies luxembourgeoises. La vente s'est faite au profit de la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, fondation qui a pour objet l'assistance aux plus démunis de la société.

### **1.3.3. Autres missions**

Le cellule Coordination a en outre assuré, ensemble avec le Ministère de l'Economie et le Ministère du Tourisme, l'organisation et l'encadrement d'une équipe coréenne de télévision (KBS) réalisant un reportage sur le Luxembourg.

Le volet média du service funèbre officiel à la mémoire de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, le 28 juin 2002 à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a été entièrement pris en charge par la cellule Coordination du SIP.

### **1.4. Cellule de communication mise en place suite à l'accident aérien**

Un membre de la cellule Coordination a représenté le SIP à la cellule de communication mise en place auprès de la Protection civile suite à l'accident aérien.

### **1.5. Union Européenne**

Le responsable de la cellule Coordination assiste régulièrement aux réunions qui sont organisées par les différentes institutions européennes à Bruxelles et qui concernent plus particulièrement les Services Presse nationaux.

Au groupe de l'information du Conseil élargi aux Services presse nationaux, les grandes priorités de la politique d'information et de communication européenne ont été discutées au cours de l'an 2002. Le thème de l'élargissement a été retenu comme grande priorité d'information et de communication pour l'année 2003/2004. Une campagne de sensibilisation de la part du gouvernement luxembourgeois et de ses partenaires européens sera lancée au cours de l'année 2003.

La cellule Coordination assiste régulièrement la délégation luxembourgeoise dans l'organisation des conférences de presse lors des Conseils de l'Union Européenne qui se dérouleront à Luxembourg au cours des mois d'avril, de mai et d'octobre.

## **2. Cellule Information et Relations presse**

### **2.1. Organisation et coordination de l'information politique**

La Cellule Information et Relations Presse assure le suivi régulier de l'actualité gouvernementale, afin d'en rendre compte sur le site Internet du gouvernement et dans le but d'améliorer constamment les relations avec la presse.

Ceci nécessite la collaboration étroite avec les ministères et administrations pour ce qui est de l'obtention au préalable des informations et des dossiers nécessaires présentés à la presse lors de conférences de presse.

Au-delà, la cellule contribue également à l'organisation proactive de l'information politique en relation avec l'actualité gouvernementale. Planifier à l'avance les sujets à traiter ainsi que se procurer l'information y relative de la part des ministères compétents figurent ainsi systématiquement à l'ordre du jour de la cellule Information et Relations Presse.

### **2.2. Rédaction de communiqués de presse**

Dans le champ de l'organisation proactive de l'information rentre également l'aspect de la rédaction de communiqués de presse sur l'actualité nationale et internationale et leur diffusions à des groupes d'intérêts très ciblés des médias.

#### **2.2.1. Volet Internet ([www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu))**

Le site [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) a été remanié en profondeur dans le cadre du projet eLuxembourg « CMS » au cours de cette année-ci. Ces modifications concernaient essentiellement l'architecture, la présentation graphique ainsi que l'infrastructure technologique du site.

L'Internet est devenu un outil indispensable pour la diffusion de l'actualité gouvernementale. Aussi, afin d'étoffer encore plus le contenu du site Internet du gouvernement, la responsabilité de la mise à jour systématique (du point de vue contenu et technique) a-t-elle été transférée depuis le mois de septembre 2003 au sein de la Cellule Information et Relations Presse qui cherche à planifier dans le court terme les informations politiques qui doivent être présentées au jour le jour sur le site Internet.

Deux rubriques nouvelles ont été créées sur le site du Gouvernement, notamment celle des « communiqués » qui sont désormais systématiquement mis en ligne ainsi que celle des « interviews », rubrique qui affiche désormais chaque interview avec un membre du Gouvernement.

### **2.2.2. Constitution de dossiers d'actualités**

En ce qui concerne la préparation de dossiers pour les diverses visites officielles ou des sujets d'actualités, la cellule a compilé des dossiers de presse selon les besoins des membres du gouvernement.

## **2.3. Les relations presse des membres du Gouvernement**

### **2.3.1. Gestion de demandes d'interviews**

La Cellule Information et Relations Presse est le premier point de contact pour la presse nationale et internationale sollicitant des interviews avec les membres du gouvernement luxembourgeois ou encore des informations générales ou ponctuelles sur divers dossiers nationaux et internationaux.

Les demandes d'interviews de la part de la presse internationale furent particulièrement abondantes en 2002. Les interviews réalisées couvrent un très large éventail de médias européens, de grands quotidiens nationaux et internationaux, des hebdomadaires ainsi que des stations de radio et de télévision. La Cellule Information et Relations Presse a été particulièrement sollicitée par les correspondants d'une multitude de médias basés à Bruxelles, ceci dans le cadre des positions luxembourgeoises concernant la Convention sur l'avenir de l'Union, le débat politique autour du pacte de stabilité et de croissance, l'élargissement de l'Union européenne et l'harmonisation fiscale européenne.

Il est important de noter que le nombre des demandes d'interview a été particulièrement important autour des Conseils européens, notamment autour des Conseils européens de Séville (juin 2002) et de Copenhague (décembre 2002).

La Cellule Information et Relations Presse a aussi activement organisé les rencontres des journalistes avec les membres du gouvernement et, dans nombre de cas, a assisté aux interviews afin d'assurer un encadrement optimal de la presse internationale.

Les interviews des membres de gouvernement publiées dans la presse internationale ont été systématiquement diffusées, pour information, aux organes de presse nationale. La cellule a également informé les organes de presse au préalable de la diffusion des interviews audiovisuelles sur des chaînes de radio et de télévision étrangères.

### **2.3.2. Contact régulier avec la presse nationale et internationale**

La Cellule Information et Relations Presse a établi les contacts nécessaires, voire transmis des demandes d'informations spécifiques de la part de la presse internationale au ministère compétent. Ces demandes étaient axées notamment sur divers sujets d'intérêt international (harmonisation fiscale, politique européenne, etc).

## **2.4. Communication de crise**

La cellule a tout particulièrement été sollicitée par la presse nationale et internationale suite à l'accident aérien de LUXAIR du 6 novembre 2002.

## **2.5. Enregistrement et Archivage**

La Cellule Information et Relations Presse, en coopération avec la Cellule Revue de Presse, a procédé à l'archivage thématique et chronologique des interviews réalisées par la presse écrite et audiovisuelle ainsi que par des reportages diffusés par la presse audiovisuelle relatifs au Luxembourg.

A cet effet a été acquis un appareil-enregistreur autoarchivant, acquis en 2000, permet l'enregistrement continu (24 heures sur 24) de trois chaînes radio nationales. Aussi la cellule a-t-elle été à même de satisfaire à toute demande de copie de la part de l'administration gouvernementale de certains reportages ou interventions d'intérêt particulier.

A également été mis en place un système d'enregistrement digital des émissions radio et télé en vue de la réalisation plus systématique de transcriptions d'émissions audiovisuelles à partir de janvier 2003.

Finalement, la cellule a procédé à la fourniture de copies de cassettes VHS ou radio ou, le cas échéant, à la réalisation de verbatims.

## **2.6. Couverture et Encadrement Presse**

La Cellule Information et Relations Presse participe régulièrement aux Conseils européens ainsi qu'aux Conseils Affaires économiques et financières et aux réunions informelles des ministres des Finances et de l'Économie pour y assurer le volet presse (gestion d'interviews, organisation de conférences de presse). Ainsi, en 2002, des membres de la cellule figuraient parmi la délégation luxembourgeoise lors des Conseils européens de Séville et de Copenhague ainsi que lors des Conseils Affaires économiques et financières à Bruxelles et à Luxembourg et les réunions informelles des ministres des Finances et de l'Économie à Oviedo et à Copenhague.

## **2.7. Briefing du Conseil de Gouvernement**

Depuis le début de l'année 2000, la Cellule Information et Relations Presse rédige également le communiqué résumant les travaux du Conseil de Gouvernement, ceci en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de Gouvernement. Ces communiqués, publiés sur le site Internet <http://www.gouvernement.lu>, le jour même des séances du Conseil de Gouvernement, sont largement consultés<sup>1</sup> et considérés par les professionnels de l'information comme complément utile aux

---

<sup>1</sup> Le SIP a enregistré entre 180 et 350 consultations par semaine.

conférences de presse. Dans les cas où le briefing traditionnel de la presse ne peut pas avoir lieu, le communiqué de presse devient le seul outil d'information de la presse.

### 3. Cellule Revue de presse

#### 3.1. Revues de presse

Au courant de l'année 2002, le Service Information et Presse a régulièrement publié les revues de presse suivantes:

Presse nationale: le condensé de l'actualité tiré des journaux **luxembourgeois** (parution quotidienne)

Presse internationale 1: le condensé de l'actualité tiré d'une trentaine de journaux **étrangers** (parution quotidienne)

Presse internationale 2: **articles de fond, analyses, débats** tirés de la presse étrangère (parution quotidienne)

Fonction publique: articles traitant de la fonction publique et de la réforme administrative (parution périodique destinée au **Ministère de la Fonction publique**)

Drogues et toxicomanie: parution périodique destinée en premier lieu au Ministère de la Santé

Ces revues de presse connaissent une diffusion élevée (essentiellement via Internet) et sont généralement très appréciées par les ministres et les fonctionnaires (ainsi que par les députés) comme outil de travail. Elles permettent de retrouver vite les informations d'importance. Pour les ambassades et les représentations permanentes à l'étranger, les revues de presse du SIP (distribuées par fax ou par voie informatique) constituent souvent le seul moyen d'accès aux informations politiques luxembourgeoises du jour et représentent donc une source d'information indispensable.

Tout au long de l'année 2002, le SIP a continué à perfectionner encore ses moyens de confection et de diffusion des revues de presse. Il dispose déjà depuis un certain temps d'outils informatiques performants qui permettent des recherches sur une banque de données qui contient tous les articles des revues de presse éditées. Ces articles sont accessibles par le biais d'un intranet sur le réseau de l'Administration gouvernementale.

Au-delà de la solution éprouvée (mise à disposition des revues de presse sous forme d'un fichier «pdf» sur une page internet protégée par nom d'utilisateur et mot de passe) Les utilisateurs des administrations ont donc un accès encore plus rapide et personnalisé aux revues de presse. Cet intranet permet au lecteur, par le biais de la

table des matières, de consulter de façon ciblée les articles qui l'intéressent. Ainsi, il n'est plus obligé de télécharger la totalité d'une revue de presse. Les ministres et leurs administrations disposent ainsi d'un moyen facile et rapide pour retrouver des articles ou chercher des informations sur les sujets les plus divers. Cet outil est aussi d'une grande utilité pour d'éventuels chercheurs qui souhaitent avoir rapidement une vue d'ensemble sur les débats et les réactions de la presse au sujet de différents dossiers politiques. Il est d'ailleurs déjà régulièrement utilisé à cette fin.

### **3.2. Agences de presse et presse en ligne**

Le Service Information et Presse a aussi consulté quotidiennement les agences de presse suivantes: DPA, AFP et REUTERS. Il recherche tous les jours via une base de données mise en place et commercialisée par REUTERS (devenu FACTIVA depuis la fusion avec Dow Jones) sur des centaines de sources pour dénicher des informations pertinentes et importantes pour le Luxembourg.

Il a de même collecté quotidiennement des informations sur divers sites de journaux publiés sur l'internet. Il a ainsi pu informer les ministres de manière rapide des dernières évolutions politiques et diffuser des articles importants pour le Gouvernement qui ne seraient pas venus à la connaissance des responsables autrement. Des mesures ont aussi été prises dans ce domaine pour moderniser la manière de consulter les dépêches, pour agrandir le nombre de sources auxquelles le SIP a accès et pour moderniser les voies de distribution des nouvelles importantes récoltées sur le net ou provenant des agences.

## **4. Cellule Technologies de l'information**

### **4.1. eLuxembourg et eGovernment**

En tant que membre de la Commission nationale pour la Société de l'Information (CNSI) et du Groupe de travail eGovernment, le SIP a continué à participer activement à la mise en oeuvre du plan d'action national eLëtzebuerg.

Il a pris part à un grand nombre de réunions (CNSI, GT eGovernment, réunions bi- ou multilatérales avec des ministères), à des conférences ou des séminaires (souvent comme orateur), a organisé lui-même des séminaires ou des formations.

L'implication du SIP dans l'eGovernment a pris en 2002 encore une qualité toute nouvelle par le fait que le SIP assure la présidence du comité « Présence Internet » qui a pour charge de définir les lignes directrices et les normes pour tous les sites web de l'Etat et de garantir la cohérence de la présence sur Internet de l'Etat.

#### **4.2. Comité « Présence Internet »**

En tant que président de ce comité (les autres membres sont le Centre informatique de l'Etat, le Service des médias et le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative), le SIP était en charge en 2002 de la réalisation du projet « CMS » (mise en place d'un système rédactionnel (CMS) pour l'ensemble des sites de l'Etat) et de la définition et rédaction de la charte de normalisation de la présence sur Internet de l'Etat qui s'applique à tous les sites publics.

Ces deux projets ont été menés à bien dans le cadre de la réalisation dans le nouvel environnement technologique de deux sites pilotes ([www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) et [www.eluxembourg.lu](http://www.eluxembourg.lu)) qui ont pour ainsi dire servis de « cobayes » pour la définition de l'environnement technologique et des normes qui valent maintenant pour l'ensemble des sites publics.

La charte de normalisation de la présence sur Internet de l'Etat a été adoptée officiellement par la CNSI le 30 mai 2002. Le premier des sites pilotes ([www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)), site géré et conçu par le SIP, est allé en ligne le 6 novembre 2002.

Le travail du SIP n'est pourtant pas terminé dans ce domaine après la pose de ces premières pierres. Il deviendra même sûrement encore plus important. Vu que la mission du comité « Présence Internet » est de garantir la cohérence globale des sites web de l'Etat et qu'il est donc impliqué de près ou de loin dans chaque projet web qui est réalisé au niveau de l'Etat. Vu qu'il doit par ailleurs en permanence veiller à adapter aux nouveaux besoins la charte et à perfectionner et compléter l'environnement technologique central mis en place.

#### **4.3. Assistance et consultance dans le cadre de projets Internet d'autres ministères et administrations**

Même si une équipe de deux personnes (équipe « Présence Internet »), dont la tâche principale consiste à assister et consulter les responsables des différents projets web dans les ministères et administrations lors de la mise en place d'un site, a été mise en place au sein de la Task Force eLuxembourg, le SIP reste, par le fait qu'il a la présidence du comité « Présence Internet », impliqué lui aussi dans cette activité. Il arrive très régulièrement que des organismes demandent les conseils du SIP en ce qui concerne la conception, l'architecture ou la réalisation concrète d'un site Internet. Et le SIP réagit à ces demandes dans la mesure où il ne s'agit pas de questions standards auxquels l'équipe « Présence Internet » pourrait répondre sans problèmes mais de problèmes qui nécessitent une analyse approfondie et, le cas échéant, peut-être une décision du comité « Présence Internet ».

#### **4.4. L'infrastructure informatique interne au SIP**

Le SIP a continué de manière conséquente à moderniser son infrastructure informatique et à intégrer encore plus les nouvelles technologies dans le travail quotidien. Ceci toujours dans un souci de mettre en place des solutions efficaces et simples d'usage qui correspondent aux besoins réels des utilisateurs et donc du service.

Le SIP a, dans ce cadre, mis en place une sécurisation très élevée de ses serveurs et donc de ses données. Ces derniers sont tous dupliqués. Ce qui garantit la continuité des services même en cas de perte complète d'un serveur.

Il a aussi veillé à mettre en place une infrastructure et une politique de gestion des PC's qui minimise les temps d'indisponibilités des PC's suite à des problèmes informatiques. Il est parvenu à cette fin en harmonisant dans la mesure du possible le parc de PC's, en uniformisant les logiciels installés sur les PC's et en rapatriant le profil des utilisateurs sur le serveur central ce qui permet à chaque utilisateur de continuer, même après un problème grave sur son PC, quasi directement à travailler sur un autre PC tout en retrouvant ses documents et son environnement de travail.

Le SIP a par ailleurs franchi le pas en 2002 en direction d'une messagerie intégrée qui permet de recevoir et d'envoyer à partir de son client e-mail non seulement des e-mails mais aussi des fax et même des SMS. Cette approche est destinée à être élargie dans le sens d'une intégration de la téléphonie dans la messagerie ce qui permettra de lancer des appels téléphoniques directement à partir des contacts contenus dans la messagerie.

Ces quelques projets ne reflètent de loin pas tous les projets en cours au niveau des technologies de l'information au SIP. Pour n'indiquer que quelques évolutions supplémentaires intéressantes, on peut mentionner l'enregistrement systématique des émissions politiques intéressantes diffusées par la radio ou la télévision sous forme numérique ainsi que l'utilisation systématique d'enregistreurs numériques et d'appareils photos numériques. Cette pratique permet de disposer directement de fichiers numériques qui peuvent être archivés sur les serveurs du SIP et facilement mis à disposition de tout le personnel. Ce qui augmente la productivité et la réactivité du SIP.

## **5. Cellule Communication**

### **5.1. Campagnes de communication**

Dans le but de professionnaliser et de rendre plus cohérente la communication gouvernementale, la cellule COMMUNICATION a offert en 2002 son soutien aux campagnes de communication suivantes :

- Campagne de communication concernant le recrutement de soldats-volontaires pour l'Armée (phase 2002)
- Campagne d'information, de présentation et de sensibilisation sur la coopération au développement
- Campagne de communication concernant l'élargissement de l'Union européenne
- Campagne contre le tourisme sexuel impliquant des enfants

L'intervention du SIP consistait selon les besoins dans :

- L'élaboration du concept
- La rédaction du cahier des charges
- Le conseil sur les agences de communication du Luxembourg<sup>2</sup>
- Le briefing des agences de communication
- L'évaluation des propositions
- Le contact avec le S.C.I.E. et les imprimeries
- L'organisation de conférences de presse
- La diffusion de communiqués et d'informations à la presse
- La réalisation de dossiers sur Internet
- Le suivi de la campagne
- L'évaluation quantitative et qualitative de la campagne
- La distribution des publications réalisées

Le SIP a en outre offert son assistance et son conseil à de nombreux projets de communication plus ponctuels.

### **5.2. Promotion de l'image de marque du Luxembourg**

Au sein du comité LUXIMAGE, composé du Ministère des Affaires étrangères et du Service Information et Presse, le SIP a :

- Fait développer une identité visuelle et une charte graphiques pour le Grand-Duché de Luxembourg

---

<sup>2</sup> En effet, le S.I.P. suit depuis 1998 de près les créations et réalisations des agences luxembourgeoises afin de pouvoir conseiller les autres ministères et administrations dans le choix de la société la plus adaptée pour tel ou tel projet.

- Réalisé un travail de sensibilisation auprès des autres institutions impliquées dans la promotion du pays et notamment auprès des membres du comité consultatif du commerce extérieur
- Œuvré pour l'utilisation de la nouvelle identité sur de nombreux supports (ex. : « Histoire du Luxembourg, le destin européen d'un « petit pays » », sous la direction de Gilbert Trausch, brochures de l'Office national du tourisme, brochures du Luxembourg city tourism office, etc.)
- Réalisé des oriflammes décorant les rues piétonnes des principales villes et souhaitant la bienvenue aux touristes
- Réalisé une bâche géante sur le Théâtre national dans le cadre du Grand Départ du Tour de France
- Réalisé un film d'images sur le pays destiné aux chaînes de télévision étrangères
- Participé au sein du comité de pilotage foires à la réalisation du nouveau stand touristique du Grand-Duché de Luxembourg
- Collaboré à la réédition du « Portrait économique du Grand-Duché de Luxembourg »
- Collaboré à l'édition de la brochure « Luxembourg, your business partner »

### **5.3. Site Internet [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu)**

L'année 2002 aura permis au SIP de faire avancer les travaux de rédaction de contenu et de recherche de photos pour le site Internet de présentation et promotion du Grand-Duché de Luxembourg.

Le site est censé :

- présenter le pays sous tous ses aspects (culture, tourisme, économie, politique, société) ;
- fonctionner en tant que « portail » ou « principale porte d'entrée » pour tous les sites publics luxembourgeois ;
- promouvoir l'image de marque du Grand-Duché.

A cette fin, le SIP a en outre développé toute une série de contenus multimédias et audiovisuels (traducteur luxembourgeois en ligne, carte interactive du Grand-Duché de Luxembourg, calculateur de devises, jeu (quiz), vue de 360° du centre-ville, vidéos, webcams, vues aériennes, etc.).

### **5.4. Identité graphique du gouvernement**

Le SIP a continué à travailler en 2002 à la recherche d'une identité graphique pour le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Il a en outre préparé une politique plus cohérente des cadeaux distribués dans le cadre des visites officielles et visites de travail. Tous les cadeaux devront à l'avenir respecter l'identité graphique du gouvernement et s'insérer dans le cadre de la promotion de l'image de marque du Luxembourg. A titre d'exemple, le S.I.P. a fait

réaliser des sculptures d'artistes luxembourgeois dans un but de promotion des artistes luxembourgeois à l'étranger.

### **5.5. Film sur la vie de Pierre Werner**

Le S.I.P. a réalisé, en collaboration avec le Centre national de l'audiovisuel, un film intitulé «Les pères de l'Europe. Pierre Werner (1913-2002), ministre d'Etat honoraire luxembourgeois», qui retrace la vie de cet homme politique marquant pour l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg et celle de l'UE.

### **5.6. Participations et collaborations internationales**

#### **5.6.1. Groupe de travail Communication de la Grande Région**

En 2002, le SIP a participé comme membre aux travaux du groupe de travail « Communication » de la Grande Région.

#### **5.6.2. Groupe de travail Internet de la Grande Région**

Le SIP a en outre été membre du groupe de travail « Internet » de la Grande Région, responsable du site Internet [www.grande-region.net](http://www.grande-region.net).

#### **5.6.3. Club de Venise**

En 2002, le SIP a pris part aux travaux du Club de Venise, groupe réunissant les services de presse des 15 Etats membres de l'Union européenne.

Il a en outre participé aux travaux du sous-groupe « sondages » créé en vue d'un échange d'expériences en matière de sondages d'opinion.

## **6. Cellule Edition**

### **6.1. Publications réalisées au cours de l'année 2002**

#### **6.1.1. Remarque préalable :**

La rapidité et régularité de parution des brochures du SIP est totalement dépendante des règles d'impression établies par le Service Central des Imprimés ainsi que de leur aptitude à faire respecter les délais de livraison par les imprimeries.

#### **6.1.2. Bulletin d'information et de documentation**

(publication trimestrielle sur l'actualité gouvernementale)

- Réalisation de 4 numéros du Bulletin en 2001.
- Les principales rubriques thématiques du Bulletin ont été redéfinies en 2001 afin de les rendre plus cohérentes et de mieux guider les lecteurs: A la Une, Chroniques d'actualité, Regard sur les activités du gouvernement, Discours.
- Le numéro 2/2002 comprenait un dossier spécial consacré à M. Pierre Werner à l'occasion de son décès.
- Le numéro 3/2002 comprenait un dossier spécial consacré à l'évolution de la CECA à travers l'histoire et au rôle du Luxembourg dans ce contexte.

Réalisation de versions reliées des Bulletins d'information et de documentation de l'année 2001.

#### **6.1.3. Tout savoir sur le Luxembourg**

- Farde contenant 9 fiches techniques thématiques présentant le Grand-Duché.
- Sujets traités : portrait succinct du Grand-Duché, l'éducation, la géographie, l'histoire, les langues, la population, les symboles nationaux, l'économie, le gouvernement.
- Les versions française et anglaise ont été actualisées.
- Parution des versions allemande et espagnole.

#### **6.1.4. A propos ... des médias et de la communication**

- Brochure présentant les différents aspects du paysage médiatique luxembourgeois comme la presse écrite, la télévision et la radio, la production audiovisuelle, Internet, etc. La brochure fournit également une liste d'adresses utiles.
- Parution des versions française et anglaise.

#### **6.1.5. A propos ... de la famille grand-ducale**

- Brochure présentant de manière concise l'histoire de la famille grand-ducale et le rôle qu'elle joue aujourd'hui.
- Parution de la version luxembourgeoise.

### **6.1.6. A propos ... des armoiries de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg**

- Brochure présentant l'histoire succincte des armoiries de la Maison grand-ducale et une description technique des armoiries de S.A.R. le Grand-Duc Henri.
- Parution de la version française.

### **6.1.7. La nationalité luxembourgeoise**

- Brochure présentant des informations pratiques sur l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.
- Réalisation en collaboration avec le ministère de la Justice.
- Parution des versions française et allemande en 2002.

### **6.1.8. Livre « La famille grand-ducale »**

- Livre présentant l'histoire et les membres de la famille grand-ducale (le rôle du Grand-Duc selon la Constitution, les symboles de la dynastie, les résidences de la famille, etc.)
- Réalisation en collaboration avec le maréchalat de la Cour et les historiens Paul Dostert et Paul Margue.
- Le livre est en vente dans les librairies luxembourgeoises.
- Parution des versions espagnoles et anglaise. La version allemande est en préparation.

### **6.1.9. Catalogue des publications**

- Parution d'un catalogue bilingue français/anglais présentant les différentes publications éditées par le SIP sous forme de fiches pratiques.

### **6.1.10. Livre « Kaléidoscope – Luxembourg »**

- Parution du livre « Kaléidoscope » des Editions Saint Paul édité en collaboration avec le Service Information et Presse.
- Le SIP a participé à l'élaboration du concept du projet, au choix des auteurs, à la correction des textes et à la mise en page du livre.

## **6.2. Autres activités de la Cellule Edition**

### **6.2.1. Couverture photographique de l'actualité nationale**

La Cellule Edition a assuré la couverture photographique des événements qui ont marqué l'actualité gouvernementale.

## **6.2.2. Coordination des traductions du Service Information et Presse**

La Cellule Edition se charge de la traduction en interne ou externe de textes (communiqués, dossiers, publications, discours, etc.)

## **6.2.3. Correction du site Internet du Service Information et Presse**

La Cellule Edition a participé activement à la correction du site Internet [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) en aval et en amont de la mise en ligne de la nouvelle version du site.

## **6.2.4. Diffusion de brochures de promotion du Luxembourg**

La Cellule Edition est en charge de l'envoi de brochures et d'ouvrages de promotion du Luxembourg diffusés par le Service :

- toutes les publications du SIP,
- livre coordonné par Gilbert Trausch : « Histoire du Luxembourg » et soutenu par le SIP,
- autres ouvrages de promotion du Luxembourg.

### **6.2.4.1. Public cible :**

- les ambassades, consulats et représentations permanentes du Luxembourg à l'étranger
- les ambassades étrangères au Luxembourg
- les institutions au Luxembourg
- les ministères luxembourgeois

\* \* \* \* \*

## 2. Le Service des Médias et des Communications

### Table des matières :

1. Le paysage des médias luxembourgeois en 2002
  - 1.1. La télévision
    - 1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg
    - 1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA
    - 1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite
    - 1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble
    - 1.1.5. L'offre de bouquets numériques au public luxembourgeois
  - 1.2. Les réseaux de communication télévisuelle
    - 1.2.1. Les réseaux câblés de télédistribution
    - 1.2.2. La diffusion numérique terrestre
    - 1.2.3. Le système de satellites ASTRA
  - 1.3. La radio sonore
    - 1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international
    - 1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance
    - 1.3.3. Les radios à émetteur(s) de faible puissance
    - 1.3.4. Les programmes de radio par satellite et par câble
    - 1.3.5. La radio numérique
  - 1.4. La presse écrite
    - 1.4.1. La promotion de la presse écrite
    - 1.4.2. L'évolution du marché publicitaire
  - 1.5. Le développement des activités de l'audiovisuel et des communications
  - 1.6. La réforme de la législation en matière de médias
    - 1.6.1. La réforme projetée de la législation sur la radio et la télévision
    - 1.6.2. La réforme de la loi du 20 juillet 1869 sur la presse et les délits commis par les divers moyens de publication
    - 1.6.3. La loi du 2 août 2002 sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel
2. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques
  - 2.1. La Commission Indépendante de la Radiodiffusion (CIR)
  - 2.2. Le Conseil National des Programmes
  - 2.3. La Commission Consultative des Médias
3. Le développement de la société de l'information
  - 3.1. La continuation de eLuxembourg
  - 3.2. Activités liées au plan d'action eEurope 2002
4. Le secteur audiovisuel sur le plan international
  - 4.1. Les activités au niveau de l'Union Européenne
    - 4.1.1. Conseil Culture/Audiovisuel et Groupe audiovisuel
    - 4.1.2. Comité de Contact de la Directive Télévision sans Frontières
    - 4.1.3. Le programme MEDIA

- 4.2. Conseil de l'Europe
    - Comité Télévision Transfrontière
  - 4.3. Eureka Audiovisuel
  - 4.4. L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (OEA)
  - 5. Services postaux et communications
    - 5.1. Les activités au niveau national
      - 5.1.1. Services postaux
      - 5.1.2. Services de communications électroniques
    - 5.2. Les activités au niveau communautaire
      - 5.2.1. Services postaux
      - 5.2.2. Services de communications électroniques
      - 5.2.3. Confédération européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)
    - 5.3. Les activités au niveau international
      - 5.3.1. EUTELSAT
      - 5.3.2. INTELSAT
      - 5.3.3. Union Internationale des Télécommunications (UIT)
      - 5.3.4. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
  - 6. Protection des données
  - 7. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
- ANNEXE 1 : Certificats d'investissement audiovisuel (CIAV)  
Liste des œuvres audiovisuelles produites en 2002 :
- ANNEXE 2: Aides financières sélectives en 2002 (AFS)
- ANNEXE 3 : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2002
- TELEVISION
- RADIO SONORE
- ANNEXE 4 : Motion de la Chambre sur la réforme législation en matière de médias

## **1. Le paysage des médias luxembourgeois en 2002**

Alors qu'en 2001 le Luxembourg avait encore été largement épargné par la crise frappant le secteur des communications, la situation économique s'est dégradée sensiblement en 2002.

Au niveau international, tant RTL Group que SES Global ont dû affronter un environnement économique difficile. Le marché de la publicité est toujours déprimé dans les principaux pays européens. La crise du nouveau secteur des communications se construisant notamment autour de l'Internet a causé un coup de frein à la croissance des nouveaux services.

L'attention en matière de médias s'est dès lors recentrée sur les activités luxembourgeoises. Mais les différents médias visant plus particulièrement le marché luxembourgeois ont dû également faire face pour la première fois depuis de longues années à un recul du marché publicitaire. La diversification de l'offre médiatique luxembourgeoise à laquelle nous avons assisté au cours des dernières années s'est cependant consolidée en 2002.

Sur le plan législatif, c'est surtout le dépôt du projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias qui a retenu l'attention. Notons toutefois également l'entrée en vigueur de la loi transposant la directive européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel. La réforme de la loi sur les médias électroniques quant à elle a fait l'objet d'un débat d'orientation à la Chambre des Députés.

### **1.1. La télévision**

#### **1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg**

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement, dans le cadre du dispositif de concession/permission du 26 avril 1995, d'assurer un service public de radio et de télévision luxembourgeois. Le service public de télévision comprend obligatoirement des émissions consacrées à l'information, à la culture, aux sports et aux communautés étrangères ainsi que la retransmission de certains événements exceptionnels.

En dehors de ces émissions de service public, la CLT-UFA peut librement organiser le volume et le contenu de la grille et du temps d'antenne de son programme. Depuis septembre 2001, les émissions ont ainsi été étendues à la journée entière.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par la CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes. Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2002 le plafond fixé a atteint 5.275.000 € et il a une nouvelle fois été dépassé. L'excédent est mis en réserve pour faire face à l'avenir à d'éventuelles insuffisances de recettes. Après sept ans d'application du dispositif de

concession, celui-ci arrive à la moitié de son terme. Jusqu'ici le modèle de financement du programme de télévision luxembourgeois n'a pas connu de dérapage et son application devrait donc pouvoir continuer jusqu'à son terme en 2010.

### **1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA**

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent outre le public résidant également un public non résidant dans un ou plusieurs autres pays et qui sont diffusés par la CLT-UFA depuis le Luxembourg, souvent en ayant recours à une fréquence terrestre luxembourgeoise. Parmi les changements intervenus, notons l'arrêt du programme RTL7 qui avait été diffusé en langue polonaise. Relevons aussi que les programmes francophones RTL TVi et Club RTL ne sont plus transmis par satellite : RTL TVi est à présent diffusé par la fréquence terrestre canal 24. Quant à Club RTL, ce programme est diffusé en numérique terrestre par le canal 41. Il s'agit là d'un premier pas en direction de la diffusion numérique terrestre (DVB-T) qui permettra de gagner de l'expérience sur le terrain avec cette nouvelle technologie.

Rappelons que les autres programmes pour lesquels la CLT-UFA bénéficie de concessions luxembourgeoises sont le programme germanophone *RTL Television* (canal 7), les programmes francophones *RTL9* et *RTL Shopping* (canal 21 au Sud), et les programmes de langue néerlandaise *RTL4* (canal 49) et *RTL5* (canal 21 au Nord).

### **1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite**

L'environnement économique particulièrement difficile a eu comme conséquence que plusieurs bénéficiaires de concessions pour programmes luxembourgeois par satellite ont dû arrêter leurs activités ou suspendre voire abandonner leurs projets. C'est ainsi que la société Sitcom International a transféré la diffusion de ses trois chaînes thématiques intitulées *ALICE*, *NUVOLARI* et *LEONARDO* en Italie. Le programme *No Zap* a également arrêté sa diffusion sous concession luxembourgeoises suite au constat par le Conseil national des programmes d'une violation de ses obligations. En dehors des programmes proprement luxembourgeois, seuls les programmes Liberty TV (voyages) et Tek TV Shop (téléachat) sont encore sur antenne. Les concessions accordées en 2001 n'ont pas été mises en exploitation. Plusieurs concessions antérieures ont été retirées.

Concernant les programmes en langue luxembourgeoise, rappelons que *RTL Télé Lëtzebuerg* est partiellement retransmis en numérique par ASTRA. *Nordlicht TV* est également transmis par ASTRA de même que « *Chamber en direct* », la retransmission des séances publiques de la Chambre des Députés. Enfin le programme *Tango TV* est diffusé par ASTRA depuis le 1<sup>er</sup> février 2002.

#### **1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble**

Au niveau des concessions pour programmes luxembourgeois par câble, les deux programmes *Nordlicht TV* et *Uelzechtkanal* ont été rejoints en 2002 par *Tango TV*. De même une concession a été une nouvelle fois accordée pour la retransmission sous le nom de *LUX TV* d'un tournoi de tennis féminin. En revanche les émissions hebdomadaires de « *Kueb TV* » ont été interrompues et le programme *Music Festival* offert dans le cadre de l'abonnement au bouquet de télévision numérique à péage SELEC TV a été arrêté en même temps que celui-ci.

A la suite d'une large consultation, le Gouvernement a accordé aux programmes luxembourgeois par câble, avec le consentement de tous les acteurs concernés, l'autorisation de diffuser des messages publicitaires à partir de la mi-septembre 2002, et ce dans les mêmes conditions que RTL Télé Lëtzebuerg.

Rappelons qu'il a été décidé que la Chambre des Députés n'a pas besoin d'une concession pour diffuser son programme intitulé « *D'Chamber en direct* ».

#### **1.1.5. L'offre de bouquets numériques au public luxembourgeois**

La population luxembourgeoise est en mesure de recevoir un nombre important de programmes de télévision diffusés en clair dans différentes langues, soit au moyen d'un équipement de réception numérique pour le satellite, soit par l'intermédiaire des réseaux câblés et antennes collectives.

Mais une partie croissante de l'offre de programmes de télévision est cryptée et n'est accessible que moyennant un système d'accès conditionnel non disponible au Luxembourg.

La plate-forme SelecTV qui avait offert un bouquet de programmes à péage spécifique pour le Luxembourg sur un certain nombre de réseaux câblés a dû arrêter ses activités en été 2002.

Quant aux bouquets français et allemands, ils ne peuvent toujours pas être abonnés au Luxembourg.

En effet les bouquets numériques existant dans nos pays voisins ne disposent pas des droits de diffusion luxembourgeois pour l'intégralité des œuvres diffusées et ne peuvent dès lors pas commercialiser leur offre au Luxembourg.

En octobre 2001 les programmes de service public allemands ARD et ZDF s'étaient adressés aux réseaux câblés luxembourgeois en les invitant à occulter les retransmissions des matches de la Coupe du Monde de Football 2002. Il a fallu l'intervention du Ministre délégué aux Communications auprès du détenteur des droits, la société allemande Kirch Media, pour débloquent la situation et obtenir l'autorisation de retransmettre les matches de football diffusés par la télévision publique allemande. Cette péripétie illustre bien que le phénomène évoqué ci-dessus risque de s'étendre à la télévision gratuite, d'autant plus qu'à l'ère du numérique la mise en œuvre d'un système d'accès conditionnel est largement simplifiée.

Cette évolution n'étant guère compatible avec la philosophie de la télévision sans frontières dans la Communauté européenne, le Gouvernement a sensibilisé la Commission européenne à ce problème et a réussi à ce que celle-ci en fasse un thème central de la révision de la directive Câble et Satellite. Le Premier Ministre et le Ministre délégué aux Communications ont également rencontré à ce propos le président de l'ARD, Fritz Pleitgen, qui à différentes reprises avait fait part de son inquiétude face ce problème émergent.

## **1.2. Les réseaux de communication télévisuelle**

### **1.2.1. Les réseaux câblés de télédistribution**

Le Luxembourg fait partie des pays où la pénétration du câble comme moyen de réception des programmes de télévision est parmi les plus élevées en Europe. Quelque 90% des ménages sont abonnés à un réseau câblé. Il s'agit cependant en partie de réseaux isolés de petite taille. Afin d'offrir aux abonnés de nouveaux services, il faudrait moderniser ces réseaux en élargissant la bande passante et en aménageant un canal retour et il faudrait les connecter à un grand réseau. Par conséquent le Gouvernement continue à encourager la mise à niveau et l'interconnexion des réseaux câblés afin de valoriser cette infrastructure exceptionnelle et de permettre aux ménages d'accéder par ce biais aux services à large bande.

En 2001, à la demande de l'Association des Antennes Collectives a.s.b.l. (AAC), le Ministre délégué aux communications avait institué un groupe de travail composé de représentants du Service des médias et des communications, de l'Association des Antennes Collectives (AAC) et de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Ce groupe de travail avait comme mission de dresser un inventaire des réseaux câblés au Luxembourg en collectant des données relatives aux propriétaires, aux différents statuts de propriété ainsi qu'aux caractéristiques techniques des réseaux. Cet inventaire devrait permettre d'étudier les conditions dans lesquelles les différents réseaux pourraient être interconnectés et si nécessaire modernisés.

En 2002, le groupe de travail a finalisé l'inventaire de la câblodistribution au Luxembourg dont les premiers résultats ont été présentés lors de la 2<sup>ième</sup> Journée de la câblodistribution. Cette journée qui a eu lieu le 3 octobre 2002 se situait dans la lignée des conclusions tirées lors de la journée du câble du 6 juillet 2000.

Le but de la 2<sup>ième</sup> Journée de la câblodistribution a été de faire le point sur les progrès réalisés en matière de modernisation et d'interconnexion des réseaux et d'actualiser les perspectives d'avenir et les stratégies pour le câble en vue du passage progressif au numérique, ceci avec le concours de Hans Georg Sutter, expert en communications de la société Prognos de Bâle. En outre la journée a fourni l'occasion d'informer les acteurs de la télédistribution au Luxembourg au sujet du nouveau cadre réglementaire de l'Union européenne pour les réseaux et services de communications électroniques et d'expliquer ses implications pour les opérateurs de réseaux câblés, grâce au concours de l'expert consultant Philippe Defraigne de Cullen-International de Namur.

Concernant la situation concrète au Luxembourg, la Journée a prêté le terrain à l'Association des Antennes Collectives pour exposer ses initiatives et ses vues. Les participants ont également entendu des explications relatives à la mise en place de la tête de réseau commune Imagin mise en place par Eltrona et Siemens d'une part et à la plate-forme d'Internet rapide par câble de la Cegecom en service à Walferdange d'autre part. Il est intéressant de noter qu'à la fin de 2002, le Luxembourg comptait pas moins de trois opérateurs différents proposant une offre Internet à haut débit par CATV : l'Entreprise des P&T à Ettelbruck, la Cegecom à Walferdange et la Coditel à Luxembourg.

Pour donner une image de la situation du câble au Luxembourg, voici une présentation sommaire des résultats de l'inventaire :

## CATV au Luxembourg : Extrait de l'inventaire 2002

### Informations relatives à l'ensemble des localités :

Nombre de localités	500
Nombre de ménages	171.843
Nombre de localités sans CATV	131
Ménages dans localités sans CATV	7.346
% de ménages dans localités sans CATV	4,27%
Nombre de localités avec CATV	369
Ménages dans localités avec CATV	164.497
% de ménages dans localités avec CATV	95,73%

### Informations relatives aux localités avec CATV :

Nombre de ménages raccordés au CATV	151.421	nombre non disponible pour 40 localités avec en tout 3085 ménages
% de ménages raccodés au CATV	93,81%	
Nombre total de raccordements au CATV	156.035	nombre non disponible pour 40 localités avec en tout 3085 ménages
Propriétaires de réseaux CATV	83	information non disponible pour 39 localités
<i>dont sociétés</i>	10	
<i>dont administrations communales</i>	24	
<i>dont Asb</i>	49	
Stations de tête de réseau	50	information non disponible pour 39 localités
<i>dont têtes locales</i>	21	
<i>dont têtes desservant une seule commune</i>	19	
<i>dont têtes desservant plusieurs communes</i>	10	
Localités avec fonctionnalité bidirectionnelle	89	
Ménages avec fonctionnalité bidirectionnelle	69.524	
Nombre de programmes TV	38,5	moyenne pondérée

### **1.2.2. La diffusion numérique terrestre**

Plusieurs pays européens se sont dès à présent lancés dans la diffusion terrestre de la télévision numérique (T-DVB).

Au Luxembourg la diffusion télévisuelle numérique terrestre n'est pas une première priorité compte tenu de la large pénétration de la câblodistribution.

De premiers tests ont cependant été effectués dès 2000. Un groupe de travail a été mis en place afin de définir les priorités luxembourgeoises en ce qui concerne la coordination de fréquences pour la télévision numérique terrestre et en vue de préparer la position du Luxembourg en ce qui concerne une prochaine révision du plan de Stockholm. Une étude commanditée afin d'identifier les meilleures fréquences disponibles a été finalisée en 2002. Cette étude réalisée par Broadcasting Center Luxembourg servira de référence pour la coordination des fréquences.

Depuis juillet 2002 une première fréquence luxembourgeoise a été mise en service pour la diffusion numérique, à savoir le canal 41. Il est utilisé par la CLT-UFA pour la diffusion terrestre du programme Club RTL et servira en même temps à réaliser des tests et à gagner de l'expérience sur le terrain en matière de diffusion numérique terrestre.

### **1.2.3. Le système de satellites ASTRA**

L'année 2002 a été la première année complète d'application de la nouvelle concession accordée à la SES le 6 septembre 2001. A côté de la SNCI et de la BCEE, l'Etat détient à présent une participation directe dans SES Global. Cette société est la société mère et détient 100% de la société SES-ASTRA, qui est la société concessionnaire de l'Etat luxembourgeois, et également 100% de la société américaine SES Americom. Au total le secteur public détient 16,66% du capital et 33,33% des droits de vote dans SES Global.

Une conséquence de la participation directe de l'Etat est que l'ancien commissaire du Gouvernement (à savoir Jean-Paul Zens, directeur du Service des Médias et des Communications) représente désormais l'Etat au sein du conseil d'administration de SES Global. Le Gouvernement a donc nommé un nouveau commissaire du Gouvernement auprès de SES-ASTRA en la personne de Pierre Goerens, conseiller de direction première classe au Service des Médias et des Communications.

Suite au lancement réussi du satellite ASTRA 3A en mars 2002 la société SES-ASTRA possède 13 satellites en orbite géostationnaire, dont 11 utilisant des fréquences luxembourgeoises sur trois positions orbitales différentes : sept à la position 19,2° Est, 1 à la position 24,2° Est et trois à la position 28,2° Est.

Malheureusement, pour la première fois de son histoire, SES-ASTRA a connu un échec au lancement : en raison d'un défaut du troisième étage du lanceur Proton, le satellite ASTRA 1K n'a pas atteint sa position orbitale et a été détruit lors d'un retour contrôlé dans l'atmosphère terrestre le 10 décembre 2002.

### **1.3. La radio sonore**

La loi modifiée du 27 juillet 1991 prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certains relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion, à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

#### **1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international**

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz. Afin d'améliorer la rentabilité économique de l'exploitation de la fréquence d'onde moyenne, cette fréquence est également utilisée partiellement pour la diffusion de programmes de radio non luxembourgeois. Ultérieurement cette fréquence pourrait être revalorisée par le recours à la norme numérique DRM.

#### **1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance**

##### **1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg**

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. Il s'agit certes d'un programme à finalité commerciale, mais la CLT-UFA a contracté l'engagement de diffuser un programme de radio comprenant des émissions d'informations générales diffusées aux heures de grande écoute. Le programme doit respecter le pluralisme dans la présentation de l'actualité et des idées.

##### **1.3.2.2. La radio socioculturelle**

Le programme « radio 100,7 » est diffusé depuis septembre 1993 par l'établissement public « Etablissement de Radiodiffusion socioculturelle » chargé conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques d'exploiter la fréquence FM 100,7 MHz en diffusant un programme de radio à finalité socioculturelle exempt de publicité.

La radio socioculturelle est devenue au fil des ans un partenaire privilégié pour de nombreux acteurs culturels et sociaux au Luxembourg et dans la grande région. Mentionnons à titre d'exemple que l'établissement public, en tant que membre de l'Union Européenne de Radiodiffusion, a passé un accord avec l'Orchestre

Philharmonique du Luxembourg permettant à celui-ci de faire reprendre certains de ses concerts par de nombreuses radios de service public à travers toute l'Europe.

Par ses multiples émissions consacrées à l'information, la radio socioculturelle apporte également une contribution importante au pluralisme de l'information au Luxembourg. A la fin de 2002 la radio publique a déménagé pour occuper désormais les anciens locaux de l'Institut Luxembourgeois de Radiodiffusion situés avenue Monterrey à Luxembourg-Ville. Les nouveaux locaux sont suffisamment spacieux et équipés de nouveaux studios entièrement numériques. Le financement du programme est assuré par le biais de dotations annuelles à charge du budget de l'Etat. En 2002 l'établissement a bénéficié d'une dotation supplémentaire pour financer le déménagement et l'acquisition des nouveaux studios et équipements.

### **1.3.3. Les radios à émetteur(s) de faible puissance**

Ces programmes de radio relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Ils comprennent les quatre radios à réseau d'émission ainsi que les radios locales. Le lecteur trouvera en annexe la liste complète des programmes à réseau d'émission et des radios locales avec leurs fréquences respectives.

#### **1.3.3.1. Les radios à réseau d'émission**

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusé par la Société Européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusé par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusé par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif, enfin Eldoradio diffusé par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale. Les permissions ont une durée de dix ans. En 2002 elles ont toutes été renouvelées par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

Suite à un appel public de candidatures lancé par le Gouvernement, la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l. s'est vu attribuer en 1999 une permission qui lui permet de relayer par la fréquence de haute puissance 107,7 MHz à Blaschette le programme transmis par son réseau. Le programme reste soumis au contrôle de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Cette permission aussi bien que l'autorisation d'émettre ont également été renouvelés en 2002 jusqu'au 31 décembre 2010.

### **1.3.3.2. Les radios locales**

A la fin de l'année on dénombrait 15 radios locales se partageant 13 fréquences FM locales à travers tout le pays (cf. liste des programmes en annexe). Suite à un appel public de candidatures, la Commission a accordé trois nouvelles permissions. Ces radios n'ont cependant pas encore commencé leurs émissions. Dix radios locales ont vu leur permission et leur autorisation d'émettre renouvelées pour une durée de cinq ans. La CIR n'a cependant pas renouvelé la permission accordée pour la première fois le 10 août 1992 à l'asbl Lieweg Kultur pour le programme Radio Sunshine. Le nombre de permissions en vigueur s'élève donc actuellement à 17.

### **1.3.4. Les programmes de radio par satellite et par câble**

Seul reste sur antenne parmi les programmes de radio luxembourgeois par satellite le programme catholique germanophone Radio Horeb.

Une concession avait été accordée en 2001 pour un programme de radio luxembourgeois par câble, à savoir Radio Tango. A noter que la demande introduite par la société Everyday Media S.A. visait l'octroi d'une concession pour un programme luxembourgeois par câble, tout en précisant que le programme serait principalement distribué par Internet et seulement subsidiairement par le câble. Dans son avis, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion a estimé que la diffusion de données par le moyen d'un réseau téléinformatique faisant l'usage du protocole IP ne relève pas de la loi sur les médias électroniques et échappe donc à la compétence des autorités désignées par cette loi. Conformément à l'avis de la Commission, la concession est donc accordée pour permettre la distribution du programme par les réseaux de télédistribution. Pour un programme distribué exclusivement par Internet, une concession n'aurait pas été nécessaire.

### **1.3.5. La radio numérique**

La radio numérique peut se présenter sous différentes formes. Elle existe depuis de nombreuses années sous la forme de programmes de radio transmis par satellite en sous-porteuse de programmes de télévision, par exemple le système ADR (ASTRA Digital Radio). Elle est également transmise par les satellites géostationnaires dans la norme DVB utilisée pour la télévision numérique. Enfin elle se présente dans l'Internet sous la forme d'un streaming en protocole IP. Aucune de ces modalités de transmission ne se prête cependant pour une réception à la fois mobile et gratuite, conforme aux habitudes d'écoute de la majorité des auditeurs. C'est à cette attente que devait répondre le DAB et de façon plus récente le DRM.

### **1.3.5.1. La préparation de la radio numérique terrestre (T-DAB)**

Le Service des Médias et des Communications, en coopération avec l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution de l'introduction du DAB terrestre en Europe depuis plusieurs années.

L'objectif reste d'être prêt pour lancer rapidement ce nouveau mode de diffusion numérique dès que sa percée se sera confirmée sur le marché européen. Or jusqu'à présent le DAB ne s'est pas encore imposé sur le marché.

La mise en place de réseaux de diffusion se poursuit cependant dans la plupart des pays européens. Au Luxembourg la modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a introduit une base légale pour la réglementation du DAB terrestre. L'article 19 de la loi modifiée prévoit que le Gouvernement accorde des permissions pour les programmes de radio diffusés en multiplex numérique. L'octroi de ces permissions n'échappe pas à la règle générale de l'appel public de candidatures, mais la loi prévoit d'accorder la priorité aux radios à émetteur de haute puissance et à réseau d'émission existants. Un règlement grand-ducal devrait régler de façon plus précise les modalités de mise en œuvre de la radio numérique terrestre.

Une conférence qui a eu lieu à Maastricht organisée dans le cadre de la CEPT a élaboré un nouveau plan d'allocation pour réattribuer au DAB terrestre une partie du spectre réservé initialement au DAB par satellite. Ainsi le Luxembourg s'est vu comme les autres pays allouer une troisième couverture pour le T-DAB dans la bande L.

Le Luxembourg n'avait cependant pas été favorable l'extension du spectre de fréquences au DAB terrestre aux dépens du satellite. Rappelons en effet que le Gouvernement a engagé avec le concours de l'Institut Luxembourgeois de Régulation la procédure de coordination de fréquences pour la radio numérique par satellite en vue de la réalisation d'un projet de système de satellites intitulé Global Radio. Ce projet vise la diffusion de programmes de radio en numérique sur l'Europe par le biais de satellites non géostationnaires permettant la réception mobile. Ce projet est conçu comme complémentaire par rapport au DAB terrestre.

### **1.3.5.2. Digital Radio Mondiale**

A côté du DAB terrestre basé sur la diffusion de programmes par des blocs de fréquences, le Gouvernement suit avec intérêt l'évolution concernant la norme numérique DRM qui pourrait permettre dans un avenir relativement proche le passage au numérique de la diffusion en onde courtes et en ondes moyennes. En 2002 le Broadcasting Center Europe a effectué de premiers tests de cette norme en ondes courtes.

## 1.4. La presse écrite

Après le lancement de deux nouveaux quotidiens francophones en 2001, la presse écrite luxembourgeoise n'a pas connu d'événements d'importance similaire en 2002. Les différents titres de la presse écrite se sont maintenus dans un environnement économique difficile. Avec ses six quotidiens et plusieurs hebdomadaires généralistes, la presse luxembourgeoise présente une panoplie exceptionnelle si on la met en rapport avec la taille du pays.

### 1.4.1. La promotion de la presse écrite

En 2002, deux nouveaux organes ont rejoint la liste des publications bénéficiaires du régime de promotion de la presse écrite, à savoir « La Voix du Luxembourg » et « Le Quotidien ». Les organes actuellement bénéficiaires sont les suivants :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg SA
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg S .A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg SA
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuenger Journal	Editions Letzeburger Journal SA
Zeitung	Zeitung SA
Télécran	Saint-Paul Luxembourg SA
Revue	Editions Revue SA
Le Jeudi	Editpress Luxembourg SA
D'Lëtzebuenger Land	Editions d'Letzeburger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence a été fixé par règlement grand-ducal du 27 septembre 2002 à un montant de 353.550 €, ce qui donne une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 117'850 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 101,38 €.

### **1.4.2. L'évolution du marché publicitaire**

Une commission instituée par la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a pour mission de suivre l'évolution du marché publicitaire. Au moyen de la pige publicitaire, cette commission a dû constater, pour la première fois depuis que la pige est réalisée, un léger recul du marché publicitaire en 2002, estimé comme étant de l'ordre de -1%. Néanmoins la baisse des investissements publicitaires est restée moins importante au Luxembourg que dans la plupart des autres pays européens.

La presse est le support le plus touché. Ainsi, d'après la pige, les quotidiens voient leurs recettes publicitaires en baisse de -1%, les hebdomadaires même de -10% et les périodiques de -14%.

Après une légère reprise entre juillet et septembre 2002, la télévision (RTL Télé Letzebuerg) a également terminé l'année 2002 avec des recettes publicitaires en baisse. La tendance défavorable du marché ne concerne cependant pas tous les supports médiatiques. C'est ainsi que la radio a enregistré un développement positif estimé à +13%, alors que dans la plupart des autres pays européens ce média a reculé, et parfois de façon substantielle.

Les facteurs explicatifs du recul du marché publicitaire se trouvent dans la baisse du nombre de campagnes « produits » de certains grands annonceurs et dans la baisse du nombre d'annonces emploi, cette dernière touchant surtout certains organes de presse.

### **1.5. Le développement des activités de l'audiovisuel et des communications**

Le Service des Médias et des Communications a également comme mission de promouvoir le Luxembourg comme un centre européen pour les activités de l'audiovisuel et de la communication. Sous le sigle de Mediaport Luxembourg, le service fait office d'agence de développement pour le secteur des médias et des communications. Via Mediaport Luxembourg, le Gouvernement encourage et accompagne les investissements internationaux et l'implantation d'entreprises étrangères dans ce secteur. L'agence garde le contact avec les sociétés étrangères installées au Luxembourg en les soutenant dans leur développement national et international.

En 2002 les activités de promotion ont été réduites en raison de la crise que traverse actuellement le secteur des technologies de l'information. Après les missions de promotion en 2000 à Madrid et New York, ensuite en 2001 en Suède, aucune mission de promotion spécialisée à l'étranger n'a dès lors été effectuée en 2002. De nombreux investisseurs potentiels demandant renseignements et conseil ont cependant été accompagnés dans leurs démarches.

## **1.6. La réforme de la législation en matière de médias**

### **1.6.1. La réforme projetée de la législation sur la radio et la télévision**

En mars 2002 le Gouvernement a présenté un document traçant les orientations générales pour une nouvelle loi sur la radio et la télévision tenant compte de la convergence entre les secteurs des médias et des télécommunications à l'ère du numérique.

Ces orientations prévoient une séparation plus nette entre d'une part la réglementation des réseaux gérée par la législation en matière de réseaux de communications électroniques et de fréquences et d'autre part la réglementation des contenus gérée par la nouvelle loi sur la radio et la télévision. Les programmes seraient soumis à un régime d'autorisation individuelle indépendamment des réseaux qui les transportent. Les autorisations seraient accordées par une autorité de régulation indépendante.

Les objectifs d'intérêt général tels que le pluralisme et la qualité des programmes seraient assurés grâce à la sélection des programmes ayant la priorité d'accès à certains réseaux et fréquences ainsi que par des missions de service public à attribuer par le Gouvernement.

Le Gouvernement a procédé à une large consultation des acteurs concernés. Il a reçu les avis de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion, de la Commission Consultative des Médias et du Conseil National des Programmes. Dans le cadre d'une table ronde, les différentes entreprises et organisations du secteur ont également été consultés. Les orientations ont généralement été accueillies favorablement.

Le colloque « Médiamorphose » organisé par le Conseil National des Programmes a fourni une autre occasion de débattre de ce sujet.

La Chambre des Députés a organisé un débat d'orientation pour dresser le bilan de la loi de 1991. La Commission des Médias et des Communications a entendu les différents acteurs et elle a élaboré un rapport exhaustif traitant des différents aspects de la matière en intégrant les orientations élaborées par le Gouvernement dans ses réflexions. La Chambre des Députés a voté une motion le 13 juin 2002 (cf. texte de la motion en annexe 4).

### **1.6.2. La réforme de la loi du 20 juillet 1869 sur la presse et les délits commis par les divers moyens de publication**

Le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias qui a vocation à remplacer la loi du 20 juillet 1869 précitée a été déposé en janvier 2002. Les six chambres professionnelles ont entre-temps avisé le projet mais le Conseil d'Etat n'a pas encore rendu son avis.

Le Ministre délégué aux Communications a invité des représentants de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, du Parquet ainsi que du milieu professionnel concerné à assister à un débat réunissant deux experts, l'un spécialisé dans le domaine de la responsabilité civile et l'autre spécialisé en droit international des médias. Ce débat a porté sur la question de savoir si le régime de responsabilité tel qu'il découle de la législation actuellement en vigueur prend suffisamment en considération les exigences posées par l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme où si des modifications sont nécessaires afin d'assurer le respect de ces conditions.

Le projet de loi s'inspire de l'article 10 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et il a été conçu dans le but de concilier la liberté d'expression tout en admettant que cette liberté n'est pas absolue et qu'elle engendre des devoirs et responsabilités.

La future loi est censée s'appliquer dès lors qu'une publication, définie comme étant un ensemble d'informations structurées par un éditeur, est communiquée au public par la voie d'un média. Par média, on entend tout vecteur technique utilisé pour acheminer le contenu vers le public, quelle que soit la technologie employée.

Le cadre juridique, tel qu'il est proposé, contient à la fois des dispositions devant faciliter l'exercice de la liberté d'expression et des règles répondant au souci de veiller à la protection des droits d'autrui.

Parmi les règles relevant de la première catégorie, on peut citer la consécration légale de la protection des sources journalistiques. Cette protection, revendiquée par la profession et réclamée par la Chambre des Députés, prend la forme d'un droit pour le journaliste, qui, entendu comme témoin, aura le droit de refuser de divulguer des informations qui permettraient l'identification de ses sources. Dans l'hypothèse où la protection peut être valablement invoquée par le journaliste, des mesures qui auraient pour objet ou effet de contourner cette protection ne peuvent pas être ordonnées.

Ensuite, le projet prévoit la mise en place de nouvelles règles en matière de citation et de communication en direct.

Dans le domaine de la responsabilité civile, l'application du régime de droit commun, tel qu'il découle des articles 1382 et 1383 du Code civil, est réaffirmée, mais il est proposé de supprimer la règle de la cascade et de prévoir une responsabilité solidaire de l'éditeur et de l'auteur de l'information incriminée. En ce qui concerne la protection de la réputation et de l'honneur d'autrui, le journaliste et l'éditeur se voient désormais reconnaître la possibilité de s'exonérer non seulement en rapportant la preuve de la vérité des faits, mais encore en fournissant la preuve que, sous réserve d'avoir accompli les diligences nécessaires, ils avaient au moment de la communication au public des raisons légitimes de conclure à la vérité des faits publiés et que la communication des faits relatés répondait à un besoin prépondérant du public de connaître ces propos.

En ce qui concerne le métier de journalisme, il est suggéré d'améliorer la situation du journaliste salarié par la reconnaissance légale de la clause de conscience qui lui permet de rompre, en cas de changement notable de la ligne éditoriale de la publication éditée par son employeur, son contrat de travail, sans perdre pour autant le bénéfice de toutes les indemnités et allocations auxquelles il peut prétendre en cas de modification substantielle de son contrat de travail.

Notons que la qualité de journaliste est dorénavant liée à l'exercice effectif du métier de journaliste et n'est plus subordonnée à l'obtention d'une carte de journaliste professionnel.

Du côté des dispositions devant améliorer la protection des individus, signalons la reconnaissance légale de la présomption d'innocence et la possibilité de demander au juge des référés d'ordonner toutes mesures susceptibles de faire cesser une atteinte à ce droit. La protection de la vie privée, de la réputation et de l'honneur est réaffirmée. La possibilité de saisir le juge des référés afin de faire cesser toute atteinte est également accordée dans ces domaines.

Les règles en matière de droit de réponse, soumis jusqu'à présent à deux régimes différents, sont uniformisées et le délai pour exercer cette demande est porté à six mois. Le refus de publier une réponse n'est plus sanctionné pénalement mais donnera lieu à une action rapide devant le président du tribunal d'arrondissement, lequel peut condamner l'éditeur à la publication de la réponse, au besoin sous astreinte.

Un nouveau droit d'information postérieur est accordé aux personnes mises en cause dans une procédure pénale et permettant à celles-ci de requérir la diffusion gratuite d'une information. Ce droit, qui ne doit pas être confondu avec le droit de réponse puisqu'il existe même lorsque l'information initiale est exacte, a pour but d'obliger les publications à faire le suivi d'une affaire pénale.

Enfin, les individus mis en cause dans une publication ont la possibilité de soumettre une plainte à la Commission des Plaintes, mise en place au sein du Conseil de Presse.

En dernier lieu, la responsabilisation de l'éditeur, dont la responsabilité est dorénavant solidairement engagée avec celle de l'auteur de l'information, devrait bénéficier aux particuliers qui ont ainsi la possibilité de se retourner en toutes circonstances de cause contre deux débiteurs. Par ailleurs, le délai de la courte prescription a été relevé à six mois.

### **1.6.3. La loi du 2 août 2002 sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel**

Cette loi transposant une directive européenne vise à protéger les services cryptés à péage contre le piratage. Sont interdits notamment la commercialisation de décodeurs sans l'autorisation du prestataire du service, mais aussi la simple détention à des fins commerciales. La détention privée n'est pas visée par cette loi.

## 2. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

### 2.1. La Commission Indépendante de la Radiodiffusion (CIR)

Au cours de l'année 2002, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion (la « Commission ») a rendu neuf avis :

- trois avis en relation avec l'octroi de concessions pour programmes de télévision luxembourgeois par satellite et par câble
- deux avis en relation avec le retrait de cinq concessions pour programmes luxembourgeois
- un avis relatif au renouvellement de la permission accordée par le Gouvernement pour la transmission du programme DNR par la fréquence à émetteur de haute puissance 107,7 MHz
- un avis concernant la modification du cahier général des charges CLT-UFA
- un avis relatif aux avenants des concessions pour programme luxembourgeois par câble
- un avis relatif à la modification des concessions accordées à la CLT-UFA pour les programmes Club RTL et RTL TVI.

En juin 2002, la CIR a lancé un appel public de candidatures pour des programmes de radio locale. Les candidats étaient invités à déposer leurs dossiers pour le 30 septembre 2002. Sur les 11 dossiers présentés, 3 demandes ont donné lieu à une décision favorable, 7 demandes ont été rejetées et 1 dossier est gardé en suspens.

La CIR a décidé d'accorder des permissions à 3 nouvelles radios locales:

- Info Media Lux asbl (fréquence 106,5 Mhz à STEINSEL)
- Radio LRB2 asbl (fréquence 105,7 Mhz à ROESER)
- Imagine Music asbl (fréquence 100,2 Mhz à ESCH/ALZETTE)

Une autre permission pour radio locale est attribuée à l'a.s.b.l. Coraly Woolz.

Dans sa réunion du 5 juillet 2002, la Commission a pris la décision de prolonger 10 permissions pour radio locale qui venaient à échéance le 10 août 2002 pour une période de cinq ans.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2002, la CIR a pris à l'unanimité la décision de ne pas prolonger la permission du programme "Radio Sunshine" émettant sur la fréquence 102,2 Mhz à BERTRANGE.

Ce programme, qui avait bénéficié d'une permission d'émettre provisoire depuis le 27 septembre 2002 a dû cesser ses émissions au 31 décembre 2002.

La décision de ne pas prolonger la permission de Radio Sunshine a été prise alors qu'il s'est avéré que l'asbl "Lieweg Kultur", titulaire de la permission, n'assure en réalité plus l'exploitation du programme, lequel est en fait contrôlé et financé par une société commerciale. Par ailleurs, des mesures entreprises au mois de novembre

2002 ont permis de constater que Radio Sunshine 102,2 Mhz dépassait à ce moment de manière très considérable la puissance d'émission autorisée par la loi.

En date du 26 avril 2002 la Commission a eu une entrevue avec Monsieur le Ministre délégué aux Communications, François Biltgen au sujet des orientations de la nouvelle législation sur les médias. Il a exposé les grandes lignes de la future législation.

## **2.2. Le Conseil National des Programmes**

Fin 2000, le Conseil National des Programmes (CNP) a été doté d'une plus grande autonomie en disposant d'un secrétariat à plein temps, séparé physiquement du Service des Médias et des Communications. Le secrétariat, à part les travaux administratifs, étudie et prépare les dossiers relevant de la compétence du CNP, représente celui-ci aux séminaires nationaux et internationaux et soigne les contacts avec les instances nationales, les organes de contrôle et les médias des pays avoisinants. Il va de soi que le bureau exécutif du CNP est plus que jamais sollicité.

Dans le cadre de la réforme projetée de la législation sur la radio et la télévision (voir sous 1.4.1.), le CNP fut invité en 2001 par la Commission des médias de la Chambre des Députés pour être entendu en son avis sur le texte de loi des médias électroniques de 1991. Le Ministre délégué aux Communications, François Biltgen invita à son tour le CNP à lui communiquer ses réflexions sur la réforme de la loi sur les médias électroniques. Le CNP a répondu à cette requête, premièrement par l'organisation d'un forum international et, deuxièmement, par la préparation d'un avis sur ladite réforme.

En mars 2002, le bureau du CNP a organisé une conférence internationale sur les médias, leur régulation et les organes de contrôle. Le but de ce forum dénommé « Mediamorphose » consistait à rassembler autour d'une table les acteurs politiques et médiatiques clés, afin de dégager de ces discussions des pistes de réflexion et d'orientation sur les médias pour les acteurs politiques concernés en train de préparer la réforme de la loi.

Le 16 octobre 2002, M. Walter de Toffol, président du CNP, et MM. Tom Krieps et Robert Soisson, vice-présidents du CNP, ont présenté lors d'une conférence de presse l'avis du CNP quant aux orientations du gouvernement sur la nouvelle loi sur les médias électroniques. Pour l'avis détaillé, veuillez contacter le secrétariat du CNP, 2, circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.(Tél : 478 2066).

## **2.3. La Commission Consultative des Médias**

La Commission Consultative des Médias (CCM) a été instituée par la loi sur les médias électroniques du 27 juillet 1991. La Commission a une mission consultative en émettant des avis et/ou des prises de position, soit sur demande du ministre, soit de sa propre initiative. Elle a été créée auprès du ministre ayant dans ses attributions les médias.

La CCM est composé des représentants des milieux professionnels du secteur des médias. La composition de la CCM est définie comme suit par la loi de 1991: « les entreprises, les associations et les syndicats du secteur des médias, notamment du domaine de la presse écrite, de la télévision, de la radio sonore, du « multimédia », des satellites et du câble».

Le 6 septembre 2002, après avoir été demandé en son avis concernant la réforme de loi sur les médias par le Ministre délégué aux communications, la CCM a présenté au Ministre son avis relatif à la réforme de cette loi.

### **3. Le développement de la société de l'information**

#### **3.1. La continuation de eLuxembourg**

Depuis le lancement du plan d'action gouvernemental eLuxembourg en février 2001, les responsables politiques, en relation étroite avec les ministères et administrations luxembourgeois, ont multiplié leurs efforts en vue de l'atteinte de leur objectif commun : l'accessibilité de tous les citoyens à la société de l'information.

Ainsi, la Commission Nationale pour la Société de l'Information a continué ses travaux de détection, d'évaluation et d'adoption de projets liés à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication dans les domaines les plus divers. À la fin de l'an 2002, environ 70 projets ont été initiés et financés dans le cadre de eLuxembourg. Le gouvernement électronique et l'administration en ligne en font partie avec 46 projets, 9 projets traitent l'intégration des NTIC dans l'enseignement et l'éducation et 6 projets recouvrent le volet e-Business.

Dans ce cadre, l'an 2002 fût marqué par les premiers résultats visibles :

- L'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance ( <http://www.etat.lu/OLAS/>) offre dorénavant ses services en ligne ;
- Depuis mars 2002, toutes les informations juridiques sont disponibles sur le portail juridique du gouvernement « Legilux » ([www.legilux.lu](http://www.legilux.lu));
- Le site Internet de l'Administration de l'Enregistrement a été mis en ligne (<http://saturn.etat.lu/etva/index.do>);
- À partir d'avril 2002, tous les intéressés par la cinématographie et de l'industrie audiovisuelle peuvent s'informer sur le site Internet Filmfund.lu sur les activités gouvernementales dans le secteur ([www.filmfund.lu](http://www.filmfund.lu)).

En vue de l'achèvement prochain d'autres sites Internet gouvernementaux, la mise en ligne de la nouvelle version de [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) peut être considérée comme un évènement majeur dans ce contexte. En effet, ce site représente le premier site réalisé à l'aide d'un Content Management System commun à l'État. Le souci de la normalisation de la présence Internet de l'État est un des piliers du plan d'action eLuxembourg.

Soutenu par eLuxembourg, les efforts du Ministère de l'Économie en matière de promotion du commerce électronique ont abouti à la mise en place d'un label de qualité e-commerce. En 2002, le premier label « Luxembourg e-commerce certified » a pu être attribué à la société Cactus.

Deux événements émanant du domaine de l'e-Education ont été organisés en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports. Les IT-Forums ont pour but de réunir les responsables de l'éducation et de l'enseignement et de leur communiquer et discuter avec eux le rôle des NTIC dans l'enseignement et leur effet catalyseur que peuvent avoir les technologies pour individualiser, diversifier, voire améliorer les processus pédagogiques.

L'objectif principal de eLuxembourg – la participation de tous dans la société de l'information – a été repris dans le programme « Brécke bauen iwwert den Internetgruef ». Ainsi, eLuxembourg offre des cours d'initiation (l'Internetführerschain) à Internet enseignés par des formateurs spécialement formés en la matière. Les cours ont lieu dans les « Internetstufen », lieux de rencontre conviviaux offrant un accès public au world wide web. En novembre 2002, la première Internetstuff, répondant aux critères de eLuxembourg, a pu être inaugurée dans la commune de Mertert-Wasserbillig. Suivaient Schifflange, Wiltz et Ettelbruck. Visant la couverture totale du pays par ces lieux d'accès public à Internet, la continuation de l'initiative de l'installation de ces centres multimédia sera un des objectifs principaux pour l'an 2003.

### **3.2. Activités liées au plan d'action eEurope 2002**

Dans le cadre du plan d'action **eEurope 2002** (voir page Internet : [http://europa.eu.int/information\\_society/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/information_society/index_fr.htm)), la Commission européenne (*ci-après Commission*) fixe des objectifs afin de faire avancer l'implémentation de la société de l'information au sein des pays membres de l'UE, et le cas échéant au sein des pays candidats.

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs, la Commission a mis en place des programmes communautaires qui financent des actions cohérentes au sein des Etats membres. Le Service des Médias et des Communications représente le Luxembourg dans les groupes de travail de la Commission :

- **Groupe de travail Services de la société de l'information** institué auprès du Conseil Marché Intérieur/Telecom. Sa mission est d'assurer la coordination avec les Etats membres de la mise en place de la société de l'information. En 2002, en vue du terme final de l'action eEurope 2002, ce groupe s'est largement investi dans le pilotage de l'action eEurope au sein des pays membres, ainsi que dans la révision des objectifs et des indicateurs de *benchmarking* à la base du plan d'action actualisé eEurope 2005 ; plan d'action présenté lors du Conseil européen de Séville des 21 et 22 juin 2002.
- Le programme **eContent** a pour but d'inciter et de financer, à travers des appels d'offres, la création et le développement d'initiatives de contenu numérique et

- Le programme **eContent** a pour but d'inciter et de financer, à travers des appels d'offres, la création et le développement d'initiatives de contenu numérique et multilingue européen. La réutilisation et l'exploitation commerciale des informations du secteur public figure parmi les principales lignes d'actions de eContent.

Le Service des Médias et des Communications, point de contact eContent au Luxembourg, est engagé dans les actions de sensibilisation et d'information concernant le programme et les appels à propositions de eContent à l'adresse des professionnels des secteurs de l'édition, de l'audiovisuel, de la production et de la commercialisation de contenus.

- Le programme **MODINIS**, successeur du programme PROMISE, sert d'instrument de **financement** des études requises pour le benchmarking de Europe 2005, des séminaires d'échange de bonnes pratiques, du *steering group* eEurope et de l'amélioration de la sécurité des réseaux et des informations. Le Service des Médias et des Communications représente le Luxembourg dans le comité de gestion du budget de MODINIS, programme doté d'un budget de € 25 millions pour 2003 - 2005.
- Le comité « *Internet action plan on promoting safer use of the Internet* » (**eSafe**, successeur de IAP). Au cœur de ce programme communautaire: inciter les acteurs de l'industrie et les utilisateurs de l'Internet à mettre en place les supports appropriés d'autorégulation du web. Ceci à travers des actions tels que l'incitation au développement de logiciels de filtrage pour protéger les enfants contre certains contenus diffusés sur plateformes multimedia ou l'organisation de *workshops* de sensibilisation.
- Le SMC participe également au groupe **ESDIS** (Employment and Social Dimension of the Information Society), groupe de haut niveau de la Commission Européenne auquel sont assignés les mandats « Participation de tous à l'économie de la connaissance » et « Encourager le meilleur usage des nouvelles technologies au milieu du travail (formation, e-Learning et initiation aux TIC dans le cadre de plans de reconversion, etc.) ». Ce groupe rédige le rapport de benchmarking évaluant bonnes pratiques et performances quantitatives des pays membres destiné au Conseil Emploi et Affaires sociales.

## 4. Le secteur audiovisuel sur le plan international

### 4.1. Les activités au niveau de l'Union Européenne

#### 4.1.1. Conseil Culture/Audiovisuel et Groupe audiovisuel

La Présidence espagnole a mis l'accent sur la circulation des œuvres audiovisuelles européennes et la coopération avec les pays tiers. Ceci a fait l'objet d'un séminaire de travail les 6 et 7 mai à Séville, portant notamment sur la distribution par vidéo et par diffusion télévisuelle des œuvres européennes, ainsi que sur les moyens de co- et d'autorégulation en matière de protection des mineurs dans le secteur audiovisuel.

Pendant cette période, la Commission européenne, dans une réunion avec les directeurs des instituts nationaux de l'audiovisuel, a concentré ses efforts sur certains points relevés dans sa *Communication concernant certains aspects juridiques liés aux œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles*, en faisant notamment un état des lieux des dispositions nationales en matière de dépôt légal des œuvres audiovisuelles et de la digitalisation du patrimoine audiovisuel national.

Lors des Conseils des Ministres du 23 mai 2002 sous Présidence espagnole et du 11 novembre 2002 sous présidence danoise, les débats portaient essentiellement sur le réexamen de la « Directive Télévision sans Frontières » qui devait avoir lieu avant la fin 2002. Le Luxembourg s'est rallié à la Commission et à la majorité des délégations qui ont estimé qu'une proposition de révision de la Directive serait prématurée à ce stade des évolutions technologiques et qu'il convenait d'analyser les évolutions futures en matière de diffusion audiovisuelle avant de pouvoir décider de questions fondamentales telles que l'éventuelle modification du champ d'application de la Directive.

Le Luxembourg a mis l'accent sur la problématique de la pratique de commercialisation des droits de diffusion par territoire national. En effet, cette pratique risque, à l'ère du numérique, d'aboutir à une généralisation du cryptage des programmes télévisuels en Europe pour des considérations de propriété intellectuelle. Dès lors les programmes ne seraient rendus disponibles en clair que dans un seul Etat membre les téléspectateurs des autres Etats membres ne pourraient plus regarder ces programmes. Ainsi la directive dite « Télévision sans Frontières » serait vidée de son sens.

Les considérations du Luxembourg ont été reprises dans les Conclusions du Conseil adoptées le 19 décembre 2002, dans lesquelles le Conseil souligne notamment l'objectif de *faciliter l'accès des citoyens à une large sélection de programmes de télévision de différents Etats membres*. De plus, il est intéressant de noter que la sensibilisation à ce problème commence à se faire ressentir auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la révision de la Directive Câble et Satellite et de certains acteurs du secteur (des réunions, notamment sur initiative des radiodiffuseurs publics allemands, ont été organisées sur le sujet).

Sous présidence danoise a également été élaborée et adoptée une résolution sur le contenu des médias interactifs, prévoyant la nécessité de garantir des contenus européens de qualité pour les nouveaux médias, la protection des mineurs et la coopération entre réseaux de créateurs de contenus. Dans ce cadre, un séminaire de travail sur le thème des « conditions pour la production de contenus pour les nouveaux médias interactifs en Europe » a eu lieu à Copenhague le 22 juillet 2002.

Finalement il convient de noter les initiatives Cined@ys et Netd@ys dans le domaine de l'éducation au cinéma et de la sensibilisation des jeunes au patrimoine audiovisuel européen, lancées par la Commission et auxquelles le Luxembourg a participé.

#### **4.1.2. Comité de Contact de la Directive Télévision sans Frontières**

La directive 97/36/CE du Parlement et du Conseil, modifiant la directive dite « Télévision sans Frontières » (89/552/CEE) du 3 octobre 1989, a mis en place un comité de contact réunissant les représentants de la Commission et des Etats membres.

En 2002, les discussions au sein du Comité ont essentiellement porté sur des questions liées à la publicité. Le Comité a analysé le développement de nouvelles techniques publicitaires telles que la publicité virtuelle ou la publicité interactive, ainsi que l'application ou l'interprétation de la Directive TVSF au vu de ces nouvelles évolutions. De plus, il a analysé différentes législations nationales en matière de publicité pendant les manifestations sportives et leur application dans la pratique par ces Etats membres.

Le comité a également traité de questions liées à la mise en œuvre de l'article 3bis de la directive concernant les événements majeurs, pour lesquels l'exercice de droits d'exclusivité ne devrait pas conduire à priver une partie importante du public de la possibilité de les suivre sur une chaîne de télévision à accès libre.

#### **4.1.3. Le programme MEDIA**

Le programme MEDIA de l'Union européenne vise à renforcer et à encourager le développement de l'industrie audiovisuelle en Europe. Le troisième plan quinquennal, appelé MEDIA Plus, a pris son élan au début de l'année 2001 et se terminera fin 2005. Son enveloppe budgétaire globale est de 400 millions €.

Le programme MEDIA Plus intervient en cofinçant

- la formation continue des professionnels,
- le développement de projets de production (films, téléfilms, documentaires, animations et multimédia),
- la distribution et
- la promotion des œuvres européennes.

En 2002, le programme MEDIA Plus a lancé un appel à propositions relatifs à des projets pilotes qui constituent la réponse de la Commission européenne vis-à-vis de l'évolution technologique rapide dans l'audiovisuel. Au cours des prochaines années, l'utilisation des technologies numériques devrait rendre les œuvres audiovisuelles européennes plus accessibles grâce aux nouveaux moyens de communications électroniques et donc plus largement disponibles en dehors de leur pays d'origine.

Une autre nouveauté dans l'action de la Commission en faveur de l'audiovisuel fut l'appel à propositions destiné aux entreprises de production européennes indépendantes (action préparatoire « croissance et audiovisuel : i2i audiovisuel »). Ce soutien est notamment destiné à subventionner partiellement le coût des garanties exigées par les établissements bancaires et financiers ainsi qu'une partie du coût d'un crédit de financement des créances professionnelles.

Au cours de l'année 2002, cinq nouveaux Etats ont rejoint le programme MEDIA : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Pologne et la République tchèque. D'autres pays de l'Europe centrale et orientale devraient suivre en 2003. Les autres participants à MEDIA Plus sont les 15 Etats membres de l'Union européenne ainsi que trois pays de l'Association européenne de libre échange (Islande, Liechtenstein, Norvège).

#### **4.1.3.1. Mediadesk Luxembourg**

Afin de participer au programme MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne et relayés par les bureaux d'information nationaux, à savoir les MEDIA Desks.

Faisant partie intégrante du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et situé dans les locaux du Service des médias et des communications, le MEDIA Desk Luxembourg exerce, depuis 1992, un rôle d'interface entre la Commission européenne et les producteurs luxembourgeois.

En 2002, deux sociétés de production établies au Grand-Duché ont reçu un soutien du programme MEDIA. D'une part, Oniria Production a eu droit à 50.000 € pour le développement d'un long-métrage d'animation. De l'autre, Samsa Film a été subventionné à hauteur de 19.387,64 € dans le cadre de l'appel « croissance et audiovisuel : i2i audiovisuel » pour le long métrage de fiction « Les Immortels ».

A l'instar des années précédentes, le MEDIA Desk Luxembourg était présent aux importants festivals de cinéma européens, comme celui de Cannes, de Berlin et d'Amsterdam (pour les documentaires). Il a marqué son attachement aux initiatives audiovisuelles de la Grande Région en apportant son soutien au Filmfestival Max-Ophüls-Preis et au Saarlörux Film- und Videofestival (qui se déroulent tous les deux à Sarrebruck).

Au Grand-Duché, il a participé au festival Cinénygma (notamment en tant que membre du jury pour le prix « Méliès d'argent ») et aux séminaires sur le marketing de films organisés par l'initiative de formation Strategics.

Avec le concours du MEDIA Desk France et l'Antenne MEDIA Strasbourg, le MEDIA Desk Luxembourg a publié trois lettres d'information sur l'actualité du programme MEDIA et de l'audiovisuel européen. Ces trois bureaux ont réuni leurs forces pour tenir une séance d'information à Strasbourg s'adressant aux producteurs de la région Saarlorlux, de l'Alsace et du Bade-Wurttemberg.

#### **4.1.3.2.       Strategics**

Strategics est un programme de formation continue en marketing et en financement de films. Ce programme, soutenu financièrement par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et par le programme MEDIA Plus de l'Union européenne, a pour mission de former les professionnels européens du secteur audiovisuel à la commercialisation de leurs productions cinématographiques et aux outils de financement disponibles en Europe.

Le programme Strategics, qui fonctionne depuis 1993, offre des formations très prisées par les professionnels européens, grâce à l'intervention d'experts de haut niveau partageant leur savoir et savoir-faire par le biais d'études de cas concrets et de tutorats individuels.

Au cours de l'année 2002, le premier Strategics Film Finance Forum s'est tenu en mars à Luxembourg-Kirchberg ; les deux Strategics Film Marketing Workshop ont été organisés en juin et décembre à Mondorf-les-Bains, et le Strategics Film test Laboratory a eu lieu à Londres en octobre. Par ailleurs, le Strategics Film Marketing helpline ([www.fit4film.com](http://www.fit4film.com)) offre, à côté d'un bulletin d'information publié toutes les 2 semaines en ligne, un suivi de formation via Internet tout au long de l'année pour les participants aux différents séminaires.

En 2002, 31 personnes de 10 pays européens ont participé au Film Finance Forum. Les deux ateliers de marketing ont accueilli 32 participants de 14 pays européens différents. 14 professionnels du cinéma issus de 6 pays européens ont assisté au Film Test à Londres. En 2002, Strategics a ainsi accueilli un total de 77 participants de 16 pays différents, dont 11 Luxembourgeois.

Strategics est également le coordinateur général de Film Industry Training (F.I.T) , un groupement d'établissements de formation continue réunissant les partenaires suivants: Strategics (Luxembourg), Erich Pommer Institut (Berlin-Potsdam, Allemagne), Mediterranean Film Institute (Athènes, Grèce), Les Entrepreneurs de l'audiovisuel européen (Bruxelles, Belgique) et Argovela Films (Athènes, Grèce). F.I.T. permet à ses partenaires de coordonner leurs activités de formation continue et de bénéficier d'une meilleure visibilité au sein de l'industrie audiovisuelle en Europe.

### **4.1.3.3. Cinénygma Luxembourg International Film Festival**

La sixième édition de Cinénygma Luxembourg International Film Festival s'est déroulée du 4 au 13 avril 2002. L'a.s.b.l. Cinénygma, organisateur du festival, est soutenu financièrement par le ministère d'Etat (Film Fund Luxembourg) et par le programme MEDIA Plus de l'Union européenne.

La « cuvée 2002 » a attiré presque dix mille spectateurs. Devenu en 2000 officiellement un festival à caractère compétitif avec l'attribution du prix « Méliès d'argent » et du prix du meilleur court métrage, Cinénygma a introduit en 2001 le prix du public et introduira en 2003 le « Grand Prix Cinénygma ».

Avec 78% de films européens, la programmation du festival reste largement axée sur la promotion du cinéma européen. Le festival a d'ailleurs programmé pas moins de 7 productions luxembourgeoises (dont deux en première mondiale) et constitue donc une excellente vitrine pour les productions et coproductions luxembourgeoises, et ceci d'autant plus que le festival attire chaque année de nombreux invités de renommée internationale.

## **4.2. Conseil de l'Europe**

### **4.2.1. Comité Télévision Transfrontière**

La Convention européenne sur la télévision transfrontière (la « Convention ») a pour but de faciliter la transmission transfrontière et la retransmission de services de programmes de télévision entre Parties. Elle a été élaborée au sein du Conseil de l'Europe et elle a été ouverte à la signature des Etats membres le 5 mai 1989. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1993.

Le Luxembourg a signé la Convention dès l'ouverture à la signature.

Le 3 octobre 1989, le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a adopté la directive européenne dite « Télévision sans frontières » (89/552/CE), (ci-après la « Directive »).

En 1991, le Luxembourg avait procédé à la transposition de la Directive par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques (la « Loi »). En même temps, le Gouvernement avait provisoirement renoncé à mettre en route la procédure de ratification de la Convention, en raison du fait que certaines dispositions de la Convention, notamment celles sur la détermination de l'Etat compétent, différaient partiellement de celles de la Directive.

La Directive a été modifiée par la Directive 97/36/CE du 30 juin 1997. Afin de créer une approche cohérente de la télévision transfrontière entre la Convention et la Directive, un Protocole portant amendement à la Convention (le « Protocole ») a été ouvert à l'acceptation le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Malgré une large convergence entre les deux instruments, un problème de cohérence entre les deux textes subsistait pour le Luxembourg. Lors de la réunion du Comité Télévision Transfrontière en avril 2002, le représentant du Luxembourg, qui a un statut d'observateur au sein de ce Comité, a exposé le problème.

Tant le Comité Télévision Transfrontière que le représentant de la Commission, qui siège au sein du Comité, a confirmé qu'en ratifiant la Convention, le Luxembourg ne compromettrait pas ses obligations qui résultent de la Directive.

Le Service des Médias et des Communications prépare actuellement les documents en vue de la ratification de la Convention.

En devenant Partie à la Convention, le Luxembourg bénéficiera dans le domaine de la télévision transfrontière d'un cadre juridique structuré dans les relations avec les autres Parties en dehors de l'Espace Economique Européen.

En outre, le Luxembourg obtiendra le statut de membre du Comité permanent et pourra donc participer activement aux délibérations de ce dernier concernant l'interprétation et les modifications éventuelles de la Convention.

#### **4.3. Eureka Audiovisuel**

Eureka Audiovisuel a été fondé en 1989 par la déclaration commune de Paris en vue de relever les défis que doit affronter l'industrie européenne de l'audiovisuel en l'aidant à surmonter ses insuffisances et à améliorer sa compétitivité. En sont membres 34 Etats européens ainsi qu'un représentant de la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.

En l'an 2002, le champ d'action d'EUREKA AUDIOVISUEL s'est étendu en particulier aux pays membres ne bénéficient pas déjà de mesures de soutien similaires à celles développés notamment par le programme MEDIA de l'Union Européenne et/ou le Fonds Eurimages du Conseil de l'Europe. Finalement, le besoin d'une attention particulière pour les pays d'Europe centrale et orientale a été réaffirmé.

#### **4.4. L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (OEA)**

L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (OEA) a été officiellement créé le 15 décembre 1992 par la Résolution (92) 70 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ([www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)). Le Luxembourg participe régulièrement à ses réunions statutaires.

L'OEA est un centre public unique fournissant de l'information dans les quatre secteurs suivants cinéma, télévision, vidéo/DVD et celui des nouveaux médias.

L'OEA est au service des professionnels, des autorités publiques, des chercheurs, des journalistes et des entreprises du secteur audiovisuel. L'Observatoire propose

des services d'information dans trois domaines, à savoir : marché et statistiques, droit et financement de la production.

L'OEA, dont le siège est à Strasbourg, est constitué d'un réseau de partenaires, de correspondants et d'organisations professionnelles européennes. Il s'agit du plus grand réseau d'information à caractère scientifique sur les questions audiovisuelles en Europe.

## **5. Services postaux et communications**

### **5.1. Les activités au niveau national**

#### **5.1.1. Services postaux**

Le projet de loi N° 4837 portant approbation du sixième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle, de la Convention, du Règlement général et de l'Arrangement signés au Congrès postal universel de Beijing le 15 septembre 1999, a été avisé le 19 mars 2002 par le Conseil d'Etat pour être voté par la Chambre des Députés dans la séance du 3 décembre 2002. La loi sera publiée au début de 2003.

Un projet de loi portant modification de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles, a été déposé à la Chambre des Députés en août 2002. Le but du projet de loi N° 5007 est la transposition en droit luxembourgeois de la directive 2002/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté entrée en vigueur le 5 juillet 2002.

Le projet, avisé par la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics (12/09/2002), la Chambre des Employés privés (24/09/2002), la Chambre de Commerce (30/09/2002), la Chambre de Travail (08/11/2002) et le Conseil d'Etat (26/11/2002) a été voté par la Chambre des Députés dans la séance du 12 décembre 2002.

La loi du 20 décembre 2002 portant modification de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux a été publiée au Mémorial le 31 décembre 2002 pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Les principales modifications du cadre réglementaire du secteur postal peuvent se résumer par:

- L'ouverture à la concurrence à partir de 2003 de lettres pesant plus de 100 g (ou dont le prix d'affranchissement est plus de trois fois supérieur au tarif d'une lettre standard);

- L'ouverture à la concurrence à partir de 2006 de lettres pesant plus de 50 g (ou dont le prix d'affranchissement est plus de deux et demie fois supérieur au tarif d'une lettre standard).

### **5.1.2. Services de communications électroniques**

Le cadre réglementaire sur les télécommunications a été modifié et complété par le :

*Règlement grand-ducal du 25 juin 2002 portant modification*

- *du règlement grand-ducal modifié du 22 décembre 1997 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications et de services de téléphonie, et*
- *du règlement grand-ducal modifié du 2 juillet 1998 fixant les conditions du cahier des charges pour l'exploitation de services de téléphonie.*

Le règlement complète les exigences auxquelles doivent répondre les factures détaillées de base émises par les fournisseurs de services de téléphonie et précise que la facture détaillée de base, dont le niveau de détail peut être fixé par l'autorité de régulation, est établie sans frais supplémentaires pour l'abonné.

Le règlement grand-ducal est sans doute le dernier d'une longue série pris sur base de la loi sur les télécommunications.

Le règlement grand-ducal du 25 juin 2002 et la loi sur les télécommunications représentent actuellement le cadre réglementaire luxembourgeois sur les télécommunications. La transposition en droit national des nouveaux actes législatifs communautaires (5 directives et une décision – cf. point 6.2.2.) signifiera la fin de ce cadre et des licences individuelles en la matière.

Le Service des Médias et des Communications proposera comme clé de voûte du nouveau cadre réglementaire en matière de communications électroniques quatre textes législatifs:

- une loi sur les réseaux et les services de communications électroniques
- une loi portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques
- une loi concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques
- une loi portant organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tous les textes sont à un stade rédactionnel avancé et pourront être injectés dans la procédure législative au début de l'année 2003.

Le cadre proposé prévoit un régime d'autorisation générale avec notification préalable pour toute fourniture de réseaux et de services de communications électroniques. Les moyens d'intervention de l'Institut de Régulation sur un marché non concurrentiel seront considérablement renforcés, l'analyse des marchés et du comportement des acteurs sur ces marchés se faisant conformément aux articles de concurrence du Traité.

## **5.2. Les activités au niveau communautaire**

### **5.2.1. Services postaux**

Le Parlement européen et la Commission européenne se sont ralliés au courant des premiers mois de l'année 2002 à la position commune arrêtée par le Conseil des Ministres chargés des services postaux lors de sa réunion du 6 décembre 2001. La Présidence espagnole a réussi à éviter une fastidieuse procédure de codécision sur la proposition de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté.

Ainsi la directive 2002/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté est entrée en vigueur le 5 juillet 2002. Les Etats membres doivent se conformer aux dispositions de la directive au plus tard le 31 décembre 2002.

### **5.2.2. Services de communications électroniques**

La première partie du nouveau cadre réglementaire communautaire, 4 directives et une décision du Parlement européen et du Conseil, est entrée en vigueur en date du 7 mars 2002. Il s'agit de:

- La directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive "accès").

*Ce texte établit un cadre pour les accords relatifs à l'accès et à l'interconnexion dans l'ensemble de l'Union européenne.*

- La directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive "autorisation").

*Ce texte vise à établir un marché unique des services de communications électroniques en harmonisant les règles concernant l'autorisation de fourniture de ces services.*

- La directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour réseaux et services de communications électroniques (directive "cadre").

*Ce texte fixe les dispositions horizontales du nouveau cadre réglementaire de l'Union européenne pour les communications électroniques.*

- La directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive "service universel").

*Ce texte fixe les droits des utilisateurs eu égard aux services de communications électroniques, notamment en ce qui concerne le service universel.*

- La décision N° 676/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire pour la politique en matière de spectre radioélectrique dans la Communauté européenne (décision « spectre radioélectrique »).

*Ce texte établit un cadre politique et juridique afin d'harmoniser l'utilisation des fréquences radioélectriques dans l'Union européenne.*

#### **Ce sont ajoutées à ce « paquet » initial :**

- La directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques).

*Ce texte met à jour la directive 97/66/CE actuellement en vigueur afin de garantir sa neutralité technologique et la couverture des nouveaux services de communications électroniques.*

- La directive 2002/77/CE de la Commission du 16 septembre 2002 relative à la concurrence dans les marchés des réseaux et des services de communications électroniques (directive « concurrence »).

*Ce texte met à jours les directives prises par la Commission en application de ses compétences propres en matière de règles de concurrence.*

#### **5.2.3. Confédération européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)**

L'Assemblée plénière (AP) de la CEPT s'est déroulée à Cardiff (UK) du 10 au 11 septembre 2002 sous la présidence du Royaume Uni.

Parmi les points importants à l'ordre du jour :

#### **5.2.3.1.       Coopération avec la Commission européenne**

L'un des objectifs principaux de la réforme de la CEPT consiste à renforcer les relations entre la CEPT et la Commission européenne au niveau le plus élevé possible. A cet égard un Protocole d'accord sera signé susceptible de coordonner les activités et d'assurer l'échange d'informations entre les 2 parties cocontractantes. Coopération qui s'annoncera particulièrement intéressante dans le domaine relatif au « spectre des fréquences » dont des questions de compatibilité de décisions prises au sein de la CEPT avec le nouveau cadre réglementaire des « communications électroniques » adopté par l'Union européenne risquent de se poser.

#### **5.2.3.2.       Coopération entre la CEPT et d'autres organisations régionales**

Actuellement 4 accords ont été signés entre la CEPT et l'APT (télécommunauté asie- pacifique); l'UAT (Union africaine des télécommunications), CITEL ( Commission interaméricaine des télécommunications), l'ATCM (Conseil des Ministres des Télécommunications arabes).

Ces accords se rapportent fondamentalement à la coopération lors des travaux préparatoires aux conférences de l'UIT. Toutefois. L'AP a décidé qu'il serait utile d'intensifier les rencontres (sur base annuelle ou semestrielle) et d'étendre la coopération existante à d'autres domaines en identifiant les questions d'intérêt commun. Une telle démarche permettra de mieux cerner les prises de position et de mener certains travaux en commun au sein de l'enceinte internationale.

#### **5.2.3.3.       Convention de Tampere**

La Convention de Tampere a pour objet la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. Elle a été adoptée par la conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence le 18 juin 1998 et reste ouverte à la signature jusqu'au 21 juin 2003. Cependant elle risque devenir invalide faute de nombre de « d'instrument de dépôt » suffisant. L'AP a informé les Etats non membres de l'UE sur la situation juridique actuelle des Etats membres de l'UE et a vivement encourager ces derniers de signer. Il a été proposé qu'une exemption au titre des règlements de l'UE soit prévue pour les aspects subsidiaires de la Convention qui se rapportent à la circulation des marchandises. Ceci permettrait de régler la question des différends en matière de compétence qui empêche actuellement les Etats membres de l'UE de signer la Convention.

## **5.3. Les activités au niveau international**

### **5.3.1.1. EUTELSAT**

#### **5.3.1.1. Projet de loi no 4786**

Le projet de loi n° 4786 portant approbation :

des Amendements au préambule, aux articles I ; II ; III ; V ; VI ;VII ; XIX ; X ; XII ; XIII ; XIV ; XV ; XVI ; XVII ; XVIII ; XXI et à l'annexe A de la Convention portant :

création de l'Organisation Européenne de Télécommunications par Satellite « EUTELSAT » tels qu'ils ont été adoptés à la 26<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée des Parties à Cardiff, le 20 mai 1999, a été voté par la Chambre des Députés le 4 novembre 2002 et est en cours de publication.

La transformation structurelle profonde d'EUTELSAT se traduira par :

- la création d'une société anonyme de droit français, EUTELSAT SA, dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance, à laquelle seront transférés les activités opérationnelles et les actifs correspondants d'EUTELSAT le 2 juillet 2001. La constitution de cette société de droit privé se traduira, au niveau du capital, par une transformation des Signataires en actionnaires. Par ailleurs, des dispositions ont été insérées dans les statuts de la société, visant à soumettre l'entrée de nouveaux actionnaires à l'accord des membres de la société et à autoriser le rachat forcé d'actions en cas de changement de contrôle d'un actionnaire existant ;
- le maintien de l'organisation intergouvernementale, au sein de laquelle le rôle des gouvernements, à travers l'Assemblée des Parties, consistera de veiller au respect des quatre principes de base énoncés dans la Convention amendée (obligations de service public/service universel, couverture pan-européenne du système à satellites, non-discrimination, concurrence loyale) et des obligations de la société EUTELSAT S.A. En outre l'organisation intergouvernementale EUTELSAT assure la continuité en matière de droits et obligations internationaux découlant de l'exploitation du secteur spatial d'EUTELSAT, notamment aux termes du règlement des radiocommunications en ce qui concerne l'utilisation des fréquences.

La restructuration requiert une révision de la Convention portant création de l'Organisation, signée à Paris en 1982. Elle est complétée par plusieurs textes juridiques complémentaires, en particulier un Arrangement entre la nouvelle organisation intergouvernementale et la Société EUTELSAT S.A.

La restructuration met ainsi fin à l'Accord d'Exploitation.

### **5.3.1.2. Assemblée des Parties d'EUTELSAT (AP) :**

La 30<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée des Parties d'EUTELSAT s'est tenue à Paris le 15 mai 2002. Parmi les sujets ayant figurés à l'ordre du jour, deux étaient d'une importance particulière, à savoir:

#### **I. Les problèmes budgétaires de l'Organisation Intergouvernementale EUTELSAT**

A l'heure actuelle, le budget est largement insuffisant pour couvrir les besoins d'EUTELSAT OIG. Face à l'insuffisance budgétaire l'Assemblée des Parties a rappelé à EUTELSAT S.A. son acceptation, aux termes de l'article (4) de l'Arrangement, de revoir annuellement sa contribution aux frais d'établissement et de fonctionnement de l'OIG pour permettre à EUTELSAT OIG de faire face à une augmentation des coûts annuels ou à tout autre coût imprévu qu'elle devrait raisonnablement supporter pour s'acquitter de ses fonctions. Le Comité Consultatif de l'Assemblée des Parties, dont le Luxembourg fait partie, chargé essentiellement de questions budgétaires et de questions relevant du statut du personnel, fut chargé de réfléchir sur des solutions de financement alternatives.

#### **II. Mise en bourse partielle du capital d'EUTELSAT S.A.**

La mise en bourse à hauteur de 30% du capital social d'EUTELSAT S.A. fut la condition sine qua non de la Commission Européenne, en vue de l'approbation du processus de restructuration d'EUTELSAT. Eu égard aux évolutions récentes, l'Assemblée des Parties a exprimé:

- a) ses préoccupations concernant des transactions privées potentielles d'un important volume d'actions d'EUTELSAT S.A., qui risqueraient d'être préjudiciables non seulement pour l'identité européenne d'EUTELSAT S.A., mais également pour une mise en bourse et la capacité de conduire une politique de développement indépendant à l'avenir;
- b) sa volonté qu'il ne soit porté atteinte aux Principes de base suite à de telles transactions.

Compte tenu de la situation boursière actuelle il convient néanmoins de rester vigilant afin d'assurer la sauvegarde des intérêts tant de la Partie du Luxembourg que de l'actionnaire Entreprise des Postes et Télécommunications.

### **5.3.2. INTELSAT**

Le projet de loi N° 4912 portant :

- approbation des Amendements à l'Accord relatif à l'Organisation Internationale de Télécommunications par Satellites « INTELSAT », adopté par la vingt-cinquième Assemblée des Parties d'INTELSAT à Washington, D.C., le 17 novembre 2000;
- approbation de l'Amendement à l'article 23 de l'Accord d'exploitation relatif à l'Organisation Internationale de Télécommunications par Satellites

- « INTELSAT », adopté par la trente et unième Réunion des Signataires d'INTELSAT à Washington, D.C., le 10 novembre 2000;
- abrogation de la loi du 15 juin 1994 portant approbation du Protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT), fait à Washington, le 19 mai 1978.

a été avisé par le Conseil d'Etat en date du 14 mai 2002 et voté par la Chambre des Députés dans la séance du 13 novembre 2002.

La loi porte la date du 12 décembre 2002 et a été publiée au Mémorial A – N° 147 paru le 24 décembre 2002.

### **5.3.3. Union Internationale des Télécommunications (UIT)**

#### **5.3.1.3. Conseil de l'UIT**

Lors de sa session ordinaire de 2002 qui s'est déroulée du 22 avril au 3 mai 2002 à Genève; le Conseil a mis l'accent sur 2 événements majeurs :

- le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) qui aura lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003
- la Conférence de plénipotentiaires, organe de décisions suprême de l'UIT qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 23 septembre au 18 octobre 2002.

Le SMSI est censé de placer l'UIT au cœur de l'effort mondial de sensibilisation à l'importance des technologies de l'information et de la communication. A cet effet un Fonds d'affectation spéciale est créé auprès de l'UIT pour financer la préparation et la tenue du Sommet. Nonobstant les fonds budgétaires prévus à cet effet (Décision 509), le Conseil (Résolution 1179), encourage le Secrétaire général de collecter des fonds extrabudgétaires et d'autres sources de financement pour réaliser les différentes phases du processus du SMSI. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles de l'UIT, le rapport du Secrétaire général quant aux étapes réalisées et aux dépenses déjà engagées sera attendu par le prochain Conseil 2003 avec grand intérêt.

#### **5.3.1.4. Préparatifs de la Conférence de plénipotentiaires 2002 (PP 02)**

Parmi les préparatifs de la PP 02 il y a lieu d'évoquer la finalisation du projet de plan stratégique et du plan financier de l'Union (Résolution 71 rev. Marrakech, 2002 ; Décision COM 6/2 (Marrakech 2002)) soumis par le Secrétaire général à la Conférence de plénipotentiaires.

Sur base du projet de plan financier soumis, le Conseil constate une discordance accrue entre les recettes et dépenses pour la période 2004-2007. En outre le fonds de roulement a atteint un niveau minimal de sorte qu'il ne pourrait plus être utilisé

pour compenser les déficits budgétaires et pour reconstituer d'autres fonds et réserves. Face à cette situation, le Conseil de 2002 souligne la nécessité d'examiner plus en détail l'établissement des états financiers et la comptabilité concernant la situation relative à l'affectation et à l'utilisation des fonds de roulement ainsi que le recouvrement des coûts en tant que source de recettes de l'Union.

Le Conseil décide en outre de fixer le montant de l'unité contributive à 315.000 francs suisse pour servir de base à l'examen en vue de l'adoption définitive du plan financier par la conférence de plénipotentiaires et d'identifier une série d'options visant à équilibrer les recettes et les dépenses pour l'établissement du plan financier, ce qui devrait faciliter la prise de décision de la PP 02.

### **5.3.1.5. Conférence de plénipotentiaires (PP02)**

La 16<sup>e</sup> Conférence des plénipotentiaires de l'UIT (PP 02) s'est déroulée à Marrakech (Maroc) du 23 septembre au 18 octobre 2002 en présence de plus de 2000 mille délégués.

Parmi de nombreux sujets discutés lors de la PP02 les positions européennes communes dont. les « Arriérés concernant le traitement des fiches de notification des réseaux à satellites » et « La mise en œuvre des droits à acquitter pour le traitement des fiches de notifications des réseaux à satellites » comptent parmi les priorités essentielles du Luxembourg au cours de cette conférence des plénipotentiaires.

#### **Les arriérés concernant le traitement des fiches de notification des réseaux satellite (Res 86 rev Marrakech 2002) :**

La question des arriérés a suscité l'intérêt particulier du Luxembourg à la fois en sa qualité de coordinateur de la proposition européenne commune (ECP 22) et d'un des principaux concernés à cause des activités de la société SES-Global.

La proposition européenne commune vise à traiter le problème de l'arriéré des fiches de notification des réseaux à satellite en adoptant formellement dans une révision de la *Résolution 86 (Minneapolis 98)* des règles provisoires qui semblent déjà avoir produit leur effet dans la mesure où le Bureau des radiocommunications a pu traiter 328 fiches de notification dans les 3 mois suivant leur mise en application grâce à l'emploi de logicielles avancées et d'effectifs supplémentaires.

Après des discussions acharnées entre les pays arabes et les pays européens ; un compromis a pu être trouvé en demandant formellement à la prochaine CMR (2003) et aux CMR suivantes (« ) d'examiner et de mettre à jour les procédures de publication anticipée, de coordination, d'inscription et de notification des réseaux à satellite afin de faciliter, conformément à l'article 44 CS, l'utilisation rationnelle, efficace et économique des fréquences radioélectroniques et des orbites y associées (« ).

**Les droits à acquitter pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellites et procédures administratives connexes (Rés 88 rev Marrakech 2002) :**

La PP02 a précisé les éléments auxquels le principe du recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite s'applique. L'entrée en vigueur des dispositions du Règlement des radiocommunications relatives au recouvrement des coûts des fiches de notification sera le 1<sup>er</sup> août 2003. En attendant la PP02 a instauré un groupe d'experts chargé de soumettre des recommandations au Conseil en vue d'adapter sa Décision 482 en la matière et de fournir les éléments nécessaires permettant de faire une évaluation précise des coûts effectifs et des recettes de l'application de ce principe.

**5 .3.4. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)**

Le Service des Médias et des Communications assiste régulièrement aux réunions du Comité de la Politique de l'Information, de l'Informatique et des Communications (PIIC) de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par le comité PIIC.

En 2002, le comité PIIC a, entre autres, entamé la rédaction de la publication-clé « Perspectives de télécommunications 2003 » qui sera publiée en mars 2003. Le SMC s'est engagé à procurer aux responsables du comité PIIC les données appropriées sur le panorama des télécommunications au Luxembourg.

Les groupes de travail (GT) mandatés par le comité PIIC sont au nombre de quatre :

1. GT Sécurité de l'information et Vie privée
2. GT Indicateurs de mesure de l'économie de l'information.  
Ce groupe a été en charge, ensemble avec la Commission européenne et les pays membres, de l'élaboration de la nouvelle liste des indicateurs de benchmarking du plan d'action eEurope 2005 (plan successeur de eEurope 2005)
3. GT Politiques des télécommunications et service de l'information. En 2002, ce groupe s'est concentré essentiellement sur la politique de déploiement d'Internet à haut débit dans les pays membres de l'OCDE, en analysant l'existant, en servant de plate-forme d'échange de bonnes pratiques entre les représentants des pays membres
4. GT Economie de l'information.

## **6. Protection des données**

**La loi du 2 août 2002** relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui transpose la directive 95/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, met en place un cadre juridique flexible. La loi du 2 août 2002 protège le droit à la vie privée des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et fait respecter les intérêts légalement protégés des personnes morales. Elle s'applique au traitement automatisé en tout ou en partie, ainsi qu'au traitement non automatisé de données contenues ou appelées à figurer dans un fichier. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

### ***La Commission nationale pour la protection des données (CNDP)***

La Commission nationale pour la protection des données (CNDP) a été créée par la loi du 2 août 2002. La CNDP qui a pour mission essentielle de contrôler et de vérifier la légalité des traitements de données à caractère personnel et d'assurer le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes en matière de protection des données, a pris ses fonctions le 31 octobre 2002.

### ***La directive « vie privée et communications électroniques »***

La directive 2002/58/CE dénommée directive « vie privée et communications électroniques » a été adoptée le 12 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil. Elle remplace la directive 97/66/CE qui est une réglementation sectorielle eu égard à la réglementation générale qu'est la directive 95/46/CE.

La « directive vie privée et communications électroniques » a pour but d'adapter ses dispositions pour tenir compte des évolutions récentes et prévisibles dans le domaine des services et des technologies des communications électroniques.

Conformément au nouveau cadre réglementaire des communications électroniques elle visera des règles neutres sur le plan technologique c'est-à-dire n'imposant ni favorisant l'utilisation d'un type de technologie en particulier. Par conséquent, le consommateur voire l'utilisateur jouit d'un même niveau de protection quelle que soit la technologie mise en œuvre pour la fourniture d'un service donné.

Les travaux de transposition de la directive 2002/58/CE sont actuellement en cours.

## 7. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle qui est placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de sept personnes.

En 2002, le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 36 demandes d'aides financières sélectives, dont 11 demandes à l'écriture et au développement, 24 demandes à la production et 1 à la distribution. Ceci représente une importante augmentation par rapport à l'année précédente (en 2001, 23 demandes ont été déposées).

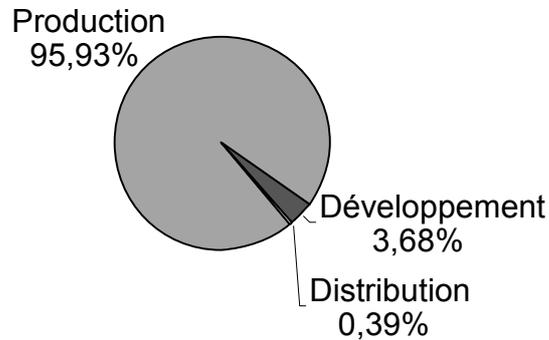
Sur 36 projets introduits, 22 ont bénéficié d'une aide financière sélective remboursable.

Grâce à l'augmentation du budget annuel du Fonds, les 22 projets ont pu bénéficier d'aides financières sélectives à hauteur d'un montant total de € 3.881.591,04 ce qui équivaut à une hausse de 69,70% par rapport à l'année passée (en 2001, le montant accordé s'élevait à € 2.287.305).

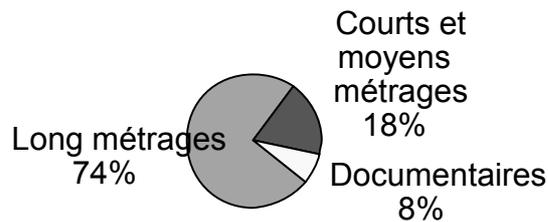
Des aides financières sélectives à l'écriture et au développement pour un montant total de € 142.973 ont été octroyées en 2002, représentant une augmentation de 27,04% par rapport à € 112.544 accordés en 2001.

Les aides à la production ont été portées de € 2.157.913 en 2001 à € 3.723.618,04 en 2002, soit une augmentation de 72,56%. L'aide attribuée à la distribution internationale a par contre légèrement baissé de € 16.848 (en 2001) à € 15.000 (en 2002), soit de 10,97%.

### Aides financières sélectives attribuées en 2002

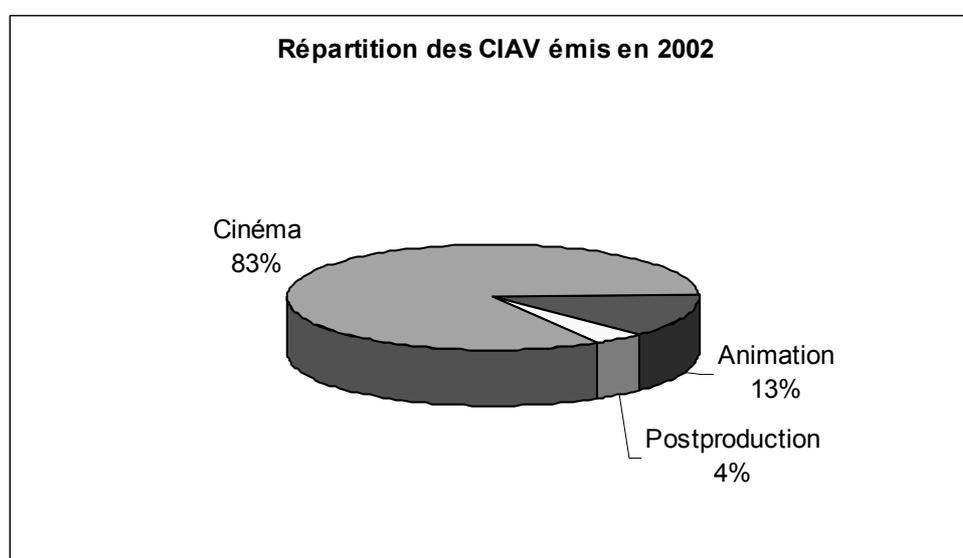
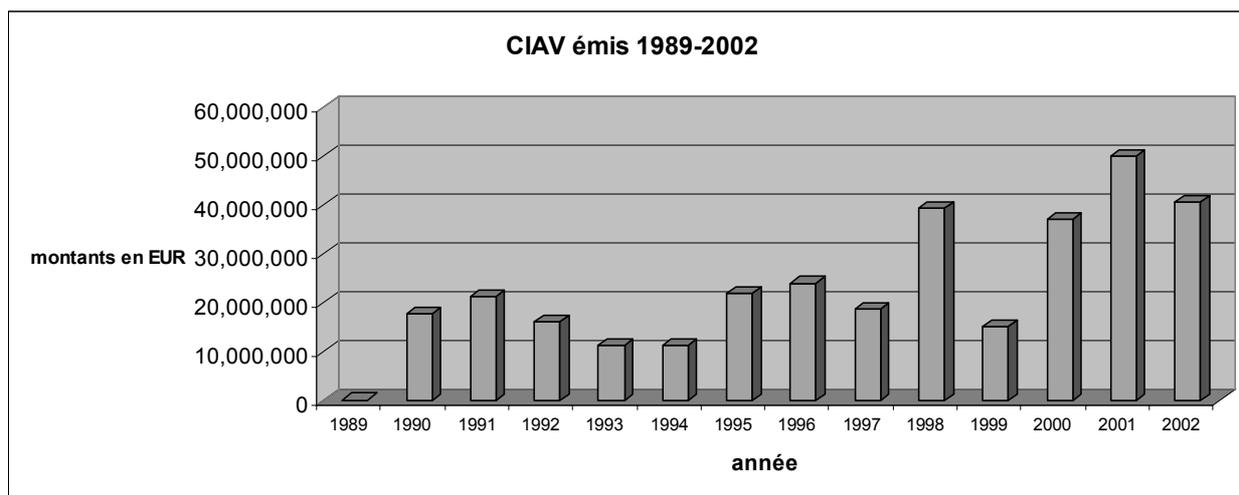


### Aides financières sélectives à la production attribuées par rapport aux types d'œuvres produites en 2002



Dans le cadre du régime des certificats d'investissement audiovisuel 39 demandes ont été introduites pour l'année 2002 (contre 31 en 2001).

Le total de la valeur faciale des certificats d'investissement audiovisuel émis dans le courant de l'année 2002 s'élève à € 40.611.331,74 ce qui constitue une baisse de 28,71% par rapport à l'année passée (€ 56.963.503). Le budget total des œuvres audiovisuelles réalisées en 2002 sous le bénéfice de la loi sur les certificats d'investissement audiovisuel s'élève à € 104.122.354 tandis que le montant total des parts des producteurs luxembourgeois relatif à ces projets s'élève à € 36.016.202.



Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds était représenté à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Pour la 52<sup>e</sup> Berlinale (le festival international du film de Berlin), le Fonds a choisi l'acteur luxembourgeois Luc Feit pour représenter le Grand-Duché à la manifestation « Shooting Star », organisée par la « European Film Promotion », (association de promotion du film européen), à laquelle le Fonds est associé. Le cinéma luxembourgeois était aussi à l'honneur dans la compétition officielle de la section « Panorama » de la Berlinale avec la production « Le troisième œil » du réalisateur belge Christophe Fraipont, produit par Samsa Film.

Lors de la sixième édition du Cinénygma Luxembourg International Film Festival, qui se déroulait au Luxembourg du 4 au 14 avril 2002, la production luxembourgeoise « Dog Soldiers » réalisée par Neil Marshall et produite par The Carousel Picture Company a reçu le prix « Méliès d'argent ».

Comme chaque année, le Fonds était présent avec un stand de promotion au marché du Festival international du film de Cannes qui se déroulait du 15 au 26 mai 2002.

A cette occasion, Eddy Luyckx-Gérardon, producteur de la société luxembourgeoise Tarantula, a été sélectionné par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle pour représenter le pays à la manifestation « Producers on the move ». Cette manifestation organisée par la « European Film Promotion » a pour but de présenter à l'industrie audiovisuelle et à la presse internationale des jeunes producteurs européens qui ont « le vent en poupe ».

Le film « Une part du ciel », réalisé par Bénédicte Liénard, produit par la société luxembourgeoise Tarantula Luxembourg, figurait dans la sélection officielle du Festival de Cannes dans la section « Un certain regard ». Ce tournage s'est déroulé en grande partie au Grand-Duché avec une importante participation de techniciens locaux.

Dans le cadre du Festival international du film d'animation à Annecy du 3 au 8 juin, le Fonds participait avec un stand qui servait d'ombrelle à 7 sociétés de production d'animation luxembourgeoises.

La production luxembourgeoise « Tristan et Iseut » était en compétition officielle au Festival international du film d'animation à Annecy. Ce film est réalisé par le Luxembourgeois Thierry Schiel et produit par la société Oniria Production. « Tristan et Iseut » est le premier film d'animation européen qui comporte des personnages entièrement animés en images de synthèse avec le rendu de l'animation traditionnelle.

Grand succès pour deux productions luxembourgeoises à la 59<sup>ème</sup> Mostra internationale d'art cinématographique de Venise. « Nha Fala », une comédie musicale réalisée par Flora Gomes et produite par la société luxembourgeoise Samsa Film, a été sélectionnée pour la compétition officielle. « Un honnête commerçant » du réalisateur belge Philippe Blasband et produit par Samsa Film figurait dans la « Semaine de la critique » à ce même festival.

Par ailleurs, il reste à souligner que le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne ont signé à Berlin le 14 juin 2002 un accord dans le domaine de l'audiovisuel et notamment du cinéma. L'objectif de l'accord consiste à faciliter et à intensifier la réalisation de coproductions luxembourgo-allemandes. L'accord stipule que les films réalisés en commun par des producteurs des deux pays sont considérés comme des œuvres nationales de chaque côté.

Fin 2002, le Fonds a lancé pour la deuxième fois consécutive un concours de « treatment ». Le premier prix est doté de € 2500 et de deux deuxième prix de € 1250. La date de dépôt des dossiers est prévu pour le 30 avril 2003.

En 2002 a eu lieu la cinquième édition du concours international « Prix Kieslowski », un prix qui s'étendait sur cinq pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg. Ce prix a donné l'occasion à cinq jeunes (un par pays) de réaliser, avec l'assistance des plus prestigieuses écoles européennes de cinéma, un court métrage sur l'un des trois thèmes suivants : volonté, engagement, dignité. La lauréate luxembourgeoise est Catherine Richard pour «La Terna MagiCa » dans la catégorie « Dignité ». Son court métrage a été produit par l'école de cinéma Louis Lumière à Paris. Rappelons dans ce contexte, qu'en 2001, le Fonds avait déjà participé financièrement au concours international « Prix Kieslowski ».

Dans le cadre de la promotion du secteur audiovisuel et du programme e-lëtzebuerg, le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a lancé, le 15 avril 2002, son site internet [www.filmfund.lu](http://www.filmfund.lu). Ce site, en langue anglaise, contient toutes les informations relatives au secteur audiovisuel luxembourgeois et a pour but de promouvoir le Luxembourg comme site de production audiovisuelle.

## **ANNEXE 1 : Certificats d'investissement audiovisuel (CIAV)**

### **Liste des œuvres audiovisuelles produites en 2002 :**

#### **DESSINS ANIMES**

ACARIENS	Oniria Production
BOB'S BEACH	Oniria Production
MEADOWLAND	Oniria Production

#### **POSTPRODUCTION**

POSTPRODUCTION ET ADAPTATION DE FILMS	Telesparks
--	------------

#### **CINEMA**

ALEX RUN	Classic Film Production
ALEX RUN 2	Classic Film Production
DAS LEBEN MÖGLICHERWEISE	Tarantula Luxembourg
DE TWEELING / DER ZWILLING	Samsa Film
GEORGE AND THE DRAGON	The Carousel Picture Company
NHA FALA	Samsa Film
OCTANE	Delux Productions
SECRET PASSAGE (2 <sup>e</sup> partie)	Delux Productions
THE TULSE LUPER SUITCASE	
- THE MOAB STORY	Delux Productions
UN COMBAT	Samsa Film

#### **FILM DE TELEVISION**

CRIMES OF PASSION : TEMPO	Samsa Film
---------------------------	------------

## ANNEXE 2 : Aides financières sélectives en 2002 (AFS)

DOSSIER	SOCIETE	ALLOCATION EN EUR
<b><u>AIDES AU DEVELOPPEMENT</u></b>		
<b>THE WAY OF THE CAT</b>	IRIS PRODUCTION	61 973,00
<b>LA REVANCHE DES CHÔMEURS</b>	IRIS PRODUCTION	15 000,00
<b>ROSE AND VIOLET</b>	SAMSA FILM	11 000,00
<b>HOUSE OF BOYS</b>	DELUX PRODUCTIONS	35 000,00
<b>YOUR NAME IS JUSTYNA</b>	HEMISPHERES FILMS	20 000,00
TOTAL 1		<b>142 973,00</b>
<b><u>AIDES A LA PRODUCTION</u></b>		
<b>UN COMBAT</b>	SAMSA FILM	105 354,75
<b>HURENSOHN</b>	TARANTULA LXBG	170 000,00
<b>LE TANGO RASHEVSKI</b>	SAMSA FILM	247 894,00
<b>COLARGOL</b>	SAMSA FILM	123 947,00
<b>DAS LEBEN MÖGLICHERWEISE</b>	TARANTULA LXBG	198 315,00
<b>FADO BLUES</b>	SAMSA FILM	250 000,00
<b>RENART DE FOX</b>	ONIRIA PRODUCTION	495 787,00
<b>FRED JUNCK, L'HOMME AU CIGARE</b>	RATTLESNAKE PICTURES	116 162,00
<b>PROTRAITS D'ARTISTES (19-24)</b>	SAMSA FILM	178 024,00
<b>LES IMMORTELS</b>	SAMSA FILM	495 787,00
<b>DANSE, DANSE, DANSE</b>	SAMSA FILM	200 000,00
<b>J'AI TOUJOURS VOULU ÊTRE UN E SAINTE</b>	SAMSA FILM	267 725,00
<b>LES FEUX FOLLETS</b>	HEMISPHERES FILMS	98 277,00
<b>PFARRERBLOCK</b>	VIDEOPRESS	140 000,00
<b>LANDSCAPE WITH A CORPSE (2)</b>	TARANTULA LXBG	125 000,00
<b>ICE CREAM SUNDAE</b>	SAMSA FILM	11 345,29
<b>LA REVANCHE DES CHÔMEURS</b>	IRIS PRODUCTION	500 000,00
TOTAL 2		<b>3 723 618,04</b>
<b><u>AIDES A LA DISTRIBUTION</u></b>		
<b>LE CLUB DES CHÔMEURS</b>	IRIS PRODUCTIONS	15 000,00
TOTAL 3		<b>15 000,00</b>

## ANNEXE 3 : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2002

### TELEVISION

#### Programmes radiodiffusés à rayonnement international

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Television	Terrestre Canal 7 Satellite ASTRA Câble Luxembourg et pays germanophones	CLT-UFA S.A.
RTL TVi	Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre Canal 49 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre Canal 21 à Hosingen Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL7 (1*)	Satellite Eutelsat Hotbird Satellite ASTRA (en numérique)	CLT-UFA S.A.
RTL9	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français Bouquet TPS	CLT-UFA S.A.
RTL Shopping	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français Bouquet TPS	CLT-UFA S.A.

#### Programme radiodiffusé visant le public résident

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg	Terrestre Satellite ASTRA (partiellement, en numérique)	CLT-UFA S.A.

## Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
No ZAP TV (2*)	Satellite ASTRA en numérique	Canal Europe Audiovisuel S.A.
ALICE (3*)	Satellite ASTRA en numérique	SITCOM International S.A.
Nuvolari (3*)	Eutelsat en numérique	SITCOM International S.A.
Leonardo (3*)	Eutelsat en numérique	SITCOM International S.A.
Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Liberty TV	Satellite ASTRA en numérique	Maastricht Multimédia S.A.
Nordlicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordlicht s.à.r.l.
TEK TV Shop	Satellite ASTRA en numérique	Tek Distributions s.à.r.l.

## Programmes Luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht	Certains réseaux câblés	Nordlicht TV a.s.b.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
Music Festival (4*)	Certains réseaux câblés en numérique	Aurora Media Technologies S.A.
LuxTV (5*)	Certains réseaux câblés	Rédaktion & Réalisation s.à.r.l.
De Kueb TV ( 6*)	Certains réseaux câblés	Ivalux Productions S.A.

1\* Diffusion arrêtée le 28 février 2002

2\* Diffusion arrêtée le 1<sup>er</sup> novembre 2002

3\* Arrêt de diffusion sous concessions luxembourgeoises depuis avril 2002. Retraits de concessions novem

4\* Faillite prononcée août 2002. Procédure de retrait en cours

5\* Programme diffusé pour la période du mi octobre jusqu'au 31 décembre pour différents événements sportifs

6\* Arrêt provisoire de diffusion mai 2002

## RADIO SONORE

### Programme radiodiffusé à rayonnement international

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL	CLT-UFA S.A.
RTL Radio – Die grössten Oldies	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM	CLT-UFA S.A.

### Programmes de radio à émetteur de haute puissance

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.

### Programmes de radio à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à.r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à.r.l.
Eldorado	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à.r.l.

## Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RADIO CHALLENGER	102,2 FM	Radio Animation Club Differdange a.s.b.l.
SUNSHINE RADIO <sup>1</sup>	102,2 FM	Lieweg Kultur a.s.b.l.
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHESTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
RADIO WAKY	107,0 FM	AIR F.M. a.s.b.l.

## Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Radio Horeb	Satellite Astra	Eurociel S.A.

<sup>1</sup> A arrêté ses émissions au 31 décembre 2002 suite au non-renouvellement de sa permission

## **ANNEXE 4 : Motion de la Chambre sur la réforme législation en matière de médias**

### **MOTION**

#### **La Chambre des Députés**

- constatant avec satisfaction que le bilan de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques est globalement positif;
- considérant que le secteur des médias joue un rôle essentiel en ce qui concerne la diversification économique, le pluralisme des opinions et la vie socioculturelle;
- considérant le travail positif, parfois pionnier, effectué par les acteurs du secteur des médias au Luxembourg;
- insistant sur la nécessité de prévoir une autorité de régulation indépendante disposant de plus larges compétences;
- estimant que la Chambre des Députés doit être associée à la procédure de désignation des membres de l'autorité et de son Directoire;
- estimant que le système des sanctions actuellement en vigueur s'avère trop peu nuancé;
- estimant qu'un service public de télévision et de radio doit fournir une information objective et pluraliste sur l'actualité sociale, politique, culturelle et sportive du pays ainsi que des éléments socio-culturels dans l'intérêt de l'information et de la formation des citoyens;
- considérant que le service public ne doit pas nécessairement être presté par une seule société privée ou un seul organisme public;
- estimant que le service public doit faire l'objet d'une définition et que des missions de service public devraient être attribuées par convention;
- estimant que de nouvelles voies de financement du service public doivent être envisagées par les autorités;
- soutenant l'idée de prévoir un certain système de subventionnement de la production destinée à la télévision;
- soutenant l'idée de laisser la liberté d'organisation aux radios à réseau d'émission;

- considérant que les technologies de l'information, de la communication et des médias ont pris une importance considérable dans une économie qui se veut compétitive et offrent des potentialités en matière de formation et d'emplois;
- estimant que la violence dans les médias doit faire l'objet d'une attention renforcée;
- constatant que la réception et la distribution par câble au Luxembourg de nombreux programmes de télévision européens, et notamment des bouquets numériques à péage, est entravée en raison du système de commercialisation des droits par territoires nationaux ;
- saluant la réussite de la mise en place de Chamber TV en novembre 2001;

## invite le Gouvernement

- à poursuivre sa politique actuelle, qui consiste en la consolidation du site médiatique dans une économie en voie de diversification;
- à procéder à une réforme de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques;
- à procéder à l'instauration d'une autorité de régulation indépendante sous forme d'un établissement public qui devra disposer des moyens financiers et humains adéquats, ainsi que de compétences étendues;
- à associer la Chambre des Députés à la procédure de désignation des membres du Directoire;
- à prévoir un système graduel en matière de sanctions;
- à définir le service public de télévision;
- à prévoir que des missions de service public peuvent être attribuées par convention à une ou plusieurs sociétés privées ou organismes publics;
- à explorer de nouvelles voies en matière de financement du service public;
- à étudier les possibilités d'un subventionnement de la production d'émissions de qualité et présentant un caractère socio-culturel destinée à la télévision et à la radio;
- à laisser la liberté aux radios à réseau d'émission quant au choix de leur forme juridique, tout en instaurant un système de contrôle de prise de participation et à maintenir le principe de l'organisation sous forme d'a.s.b.l. des radios locales;
- à évaluer les coûts effectifs des radios locales et à réseau pour les équipements techniques;

- à doter la radio socioculturelle 100,7 des moyens humains, financiers et techniques adéquats qui lui permettent de continuer à améliorer la qualité de ses programmes;
- à réfléchir à la création de formations spécifiques dans le domaine des médias ainsi que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, en consultant les instituts d'enseignement supérieur du Luxembourg;
- à promouvoir la formation professionnelle continue dans le secteur des médias;
- à prendre des mesures de sensibilisation en ce qui concerne la violence dans les médias audiovisuels s'adressant aux enfants, aux parents, aux acteurs dans le domaine des médias et aux enseignants;
- à coopérer avec les câblo-opérateurs en vue d'encourager l'interconnexion des réseaux câblés et de promouvoir le choix de l'offre en programmes et en matière d'accès à Internet;
- à mettre un accent particulier, dans le cadre des négociations sur la réforme de la directive « Télévision sans Frontières » d'une part et de la directive « Câble et Satellite » d'autre part, sur les problèmes qui se posent en matière de libre circulation des programmes de télévision en raison du système de commercialisation des droits exclusifs par territoires nationaux;
- à ancrer les dispositions relatives à Chamber TV dans la nouvelle loi sur les médias électroniques.

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 13 juin 2002

Le Greffier

s. *Pierre Dillenbourg*

Le Président

s. *Jean Spautz*

\* \* \* \* \*

### 3. Le Service des Ordres nationaux

A l'occasion de la célébration de la Fête nationale 2002, une promotion générale a eu lieu dans les ordres nationaux et 1167 personnes de nationalité luxembourgeoise et étrangère ont obtenu une nomination dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg ; 1435 ont obtenu une nomination dans l'Ordre de la Couronne de Chêne.

#### 1. Lors de la remise au Ministère d'Etat, qui a eu lieu le jeudi, 20 janvier 2002, les personnes désignées ci-après ont obtenu leur décoration des mains du Premier Ministre

Monsieur Pierre DILLENBURG, Greffier de la Chambre des Députés, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur John SCHUMMER, Député, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Robert THELEN, Inspecteur principal 1<sup>er</sup> en rang à la Chambre des Députés, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Madame Ginette BIASINI, Chef de bureau adjoint à la Chambre des Députés, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Claude BICHELER, Vice-président du Conseil d'Etat, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Alain MEYER, Conseiller d'Etat, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Nicolas SCHMIT, Conseiller d'Etat, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Madame Mady MULHEIMS-HINKEL, Conseillère de Gouvernement 1<sup>ière</sup> classe, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Jean-Paul CONZEMIUS, Premier Conseiller de Gouvernement, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Jean ZAHLEN, Premier Conseiller de Gouvernement, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Daniel ANDRICH, Conseiller de Gouvernement 1<sup>ière</sup> classe, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Pierre DECKER, Conseiller de Gouvernement 1<sup>ière</sup> classe, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Gaston REINESCH, Président du Conseil Economique et Social, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Robert WEBER, Membre du Conseil Economique et Social, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Ferd MILBERT, Membre du Conseil Economique et Social, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Jean-Claude REDING, Membre du Conseil Economique et Social, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Joseph FELLENS, Président et co-fondateur de l'association des résistants, passeurs et filieristes du Nord, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Alfred FRANTZEN, Porte-drapeau de l'association des volontaires luxembourgeois de la résistance française, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur René MANTZ, Président de la Ligue luxembourgeoise des mutilés et invalides de guerre 1940-1945, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Jean-Pierre WOLFF, Vice-Président de la Ligue luxembourgeoise des mutilés et invalides de guerre 1940-1945, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Aloyse DIEDERICH, Assesseur-comité de la Ligue luxembourgeoise des mutilés et invalides de guerre 1940-1945, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Johny HELLENBRAND, Porte-drapeau de la Ligue luxembourgeoise des mutilés et invalides de guerre 1940-1945, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;

Madame Janine MONTAIGU, Journaliste, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Jo MUTTERGE, Journaliste, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Roger INFALT, Journaliste et membre du Conseil de Presse, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Jos TELEN, Journaliste, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Francis WAGNER, Journaliste, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Henri LEYDER, Journaliste, la Médaille en vermeil de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Mare WILLIERE, Journaliste, la Médaille en vermeil de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Joseph BARTHOL, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Claude FRANCOIS, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Madame Tessy HANSEN, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Frank HARY, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Roland HOUTSCH, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Guy KAISER, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Madame Jacqueline KIMMER, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Alain LAMESCH, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Thierry MARTIN, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Lucien MONTEBRUSCO, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Fernand MORBACH, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Raymond REUTER, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Aly SAUBER, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Tom WAGNER, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite ;  
Monsieur Frank ZEIMET, Journaliste, la Médaille de l'Ordre de Mérite.

**2. Au cours de l'année les personnalités de nationalité étrangère énumérées ci-dessous ont obtenu une nomination dans les ordres nationaux**

Monsieur Fernando PERELLO SANTANDREU, Conseil honoraire du Luxembourg à Palma de Mallorca, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Chong GAO, Jardinier à l'Ambassade du Luxembourg à Beijing, Médaille en argent de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Baohua DING, Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Grand-Duché de Luxembourg, Grand' Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Paul Emile Joseph BACK, Président de l'Union Royale des Croix de Guerre Belges, section des Deux Luxembourg, Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT, ancien ministre français des Transports, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Bernard DUCARME, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Georges PARENT, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Gennaro CORRADO, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Jean-Pierre MASSUE, Collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Monsieur Manfred BONATZ, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne ;

Madame Jane DEBENEST, Ambassadeur de France au Grand-Duché de Luxembourg, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur André POTOCKI, ancien juge au Tribunal de 1<sup>ière</sup> instance des Communautés européennes, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite ;

Madame Maria DE LA CONCEPCION SUAREZ GARCIA, Consul honoraire du Luxembourg à Las Palmas ;

Madame Nelly KYRIAZI, Directeur de la Pinacothèque d'Athènes, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Reinhard WAGNER, membre du Conseil d'administration du Beamtenheimstättenwerk BHW, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Joachim NUSSLER, membre du conseil d'administration du Beamtenheimstättenwerk BHW, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Udo ROEDEL, membre du conseil d'administration du Beamtenheimstättenwerk BHW, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Madame Kalliopi NIKOLAOU, Membre de la Cour des Comptes européenne, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Manfred LEVE, Oberdirektor a.D. in der Hauptstelle der Bundesanstalt für Arbeit, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Uwe BADER, employé à la « Landeszentrale für Politische Bildung » à Mayence, chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Georg BALDY, surveillant du site du KZ Hinzert, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Hans-Georg MEYER, Directeur de la « Landeszentrale für Politische Bildung » à Mayence, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Volker SCHNEIDER, Oberstudienrat, Professeur au « Gymnasium Hermeskeil », Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Jochen GRÜNHAGE, Ancien Représentant Permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'UE, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Aldo OLCESE SANTONJA, Président de Fincorp Finanzas Corporativas S.A., Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Madame Inge SCHRAM-WIECHARD, assistante à la direction des stands à CeBIT et à la Hannover Messe, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Guy BASTIEN, Lieutenant-Général, ancien Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre Belge, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Madame Fina DE CALDERON, Marquise DE MOZOBAMBA DEL POZO, poétesse espagnole et organisatrice des rencontres littéraires « Mercredis de la Poésie », Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Horst PAKOWSKI, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Grand-Duché de Luxembourg, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Goro KURAMOCHI, Président G.I.P. Co, Ltd, organisateur d'expositions photographiques, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Shuji KOGI, Secrétaire général de l'association EU-Japon Fest, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Claude PUHL, Président-Directeur Général du Républicain Lorrain, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Luc GREYF, Lieutenant-Colonel BEM, ancien commandant du Contingent BELUKOS 7 au Kosovo, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Adelino Vieira DA CUNHA DA SILVA, Secrétaire près l'Ambassade de Portugal au Grand-Duché de Luxembourg, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Olivier KRAMER, orfèvre-médailleur de Neuchâtel, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Noel KIERANS, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dublin, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Christoph GRIMM, Président du Landtag de Rhénanie-Palatinat, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Chris MOORS, ancien Président du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Jos VAN WASSENHOVE, ancien Secrétaire Général du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Nikolaos VAN DAM, Ambassadeur des Pays-Bas à Berlin, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Machiel Robert MOK, ancien membre néerlandais du Parquet près la Cour de Justice Benelux, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Patrick VERCAUTEREN DRUBBEL, Ambassadeur du Royaume de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg, Grand' Croix de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Dominique VINDEVOGEL, Lieutenant-Colonel BEM, ancien commandant du Contingent BELUROKOS 8 au Kosovo, Commandeur de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Joseph ARENS, Député fédéral, Bourgmestre de la commune de Attert, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Léon HALLET, Ancien conseiller général du Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture de Belgique, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Didier CHARLIER, Adjudant de Corps à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Madame Marie-Antoinette PIRLOT, Ministre-conseiller près l'Ambassade de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg, Grand Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Bernhard KASTER, Bourgmestre de la « Verbandsgemeinde Trier-Land », Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Pierre ALEXANDRE, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Madame Julie BARTHELEMY, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Dieter GUTHER, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Chevalier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Michel VAN RUYMBEKE, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Klaus GROH, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de Mérite ;

Monsieur Claus PRODEHL, collaborateur scientifique du Musée d'Histoire Naturelle, Officier de l'Ordre de Mérite.

**3. A l'occasion de la célébration de leur 100<sup>ième</sup> anniversaire le Grand-Duc a daigné conférer la Médaille de l'Ordre de Mérite aux personnes énumérées ci-dessous**

Madame Anne Léonie WARNANT-FETTES d'Esch-sur-Alzette ;

Madame Catherine PROST-DUCHSCHER de Luxembourg ;

Madame Marie RAUS-DIDERRICH de Aspelt ;

Madame Julie KREMER-WROEBEL de Bascharage ;

Madame Anne NESER-LAPLUME de Noertzange ;

Monsieur Nicolas COLLIGNON de Clervaux ;

Madame Agathe LUCAS-RASTETTER d'Esch-sur-Alzette ;

Madame Anne ATTEN-GOBEL d'Esch-sur-Alzette ;

Madame Suzanne SCHMIDT-DAUPHIN de Garnich ;

Monsieur Michel WELTER de Luxembourg ;

Madame Cathérine BRILLON-MAXIMINI de Differdange ;

Madame Marguerite JUNCK-GANTENBEIN de Luxembourg.

\* \* \* \* \*

#### **4. Le Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens**

Le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, responsable de l'accueil des institutions européennes à Luxembourg, a coordonné tout au long de l'année les nombreux dossiers immobiliers et politiques concernant la présence des institutions européennes à Luxembourg.

A la veille de l'élargissement de l'UE, les besoins immobiliers des institutions européennes se sont précisés, permettant ainsi au Comité de Coordination de mieux évaluer les conséquences que l'élargissement aura pour les institutions européennes à Luxembourg et d'assurer que l'infrastructure transitoire et définitive sera en place en temps utile.

##### **1. 2<sup>ème</sup> Ecole européenne**

La proposition du Gouvernement luxembourgeois d'implanter la 2<sup>ème</sup> Ecole européenne à Mamer a été acceptée le 23 mai 2002 par le Conseil supérieur des Ecoles européennes. Après accord formel de la Commune de Mamer, il sera possible de lancer les travaux de construction en vue de l'accomplissement de l'Ecole pour la rentrée scolaire 2007.

Etant donné que l'Ecole européenne actuelle avec une population scolaire d'environ 3700 élèves ne peut pas accueillir les enfants des fonctionnaires qui viendront s'installer à Luxembourg dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne, une infrastructure transitoire pour l'accueil des nouveaux élèves sera mise en place pour la rentrée 2004.

Le Comité de Coordination a veillé à assurer que le Conseil supérieur des Ecoles européennes, la Direction de l'Ecole européenne du Kirchberg, les enseignants de l'Ecole européenne, l'Association des parents d'élèves et les chefs d'administration des institutions européennes soient dûment informés et consultés au sujet du projet. Un groupe de pilotage avec les représentants de tous les acteurs concernés a été institué à cet effet.

## **2. Parlement Européen**

Les travaux du Comité de Coordination ont abouti fin 2002 à une proposition de paquet immobilier que le Premier Ministre a soumis au Président du Parlement européen. La solution présentée est conforme au souhait du Parlement européen de réunir ses services à terme dans le bâtiment Konrad Adenauer agrandi et tient compte de la nécessité de loger le Parlement européen dans un bâtiment au Kirchberg pendant une période transitoire.

Le Comité de Coordination a contribué à résoudre les difficultés que le Parlement européen a rencontrées en raison du grand chantier sur la place de l'Europe à proximité immédiate des bâtiments ADG et Schuman.

## **3. Commission européenne**

Les négociations menées par le Ministre des Affaires étrangères avec la Commission sur l'avenir de ses services à Luxembourg ont été suivies de près par le Comité de Coordination. Le Comité a pris note des besoins immobiliers supplémentaires de la Commission dans le cas où de nouveaux services de la Commission devraient être accueillis à Luxembourg comme suite à un futur accord avec la Commission.

Le Comité de Coordination a tout particulièrement veillé à trouver une solution à la problématique du bâtiment Cube, qui héberge certains services de la Commission européenne et qui devra être libéré pour permettre les travaux d'extension de la Cour de Justice.

## **4. Centre de Conférences / Conseil de l'Union européenne**

Sur base de nouvelles informations obtenues du Secrétaire général du Conseil de l'UE en septembre 2001 et au vu des développements en matière d'élargissement de l'UE, le Comité de Coordination a constaté la nécessité de procéder à une rénovation plus substantielle du Centre de Conférences comportant notamment le renouvellement total de l'aile est du Centre de Conférences. Le Conseil de Gouvernement a dès lors invité le Ministre des Travaux Publics à préparer un projet de loi pour les travaux requis.

Puisqu'il ne sera pas possible de terminer les travaux en temps utile pour l'élargissement de l'UE qui aura lieu en mai 2004, le Comité de Coordination a soumis au Gouvernement la proposition de mettre en place une infrastructure provisoire pour assurer l'accueil des réunions du Conseil de l'UE pendant la durée des travaux. Le Conseil de Gouvernement a décidé que cette infrastructure sera mise en place dans les Foires Internationales de Luxembourg en temps utile pour l'élargissement. L'Administration des Bâtiments Publics a été invitée à préparer l'installation de cette infrastructure.

## **5. Centre de Traduction des organes de l'Union européenne**

Le Comité de Coordination a examiné avec le Centre de Traduction les possibilités de financement d'un immeuble définitif pour le Centre de Traduction. Un projet immobilier à Hamm a été présenté au Conseil d'Administration du Centre de Traduction, qui l'a avalisé, sous réserve d'une étude urbanistique et de l'accord des autorités budgétaires. En absence d'une solution financière, il n'a toutefois pas été possible de concrétiser le projet à Hamm.

Le Comité a dès lors examiné avec le Centre de Traduction d'autres possibilités d'hébergement à coût plus modéré.

Il a été possible au courant de l'année 2002 d'agrandir les locaux que le Centre de Traduction occupe dans le bâtiment Hémicycle au Kirchberg, lui permettant ainsi d'héberger ses services de manière adéquate.

## **6. Cour des Comptes européenne**

Le chantier de la 1<sup>ère</sup> extension du bâtiment de la Cour des Comptes a évolué favorablement pendant l'année 2002 permettant un accomplissement des travaux plus tôt que prévu.

Le Comité a été sensibilisé par la Cour des Comptes aux problèmes d'exiguïté de bureaux que la Cour rencontrera en raison de l'élargissement. La Cour cherchera dès lors à louer des bureaux pour une période transitoire en attendant la réalisation de la 2<sup>ème</sup> extension.

## **7. Cour de Justice des Communautés européennes**

Le Comité de Coordination a suivi de près la problématique du bâtiment Cube qui a eu une incidence regrettable sur le déroulement des travaux d'extension du Palais de la Cour de Justice. Le Comité a toutefois veillé à ce qu'une solution puisse être trouvée qui réduise les inconvénients causés à la Cour. Des possibilités ont été examinées pour mettre à disposition un bâtiment transitoire à la Cour afin d'assurer l'hébergement des juges, cabinets et personnel supplémentaires qui viendront rejoindre la Cour à partir de 2003 dans le cadre de l'élargissement de l'UE.

\* \* \* \* \*

## **5. La Commission d'Economies et de Rationalisation**

En 2002, les activités de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

### **1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2003 (numerus clausus)**

Par lettre-circulaire du 11 mars 2002, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a invité les départements ministériels à évaluer leurs besoins en personnel supplémentaire pour l'exercice 2003 et à les déclarer à la Commission d'Economies et de Rationalisation, laquelle a été saisie dans ce contexte de 1.086 demandes.

Au cours d'une série d'examens contradictoires avec les responsables des différents ministères, la Commission a essayé de se faire une idée précise des priorités des services concernant leur renforcement de façon à lui permettre de formuler ses propositions au plus près des réalités du terrain.

L'évolution des effectifs en place est retracée dans le tableau suivant :

Nombre au	Fonctionnaires	Employés	Ouvriers à tâche complète	Total	Variation (en %)
1.1.1980	8.039	1.085	1.427	10.551	-
1.1.1981	8.259	1.059	1.419	10.737	1,76%
1.1.1982	8.535	1.103	1.436	11.074	3,14%
1.1.1983	8.565	1.264	1.401	11.230	1,41%
1.1.1984	8.748	1.263	1.398	11.409	1,59%
1.1.1985	8.903	1.325	1.388	11.616	1,81%
1.1.1986	9.054	1.500	1.384	11.938	2,77%
1.1.1987	9.248	1.861	1.318	12.427	4,10%
1.1.1988	9.581	1.919	1.341	12.841	3,33%
1.1.1989	9.762	1.994	1.318	13.074	1,81%
1.1.1990	10.029	2.284	1.289	13.602	4,04%
1.1.1991	10.271	2.361	1.280	13.912	2,28%
1.1.1992	10.497	2.490	1.265	14.252	2,44%
1.1.1993	10.731	2.582	1.279	14.592	2,39%
1.1.1994	10.917	2.713	1.262	14.892	2,06%
1.1.1995	11.098	2.761	1.235	15.094	1,36%
1.1.1996	11.298	2.894	1.263	15.455	2,39%
1.1.1997	11.482	3.099	1.249	15.830	2,42%
1.1.1998	11.874	3.247	1.234	16.355	3,31%
1.1.1999	12.124	3.475	1.262	16.861	3,09%
1.1.2000	12.431	3.699	1.253	17.383	3,10%
1.1.2001	12.767	3.953	1.286	18.006	3,58%
1.1.2002	13.245	4.174	1.304	18.723	3,98%
<b>TOTAL</b>					<b>77,45%</b>

L'augmentation rapide des effectifs qui en ressort est également documentée par la statistique relative à la création de nouveaux postes:

Exercice	Numerus clausus			Hors numerus clausus	Total
	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire	Autres engagements		
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	62	362
2001	191	50	50	38	329
2002	250	90	50	41	431
<b>TOTAL</b>	<b>3.386</b>	<b>860</b>	<b>425</b>	<b>622</b>	<b>5.293</b>

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999.

A relever que le taux de croissance des effectifs en place a dépassé les 3% pour la cinquième année consécutive pour atteindre en 2002 un niveau record avec 3,98%.

Sur base des propositions formulées par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 26 juillet 2002, a décidé de retenir 361 nouveaux engagements à opérer en 2003, à savoir :

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère d'Etat	Centre de Communications du Gouvernement	1 employé C	Renforcement de la division technique : mise en place d'un réseau informatique sécurisé dans le cadre du projet « LUSECNET »
	Haut-Commissariat à la Protection nationale	1 attaché de Gouvernement	Mise en œuvre de nouvelles structures de gestion des crises, suivi des projets nationaux de coordination et de planification, couverture des dossiers internationaux dans ce domaine
	Commission nationale pour la Protection des Données	2 rédacteurs	Administration de la Commission
	<b>Total :</b>	<b>4</b>	
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense	Ministère	1 attaché de Gouvernement 1 rédacteur 3 employés S 1 employé D 1 huissier de salle 2 expéditionnaires	<u>Secrétariat général</u> : gestion de l'information  Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire : Agents de la coopération  Renforcement du secrétariat  Service accueil et courrier au nouvel immeuble Athénée  Bureau des Passeports
	Ambassades et Représentations permanentes	1 secrétaire de légation 1 secrétaire de légation 1 secrétaire de légation	Ambassades bilatérales et instances ONU à Vienne (poste temporaire de chargé de mission à l'heure actuelle)  Représentation permanente auprès de l'OTAN : couverture des dossiers dans les domaines de l'armement et du désarmement (poste temporaire de chargé de mission à l'heure actuelle)  Représentation permanente auprès de l'UE : entretien des relations avec le Parlement européen et ses commissions de travail à Bruxelles, couverture des dossiers communautaires dans les domaines de la santé et de l'environnement

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense (suite)	Armée	5 sous-officiers 7 caporaux de carrière	Engagement de 12 candidats qui arrivent à la fin de leur formation (décisions du Conseil de Gouvernement des 22.06.2001 et 30.11.2001)
		2 ingénieurs techniciens	Entretien des nouveaux équipements [mécanique (1), électronique (1)]
		5 gardiens-ouvriers	Unité de gardiennage
	<b>Total :</b>	<b>31</b>	
	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Culture	1 employé S
	Bibliothèque nationale	1 employé technique B1	Service « Bibliobus » (poste actuellement couvert par une convention avec la commune de Diekirch)
		1 bibliothécaire	Renforcement de l'effectif des bibliothécaires affectés aux travaux de catalogage
		1 employé S	Indexation des documents du Fonds général
	Musée national d'Histoire naturelle	1 employé C	Engagement d'un agent s'occupant de la gestion des données scientifiques de la section botanique
	Centre national de l'Audiovisuel	1 employé S	Mise en place d'un système de digitalisation des documents photographiques
		1 employé S (ingénieur de son)	Conservation et gestion du patrimoine audio luxembourgeois, travaux de synchronisation des films et des projections audiovisuelles
	Institut supérieur d'Etudes et de Recherches pédagogiques	1 employé S	Développement du département de recherche dans le domaine de la recherche fondamentale et quantitative
	<b>Total :</b>	<b>8</b>	

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère des Finances	Ministère	1 attaché de Gouvernement (juriste)	Mission juridique horizontale (directives communautaires, recommandations OCDE, projets de loi, etc.)
	Administration des Contributions directes Administration de l'Enregistrement et des Domaines Administration des Douanes et Accises	20 postes dans les carrières de l'attaché de Gouvernement, du rédacteur, de l'expéditionnaire et de l'employé	Plans de renforcement pluriannuels
Ministère de la Justice	Administration du Cadastre et de la Topographie	1 expéditionnaire administratif	Augmentation du nombre des requêtes en obtention de documents cadastraux
	<b>Total :</b>	<b>22</b>	
	Ministère	2 attachés de Gouvernement 1 employé D 2 employés A	Renforcement du bureau d'accueil pour demandeurs d'asile, augmentation de la période d'instruction des dossiers, diversification croissante des pays d'origine des demandeurs
		1 attaché de Gouvernement	Coordination des dossiers communautaires (intégration dans l'administration gouvernementale d'un premier commissaire divisionnaire détaché à la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles)
		1 rédacteur	Renforcement du service « affaires générales »
		1 employé D	Service de la comptabilité : traitement des demandes d'assistance judiciaire et des déclarations de taxes à témoins (compétences transférées de l'Administration de l'Enregistrement vers le Ministère de la Justice) (agent occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
		1 employé D	Service des étrangers
	Administration judiciaire	2 employés B1	Mise en place de services centraux d'expédition du courrier à Luxembourg, Esch/Alzette et Diekirch
		1 substitut	Parquet – Cellule anti-blanchiment

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère de la Justice (suite)	Administration judiciaire (suite)	1 employé S	
	Etablissements pénitentiaires		<u>Centre pénitentiaire de Givenich</u>
		1 rédacteur	Remplacement par anticipation du sous-officier en charge de la comptabilité qui sera mis à la retraite en 2003 et dont le poste sera transféré au CPL
		1 artisan	Cuisinier
			<u>Centre pénitentiaire de Luxembourg</u>
		1 psychologue	Encadrement psychologique des détenus en général et des toxicomanes en particulier, interventions en cas de crise individuelle
		1 rédacteur	Secrétariat administratif
		1 expéditionnaire technique	Dessinateur en bâtiment : suivi des chantiers
		1 contremaître-instructeur	Atelier de reliure
		1 artisan	Atelier de carrelage
	5 gardiens	Renforcement pluriannuel des services de garde	
	<b>Total :</b>	<b>25</b>	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	Administration du Personnel de l'Etat	1 rédacteur	Renforcement de la Division du Personnel retraité
	Institut national d'Administration publique	1 attaché de Gouvernement	Travaux de stratégie, de conception, d'analyse et de communication (qualification en sciences pédagogiques)
		1 employé A	Service accueil (loge) après déménagement de la division de la formation continue dans un nouvel immeuble (agent occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (suite)	Service central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat  Centre informatique de l'Etat et autres services informatiques	1 ouvrier E  20 postes	Magasinier  Dotation globale devant couvrir les besoins prioritaires en personnel du CIE, des services informatiques décentralisés et d'éventuelles nouvelles unités à créer dans le sillage de l'audit de l'informatique de l'Etat réalisé par KPMG
	<b>Total :</b>	<b>24</b>	
Ministère de l'Intérieur	Ministère	1 attaché de Gouvernement  1 directeur 1 rédacteur 1 ingénieur-chimiste  1 ingénieur  1 ingénieur technicien 1 ingénieur 1 ingénieur technicien 1 expéditionnaire technique	<u>Direction du Budget, de la Comptabilité et des Finances communales</u> : coordination des travaux budgétaires des différents services et directions, études et analyses concernant l'aspect économique et financier des dossiers communaux, élaboration de données statistiques financières  <u>Direction de la Gestion de l'Eau / Services de la Gestion de l'Eau</u>  Direction : gestion du secrétariat central, travaux de coordination  Division de la Protection des Eaux : multiples tâches en matière de protection de la qualité des eaux  Division d'Hydrologie :  Travaux en relation avec la renaturation des cours d'eau, inventaire des polluants, étude de l'impact des rejets de polluants sur la qualité du milieu aquatique  Renforcement du service de limnimétrie  Division de la Protection des Eaux  Division des Eaux souterraines et des Eaux potables  Division du Laboratoire

Engagements nouveaux à opérer en 2003

Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002

Ministère / Département	Administration / Service	Engagements retenus pour 2003	Remarques / Justifications
Ministère de l'Intérieur (suite)	Police grand-ducale	20 postes  2 employés C	Renforcement des effectifs des sections du Service de Police judiciaire en charge de la lutte contre la criminalité économique et financière  Pour mémoire : la création d'un poste d'attaché au Ministère de la Justice permettra à la Police grand-ducale de récupérer le poste d'un premier commissaire divisionnaire qui sera nommé sur le poste en question pour être ensuite détaché à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'U.E.  Plan de recrutement pluriannuel (engagement du personnel qui terminera sa formation en 2003)  Remplacement de personnel communal détaché de la Ville de Luxembourg à la Police grand-ducale (fin du détachement en 2003) ; première étape d'un plan pluriannuel (total : 15 agents)
<b>Total :</b> Ministère  Département des Sports  Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires  Education différenciée		<b>95</b> 1 rédacteur  1 employé D  1 rédacteur  3 éducateurs gradués  1 artisan	Service de la Formation professionnelle : gestion administrative des dossiers relatifs au soutien et au développement de la formation continue, paiements aux patrons-formateurs des compléments salariaux  Fonction de collaborateur au sein de l'Ecole nationale de l'Education physique et des Sports (engagement à durée indéterminée de Monsieur Paul PHILIPP)  Renforcement du cadre administratif  Adaptation de l'effectif du personnel qualifié à l'évolution de la population couverte par les différents centres et services de l'éducation différenciée (impossibilité de prendre en charge l'ensemble des enfants en âge scolaire souffrant d'un handicap)  Instructeur de natation

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (suite)	Centre de Logopédie	1 professeur d'enseignement logopédique	Adaptation de l'effectif du personnel qualifié à l'évolution de la population couverte par le Centre de Logopédie et ses centres régionaux (impossibilité de prendre en charge l'ensemble des enfants en âge scolaire à troubles du langage et dysphasiques)
	Centre de Langues	1 rédacteur	Secrétariat d'inscription, organisation des cours, comptabilisation des droits d'inscription
	Inspectorat de l'Enseignement primaire	5 inspecteurs de l'enseignement primaire	Redéfinition et augmentation du nombre des arrondissements d'inspection (modification de la loi-cadre)
	Etablissements scolaires d'enseignement postprimaire	2 rédacteurs	Mise en place de bureaux régionaux pour les besoins de l'inspectorat (tâches administratives)
		50 enseignants	Planification pluriannuelle des besoins en personnel enseignant (enseignement postprimaire et régime préparatoire) ; à noter que le Ministère de l'Education nationale disposera en 2003 de ± 95 postes vacants qui viendront s'ajouter aux 50 nouveaux postes, de sorte qu'il faudra pourvoir quelque 145 postes pendant l'exercice en question
		1 employé S	<u>Lycée Aline Mayrisch</u> : coordination du département du département « Recherche et Projets », accueil et formation continue des enseignants (agent engagé à durée déterminée par le SCRIPT à l'heure actuelle)
		1 bibliothécaire	Affectation à déterminer
		1 concierge	<u>Lycée technique d'Esch</u> : mise en service des nouveaux ateliers à Esch-Sommet : surveillance et maintenance du bâtiment, réception, travaux d'entretien, etc.
		1 concierge	<u>Lycée technique Mathias Adam, annexe Differdange</u> : travaux de maintenance, d'entretien, de surveillance et de réparation, sécurité interne et externe, etc. (remplacement du personnel communal ayant assumé ces tâches avant l'acquisition par l'Etat de l'annexe Jénker)
	<b>Total :</b>		<b><u>70</u></b>

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse	Ministère	1 assistant social	Service Placement familial / Adoptions : suivi des dossiers dans le domaine du placement familial, des familles d'accueil et des conditions d'agrément
	Centres socio-éducatifs de l'Etat	2 éducateurs	Renforcement des équipes socio-éducatives dans le cadre de la réouverture projetée de deux groupes autonomes permettant aux mineurs de vivre avec moins de surveillance
	Maisons d'Enfants de l'Etat	1 psychologue	Extension du travail du service de psychologie, réorganisation du service dans l'optique d'une différenciation entre le travail clinique avec les enfants et l'encadrement des équipes éducatives
	Commissariat du Gouvernement aux Etrangers	1 assistant social	Encadrement social des réfugiés et gestion des différentes structures d'hébergement de l'Etat
		1 éducateur gradué	Prise en charge des enfants et adolescents aux divers foyers du commissariat, etc. (agent occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
		1 employé D 1 employé C	
	Caisse nationale des Prestations familiales	1 attaché de Gouvernement	Création d'un service juridique
		5 rédacteurs	Renforcement nécessaire en vue de la stabilisation des services de la CNPF, de l'amélioration de l'accueil et de la gestion des dossiers, mise en place d'un service des relations internationales
	Fonds national de Solidarité	1 rédacteur	Création d'un service spécial en charge de la récupération des sommes indûment liquidées et des inscriptions hypothécaires
		1 employé D 1 employé C	Suivi des dossiers en matière d'allocation de chauffage (2 agents occupés à durée déterminée à l'heure actuelle)
		<b><u>Total :</u></b>	<b><u>17</u></b>

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère de la Santé	Direction de la Santé	1 ingénieur chimiste nucléaire	Division de la Radioprotection : nouvelles attributions dans les domaines environnement, industrie, sécurité nucléaire, technologie : notamment missions de contrôle du recyclage de substances métalliques et du radon dans l'eau potable
	Laboratoire national de Santé	1 médecin épidémiologiste	<u>Division de la Microbiologie</u> : conception et mise en œuvre d'une section d'épidémiologie, définition d'une politique cohérente en matière de médecine prénatale, d'hépatite C, des cancers de la prostate et du colon
		1 laborantin	<u>Division d'Hygiène du Milieu et de Surveillance biologique</u> : sollicitations accrues dans le cadre des analyses spéciales pour la médecine du travail et la médecine de l'environnement
		1 médecin-spécialiste	<u>Division d'Anatomie pathologique</u>
		1 ATM	Surcroît de travail engendré par l'introduction de nouvelles techniques
		1 cytotechnicien	Augmentation du nombre des examens anatomo-pathologiques, introduction de nouvelles techniques
		1 laborantin	<u>Division de Cytologie clinique</u> : adaptation du personnel à l'évolution du volume de travail
		<b>Total :</b>	Service de Cytogénétique
Ministère de l'Environnement	Ministère Administration de l'Environnement	1 attaché de Gouvernement 1 rédacteur 1 ingénieur technicien 1 expéditionnaire administratif	Mise en œuvre du programme de développement durable <u>Division des Déchets</u> <u>Service des Etablissements classés</u> Suivi technique des dossiers Travaux de secrétariat (régularisation de la conversion provisoire d'un poste de préposé des eaux et forêts – avis CER/D/40/2002)

Engagements nouveaux à opérer en 2003

Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002

Ministère / Département (suite)	Administration / Service	Engagements retenus pour 2003	Remarques / Justifications
Ministère de l'Environnement	Administration des Eaux et Forêts	1 employé C	<p><u>Direction / Administration</u></p> <p>Fonction d'opérateur dans le système SAP (régularisation de la conversion provisoire d'un poste de préposé des eaux et forêts – avis CER/D/95/2002)</p> <p><u>Service de l'Aménagement des Bois et de l'Economie forestière</u></p> <p>Planification zones Natura 2000, Naturboesch, plan de développement durable (plan forestier national)</p> <p><u>Service de la Conservation de la Nature</u> : entretien et surveillance des réserves naturelles Haiff Réimech et Kuebendälchen – arrondissement CN Sud (agent actuellement rémunéré à charge des crédits budgétaires de l'article 15.2.12.302 – Protection et aménagement de l'environnement naturel)</p>
Ministère du Travail et de l'Emploi	<p><b>Total :</b> Ministère</p> <p>Administration de l'Emploi</p> <p>Inspection du Travail et des Mines</p>	<p>7</p> <p>1 rédacteur</p> <p>1 employé D 1 employé B1</p> <p>1 rédacteur</p> <p>1 rédacteur</p> <p>1 rédacteur</p> <p>1 attaché de direction 1 ingénieur technicien 2 rédacteurs</p>	<p>Renforcement du contrôle administratif et financier des fonds en provenance du Fonds pour l'Emploi et du Fonds social européen</p> <p>Service « Permis de Travail »</p> <p><u>Service Placement de l'ADEM</u> : agent placeur à l'agence d'Esch/Alzette</p> <p><u>Service de l'Emploi des Jeunes</u> : remplacement d'un employé détaché de l'ARBED qui partira à la préretraite en 2003</p> <p><u>Service de l'Orientation professionnelle</u> : interventions accrues en classes dans le cadre de l'apprentissage initial, surcroît de travail dans le domaine de l'apprentissage des adultes</p> <p><u>Département du « Droit du Travail »</u> : nouvelles attributions à la suite de la transposition en droit national de la Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services</p>

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère du Travail et de l'Emploi (suite)	Inspection du Travail et des Mines (suite)	1 ingénieur technicien  1 ingénieur 1 ingénieur technicien	Département « Sécurité et Santé des Travailleurs »  Service des Etablissements classés : traitement des dossiers commodo  Obligations résultant de la transposition en droit national de la directive « SEVESO II »
	<b>Total :</b>	<b>13</b>	
Ministère de la Sécurité sociale	Ministère	1 rédacteur	Service de la comptabilité
	Inspection générale de la Sécurité sociale	1 médecin 1 psychologue 1 ergothérapeute 1 kinésithérapeute 1 infirmier	Cinquième équipe multidisciplinaire / assurance-dépendance (agents occupés actuellement à durée déterminée)
<b>Total :</b>	<b>Total :</b>	<b>6</b>	
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	Ministère	1 ingénieur technicien 1 rédacteur 2 expéditionnaires techniques	Renforcement de l'unité de contrôle affectée provisoirement à l'ASTA : contrôles dans le contexte des différents régimes d'aides communautaires et nationaux (plan de recrutement pluriannuel)
	Service d'Economie rurale	1 expéditionnaire	
	Administration des Services vétérinaires	1 rédacteur	<u>Direction</u> : surcroît de travail, notamment au niveau des tâches comptables et de la gestion du système « ANIMO »
	<b>Total :</b>	<b>2</b>	<u>Laboratoire de Médecine vétérinaire</u> : augmentation du nombre des analyses à effectuer dans le domaine de différentes maladies, démarrage de nouvelles campagnes de contrôle dans le domaine des zoonoses (deux agents engagés actuellement à durée déterminée pendant la phase de démarrage des tests de dépistage de l'E.S.B.)
<b>Total :</b>	<b>Total :</b>	<b>8</b>	

**Engagements nouveaux à opérer en 2003**

**Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002**

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère de l'Économie	STATEC <b>Total</b>	6 postes <b>6</b>	Renforcement général des différentes sections du STATEC
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	Logement	1 rédacteur	Augmentation du nombre des dossiers à traiter, notamment dans le cadre du 8 <sup>ème</sup> programme de construction d'ensembles
	Service des Aides au Logement	1 employé D	Travail en retard dans le domaine de la liquidation des aides au logement
		3 employés C	Nouvelles attributions par l'introduction de la garantie locative étatique et du carnet de l'habitat, remplacement d'agents CAT
	<b>Total :</b>	<b>5</b>	
Ministère des Travaux publics	Ministère	1 employé C	Mise en production d'un système d'archivage optique du courrier et des documents comptables du département et du Fonds des Routes
	Administration des Bâtiments publics	1 architecte 1 ingénieur technicien 1 rédacteur	Division des Services régionaux : augmentation du nombre des projets de transformation et d'agrandissement des bâtiments publics, organisation d'un team-pilote dans le cadre de l'entretien préventif du patrimoine immobilier de l'Etat
	Administration des Ponts et Chaussées	1 expéditionnaire technique 1 artisan (électro-mécanicien)	Renforcement de l'équipe en charge de la gestion du système CITA
	<b>Total :</b>	<b>6</b>	
Ministère des Transports	Ministère	1 attaché de Gouvernement	<u>Transports terrestres</u> : Mise en place d'un cadre plus contraignant pour les transports routiers
		1 rédacteur	
		1 rédacteur	<u>Secrétariat général</u> : suivi administratif des dossiers

Engagements nouveaux à opérer en 2003

Décisions prises par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 26 juillet 2002

<b>Ministère / Département</b>	<b>Administration / Service</b>	<b>Engagements retenus pour 2003</b>	<b>Remarques / Justifications</b>
Ministère des Transports (suite)	Administration de l'Aéroport	2 techniciens diplômés 1 artisan	Service du contrôle de la circulation aérienne  Service incendie et sauvetage
	<b>Total :</b>	<b>6</b>	
Ministère de la Promotion féminine	Ministère	1 employé D	Augmentation du travail administratif et de secrétariat
	<b>Total :</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>361</b>	

## **2. L'élaboration de 1.207 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel**

Ces 1.207 avis se décomposent comme suit :

- 1) 353 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)g) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2002.
- 2) 468 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc....).
- 3) 64 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2002.
- 4) 322 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

## **3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2002**

Sur base de l'article 11(3)g de la loi du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 2000 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement de 54 candidats avec les affectations suivantes :

	<b>Heures/semaine</b>
Service des Restaurants scolaires	200
Musée national d'Histoire et d'Art	150
Police grand-ducale	80
Ministère des Affaires étrangères / Direction de la Défense	40
Ministère de la Famille	40
Institut pour Déficients visuels	40
Institut national des Sports	40
Administration des Douanes et Accises	80
Institut viti-vinicole	80
Administration des Services techniques de l'Agriculture	10
Justice de Paix à Diekirch	40
SERVIOR Differdange	40
SERVIOR Bofferdange	40
Centres nationaux de Formation professionnelle continue	80
CIPA Rumelange	40
Administration des Ponts et Chaussées	40
Lycée technique Nic. Biever	40
Services de la Gestion de l'Eau	40
Centre pénitentiaire de Givenich	40
Administration de l'Emploi	80
Musée national d'Histoire naturelle	40
Administration de l'Environnement	40
Lycée technique d'Ettelbruck	120
Lycée technique agricole d'Ettelbruck	40
Service des Aides au Logement	40
Inspection du Travail et des Mines	40
Institut supérieur d'Etudes et de Recherches pédagogiques	20
Centre de Logopédie	80
Ministère de l'Education nationale	20
Administration de l'Enregistrement et des Domaines	80
Caisse nationale des Prestations familiales	40
Service central des Imprimés de l'Etat	80
Ministère des Travaux publics	40
Ministère de la Culture / CEDIES	40
Centres socio-éducatifs de l'Etat	40
<b>Total : 2000 hommes-heures/semaine</b>	

#### **4. La mise en place d'un système intégré de gestion de l'Etat pour son personnel (SIGEP)**

Le Président et le Secrétaire de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont participé à différents travaux préparatoires en vue du développement du projet SIGEP, lequel prendra à terme la relève du système actuel FG.GAP.

\* \* \* \* \*

## 6. Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman

Les activités du Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman se sont développées sur plusieurs axes agencés en dernière analyse autour de deux grands thèmes: la recherche scientifique proprement dite d'une part, et d'autre part la promotion du Luxembourg à l'étranger.

### 1. Commémoration de l'extinction du traité CECA

Cinquante années après sa mise en place par le traité de Paris, la première communauté européenne du charbon et de l'acier a pris fin en été 2002. Il va sans dire que cet événement d'une portée historique incontestable – aussi et notamment au regard du Grand-Duché de Luxembourg qui, en accueillant il y a un demi-siècle la *Haute Autorité*, avait d'emblée trouvé une place de choix dans l'Europe unie – a été largement couvert par les médias, tant nationaux qu'internationaux, ainsi que par une série de manifestations publiques auxquelles le Centre a maintes fois prêté un appui logistique. Outre une documentation de base fournie à plusieurs organes de presse, ou des interviews accordées à des journalistes, l'essentiel des efforts était consacré à la collecte de documents iconographiques (cartes, photos, séquences filmées, etc.) destinés entre autres à la confection d'un clip-vidéo pour le concert *Rock à Belval* patronné par le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, respectivement au montage d'une exposition organisée par la Commission européenne de Bruxelles et exhibée en divers endroits, dont l'Hémicycle à Luxembourg où se déroulait la solennelle séance de clôture du *Comité économique et social* de la CECA (27 juin).

Par ailleurs, dans la même lignée, le Centre a conseillé et accompagné pendant quelques jours les deux réalisateurs Philippe Thomine et Alain Ries. Au service de la chaîne télévisée régionale de FR3-Lorraine Champagne-Ardenne, ils ont tourné au printemps dernier un film documentaire sur la vie et la carrière de Robert Schuman (*Robert Schuman, un destin européen*, Ginkgo Productions, France 3 LCA, 2002) qui, bien sûr, a amené les cinéastes également à Luxembourg aux différents endroits qui ont marqué la jeunesse du père fondateur de l'Europe.

### 2. Fonction représentative et activités de promotion du Luxembourg en Europe

Cet aspect fait partie intégrante du travail régulier du Centre. Il couvre une vaste palette d'activités diverses et variées qui comprennent notamment:

- des conférences organisées à la maison natale de Robert Schuman à l'intention d'élèves de lycées luxembourgeois, d'étudiants d'universités étrangères ou des membres de toutes sortes de mouvements ou d'instituts européens;
- des exposés faits à l'étranger sur les origines luxembourgeoises de Robert Schuman et du rôle historique joué par le Grand-Duché au sein de l'édifice communautaire;

- la réception de visiteurs de marque, comme des ambassadeurs et autres hauts fonctionnaires étrangers, ou encore LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine accompagnées de leurs hôtes;
- la participation à des rencontres ou *workshops* internationaux;
- la coopération à la rédaction du chapitre consacré au Luxembourg dans une espèce de *vade mecum* à l'attention de fonctionnaires, d'hommes d'affaires ou d'autres personnes désireuses de nouer des contacts avec l'administration, les chambres professionnelles ou les chefs d'entreprises de l'aire géographique de l'Europe du Nord-Ouest. Initié par le coordinateur Benelux de la *Staatskanzlei* du Land allemand de Nordrhein-Westphalen, le projet dont l'objectif est de familiariser les gens avec les mentalités et les traditions des différents pays touche à sa fin. La publication du volume sera chose faite prochainement.

Il va sans dire que tous les discours, exposés, conseils, conférences, etc. énumérés ci-dessus sont de nature foncièrement historique. Ils ne véhiculent aucun message politique «officiel» dicté par le Ministère d'Etat ou tout autre ministère, mais répondent, en toute indépendance, à des critères strictement scientifiques et objectifs.

### **3. Activités proprement scientifiques**

Sur le plan purement scientifique, le plus clair des activités du Centre d'études et de recherches Robert Schuman est toujours consacré à l'édition (et à la gestion) du *Journal of European Integration History* (JEIH) édité sous la responsabilité du *Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne*. Grâce au concours du Ministère d'Etat et du ministère de l'Education nationale du Grand-Duché, cette revue renommée paraît deux fois par an. Elle contient des articles qui diffusent les récents résultats de la recherche historique en matière d'intégration européenne. Sa diffusion auprès d'un public averti, essentiellement académique, s'étend des Etats-Unis d'Amérique au Japon. Afin de propager davantage encore les articles et comptes rendus publiés dans ladite revue, et dans le but aussi d'atteindre le public des jeunes étudiants universitaires souvent en mal d'argent pour s'offrir un abonnement coûteux, le Centre, en accord avec la maison d'édition Nomos à Baden-Baden, vient d'installer sur sa *homepage* une rubrique à part, où le lecteur intéressé trouve, gratuitement, six mois après la parution, le contenu intégral du dernier numéro du JEIH.

Par ailleurs, outre la poursuite des travaux scientifiques individuels des chercheurs du Centre (ces travaux sont essentiellement focalisés sur le Grand-Duché et l'intégration de la sidérurgie en Europe occidentale, respectivement la politique agricole commune (PAC) ou encore les milieux démocrates-chrétiens face au processus d'unification européenne), les membres de l'institut ont participé à une série de colloques (entre autres, pour ne citer que les plus importants: *L'acier en France. Productions et marchés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Le Creusot, 03-05 octobre; *Les réseaux économiques dans le processus de construction européenne*, Bruxelles, 16-18 octobre; *Actors and Policies in the European Integration from the Rome Treaties to the Creation of the "Snake" (1958-1972)*, Florence, 28-30 novembre).

Depuis quelques mois, le Centre Robert Schuman a été en outre chargé par le ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur d'assumer la direction d'un projet de recherche voué à l'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise dans son contexte de la grande région Saar-Lor-Lux, voire dans son contexte européen et mondial. Baptisé «*Terres Rouges*», ce projet a démarré avec le repérage et l'indexation des archives de l'Arbed toujours conservées au siège social d'Arcelor. La publication des premiers inventaires est prévue pour l'année 2003.

Signalons finalement que, dans le cadre des commémorations de l'expiration du Traité CECA, le Centre Robert Schuman avait organisé, à l'intention d'un auditoire composé d'historiens et de sidérurgistes, une conférence du professeur Philippe Mioche de l'Université d'Aix-en-Provence – Marseille sur «*Cinquante années de CECA: un bilan*».

#### **4. Bibliothèque**

Grâce à la mise en place d'un réseau électronique interne, certains obstacles techniques qui entravaient la digitalisation du fichier de la bibliothèque ont été vaincus, en sorte que l'encodage et l'indexation des quelques huit mille volumes du Centre vont actuellement bon train. Malgré les moyens de bord limités – en l'occurrence le personnel fort réduit – l'objectif de ce travail de longue haleine est de créer, à moyen terme, un outil de recherche performant sensé frayer la voie à un accès plus facile et plus largement ouvert au public de la documentation accumulée au cours des dernières années.

#### **5. Activités connexes**

Le Centre Robert Schuman héberge également la Commission héraldique de l'Etat dont la présidence est assurée par le professeur Gilbert Trausch. Le recours aux emblèmes nationaux est soumis à un avis de cette commission.

Tout au long de l'année, le Centre répond en outre à toutes sortes de demandes de renseignements, émanant tant de l'administration luxembourgeoise que d'instituts étrangers ou d'étudiants universitaires en train de préparer leur mémoire de maîtrise ou de licence. Le nombre de particuliers qui s'adressent ainsi à notre Centre est en nette progression.

Par la personne du professeur Gilbert Trausch, le Centre Robert Schuman participe en outre aux activités de divers instituts étrangers:

- Conseil d'administration de la *Karls-Preis Stiftung* à Aix-la-Chapelle;
- Conseil d'administration de l'*Université de l'Europe*, Paris;
- *Fondation académique de Yuste*, Espagne;
- *Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne*.

## 6. Personnel

Rappelons que le Centre travaille avec un personnel fort réduit: sur le plan scientifique, outre son directeur, Charles BARTHEL, l'équipe des chercheurs se compose de deux collaborateurs, Messieurs Gilbert TRAUSCH et Jean-Marie MAJERUS, ce dernier étant partiellement détaché de sa tâche de professeur de lycée. Sur le plan administratif, deux secrétaires à mi-temps, Mesdames Monique GRETHEN et Getty GLAESENER, se partagent, la première, les travaux proprement administratifs (correspondance, gestion du budget, etc.), la deuxième, la gestion de la bibliothèque et la correspondance avec le comité de rédaction du *Journal of European Integration History*.

## 7. Publications

- BARTHEL Ch., *Les accords de Schengen, un laboratoire de la citoyenneté européenne*, In: *Nos cahiers. Lëtzebuerger Zäitschrëft fir Kultur*, 2/3(2002), numéro spécial du canton de Remich, ISP, Luxembourg, pp.141-160
- Ibid., *Les marchés de l'acier et le «projet sidérurgique» de Louis Loucheur: l'expansionnisme des maîtres de forges français au Grand-Duché de Luxembourg (1918-1919)*, In: Actes du colloque *L'acier en France. Productions et marchés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Le Creusot, 03-05 octobre 2002, à paraître
- Ibid., *Emile Mayrisch et les dirigeants de l'Arbed entre la Belgique, la France et l'Allemagne: rivalités et complicités (1918-1925)*, In: Actes du colloque *Les réseaux économiques dans le processus de construction européenne*, Bruxelles, 16-18 octobre 2002, à paraître
  
- MAJERUS J.-M., *Small States and the European Union – the Experience of Existing Small States: the Luxembourg Case*, In: *UACES NEWS*, (March-June)2002, Edition N°31, Manchester Metropolitan University, Manchester
- Ibid., *Les petits pays, un danger pour l'union européenne? – Le cas du Luxembourg*, In: BOSSUAT G., (dir.), *Dangers d'Europe, Europe en danger. Actes du colloque à l'Université de Cergy-Pontoise du 25 septembre 2001*, Publication online: «Institut Pierre Renouvin sur le site» (<http://ipr.univ-paris1.fr/bulletin/bulletin-texte.htm>)
- Ibid. (dir.), *Likenesses and Differences. European Comenius Project of History and Art in Four European Countries*, Diekirch/Nakskov/Sternberk/Keighley, 2002
- Ibid., *Ettelbrück und die Revolution von 1848*, In: Philharmonie grand-ducale et municipale Ettelbruck: 150e anniversaire 1852-2002, Ettelbruck, 2002, pp.217-255 ill.
  
- TRAUSCH G., *La CECA en tant que matrice fondatrice de l'Union européenne*, In: Office des publications officielles des Communautés européennes (éd.), *CECA. 1952-2002*, Luxembourg/Italie, 2002, pp.251-258
- Ibid. (dir.), *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un «petit pays»*, Editions Privat, Toulouse, 2002
- Ibid., *La mémoire, les lieux de mémoire et la grève du 31 août 1942*, In: *Luxemburger Wort*, ISP, Luxembourg, 31.08.2002
- Ibid., *Les occupations allemandes (1914-1918 et 1940-1944) en comparaison. Mémoire collective et précédent*, In: Musée d'histoire de la Ville (éd.), ... et wor

*alles net esou einfach: questions sur le Luxembourg et la Deuxième Guerre mondiale. Contributions historiques accompagnant l'exposition*, ISP, Luxembourg, 2002, pp.346-359

- Ibid., *Une culture pour la solidarité. Distribution du Prix Charles Quint 2002 à M. Mikhail Gorbatchev par la Fondation européenne de Yuste*, Yuste, 2002

\* \* \* \* \*

## 7. Le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques (CEPS/INSTEAD)

### 1. La mission du Centre

Le Centre a pour mission :

- 1) de faire et d'organiser des études ponctuelles et longitudinales de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques ;
- 2) de créer, de gérer et d'exploiter des banques de données scientifiques nationales et internationales comparatives ;
- 3) de développer des instruments d'analyse, de modélisation et de simulation pour politiques socio-économiques ;
- 4) de développer et d'améliorer des outils informatiques, dans les domaines et matières visés par le présent article ;
- 5) de créer et d'entretenir des réseaux interrégionaux et internationaux de recherche et d'information en matière de technologies, d'environnement, de développement et de solutions alternatives de développement ;
- 6) d'organiser au niveau post-gradué des formations en rapport avec les recherches envisagées.

### 2. Nature des travaux

Il s'agit de :

- 1) **travaux de production de données au niveau national**, par enquêtes sur le terrain, auprès d'échantillons de la population à étudier, étant entendu que la représentativité de l'échantillon est toujours soumise à contrôle ;  
à noter que **nos études majeures sont toujours, si possible, longitudinales**, c'est-à-dire qu'elles s'adressent année par année aux mêmes personnes ou unités d'observation, et ceci sur un grand nombre d'années ; de telles études sont appelées « panels » ; cette approche en panel est lourde et complexe mais **indispensable pour saisir les facteurs dynamiques** en jeu dans les phénomènes à étudier ;
- 2) **travaux de production au niveau international** : ils ne consistent pas à créer les données premières, lesquelles sont mises à notre disposition par les pays membres de nos réseaux de recherche, mais à produire de l'harmonisation et de la **comparabilité entre les données**, et à développer les procédures appropriées pour donner aux chercheurs l'accès aux bases de données **tout en protégeant la confidentialité des informations** ;
- 3) **travaux d'analyse, de modélisation, de simulation**, à la fois aux niveaux national et international comparatif ;

- 4) **travaux de construction de banques de données** aux niveaux national et international comparatif ; ces banques de données sont **dûment documentées au niveau technique et au niveau institutionnel**, pour chacun des pays impliqués, à l'usage des chercheurs et analystes externes aussi bien qu'internes ; à noter qu'**au niveau international également** nous investissons nos efforts en priorité dans le développement de banques de données **comparatives à caractère longitudinal**, en raison de leur puissance plus grande à saisir les phénomènes de changement et les processus dynamiques ;
- 5) développement d'unités de service offrant **les infrastructures nécessaires à la recherche et à la formation à la recherche.**

*N.B. : Une coopération toujours plus étroite avec nombre d'administrations et de services publics, notamment avec le STATEC et l'IGSS, nous a amenés à développer une cellule de méthodologie qui permet de définir ensemble les stratégies générales et/ou complémentaires aussi bien au niveau de l'analyse que de la production de données (et de la transformation de données administratives anonymisées en bases de données scientifiques).*

### **3. Logique de développement d'intégration et de valorisation**

Il s'agit d'assurer :

- 1) **au niveau spatial une meilleure couverture en micro-données** : pour les espaces communaux à l'intérieur du pays, les espaces transfrontaliers, la Grande-Région et le BENELUX ;
- 2) **une meilleure intégration des données et problèmes démographiques, sociaux, économiques et écologiques**, aux niveaux de la conception, de la méthodologie, de la production des données et des analyses ;
- 3) **une meilleure valorisation réciproque entre les travaux internes et les projets des chercheurs étrangers** qui viennent travailler au Centre dans le cadre de nos infrastructures de recherche. Au niveau des comparaisons entre pays, l'effort sera double : faire entrer notre pays plus souvent dans les choix comparatifs des chercheurs visiteurs, et, surtout, encourager des études comparatives dans lesquelles des équipes de visiteurs travailleront ensemble avec nos propres équipes sur place.

#### **4. Structure du rapport technique annuel complet**

La version complète pourra être consultée sur Internet. Nous y renvoyons ici sous le sigle VCI.

Introduction

Chapitre I Le tissu social : A. Au niveau national B. Au niveau international

Chapitre II Le tissu économique : 1. Firmes. 2. Eures

Chapitre III Système intégré de spatialisation pour données complexes

Axe 1 : Population et habitat

Axe 2 : Economie et marché de l'emploi

Axe 3 : Accessibilité et mobilité

Chapitre IV Les infrastructures de recherche et de formation à la recherche

1. Integrated Research Infrastructure in the Socio-Economic Sciences  
« IRISS »

2. Luxembourg Comparative Databases and Archive Network

3. Graduate School for Comparative Public Policy , voir Chapitre VI

Chapitre V Les services généraux

1. Le centre de documentation

2. La cellule informatique en 2002

3. La cellule de méthodologie

Chapitre VI Deux projets novateurs

1. Graduate School for Comparative Public Policy

1.1.MA « IMPALLA »

1.2. Executive Higher Education

2. Building together an Observatory on Poverty and Poverty Reduction in African Countries

Chapitre VII Un extrait du calendrier 2002

## CHAPITRE I : LE TISSU SOCIAL

### A. AU NIVEAU NATIONAL

#### **Etude longitudinale sur les conditions de vie des personnes et des ménages** Panel Socio-Economique « Liewen zu Letzebuerg » (PSELL)

##### **1. Introduction**

Le Panel Socio-Economique « Liewen zu Lëtzebuerg » (PSELL) constitue, depuis 1985, un instrument permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages vivant dans le pays.

Le programme est réalisé sur un échantillon représentatif des ménages du pays, dans l'intention de constituer une banque de données longitudinale et dynamique (anonymisée et protégée par le secret professionnel) concernant les conditions d'existence de la population. Elle sert à construire et tester des indicateurs sociaux et économiques et à évaluer l'impact des politiques économiques et sociales sur les conditions d'existence de la population, notamment en matière de revenus, travail, sécurité sociale, éducation, santé, logement, transport, énergie, consommation et épargne.

Depuis 1995, l'échantillon de l'étude a été rénové et a donné naissance au **PSELL 2**, qui en est actuellement à sa 8<sup>e</sup> vague d'enquête annuelle.

Dans le cadre du PSELL, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays : conditions de logement, équipement et composition des ménages ; principales dépenses ; précarité ; endettement ; niveau de formation initiale et formation continue ; situation professionnelle ; recherche d'emploi ; activité secondaire ; position scolaire des enfants ; tous types de revenus.

##### **2. Programme de production des données PSELL2 et PSELL 3 <sup>1</sup>** (y compris les données des enquêtes complémentaires)

- 2.1. Réalisation de la 8<sup>e</sup> vague d'enquêtes du PSELL2 (année de référence 2001)
- 2.2. Précodage et encodage des enquêtes réalisées
- 2.3. Poursuite du programme de correction des vagues précédentes
- 2.4. Poursuite des différents travaux à réaliser dans le cadre du projet « European Community Household Panel (ECHP) d'EUROSTAT. Il s'agit de l'intégration du « Panel socio-économique Liewen zu Lëtzebuerg » dans le « European Community Household Panel ». [Commanditaire : EUROSTAT]
- 2.5. Réalisation de l'enquête pilote pour l'enquête communautaire « Statistics on Income and Living Conditions (SILC). [EUROSTAT]

- 2.6. Réalisation de l'enquête sur les transfrontaliers /dépenses des transfrontaliers sur le territoire luxembourgeois. En collaboration avec le STATEC
- 2.7. Préparation du Psell3 qui contribuera à l'enquête SILC d'EUROSTAT
- 2.8. Travaux de redressement de la vague 2001 de PSELL2
- 2.9. Enquête Ville de Luxembourg

Note 1: à défaut d'une mention particulière, tous les travaux consignés dans ce rapport s'inscrivent dans le cadre de la Convention établie entre le Gouvernement et le CEPS/INSTEAD pour l'année 2002. Lorsque certains travaux ont été commandités par un autre organisme, le nom de celui-ci apparaît sous rubrique [entre crochets]. Dans le cas où certains travaux commandités ont fait l'objet d'un co-financement par notre Centre, le sigle C/I suit le nom du commanditaire.

### **3. Travaux d'analyse**

#### **3.1. Axe n°1 : Conditions de vie des ménages, 14 travaux spécifiés dans VCI**

- 3.1.1. Pauvreté, Précarité et Exclusion sociale
- 3.1.2. Analyse du revenu disponible et du niveau de vie des ménages
- 3.1.3. Endettement des ménages luxembourgeois
- 3.1.4. Les relations intergénérationnelles et la famille au Luxembourg
- 3.1.5. L'impact des événements liés à l'emploi et à la vie familiale sur les transitions vers la pauvreté et hors de la pauvreté (1993-1995). Niveau comparatif Luxembourg et Union Européenne
- 3.1.6. Evolution de la famille au cours des 15 dernières années au Luxembourg
- 3.1.7. Etude sur le bénévolat et l'aide à autrui
- 3.1.8. Les dépenses de consommation des travailleurs frontaliers sur le territoire luxembourgeois [STATEC, CEPS/INSTEAD]
- 3.1.9. Projet-pilote « Survey on Income and Living Conditions (SILC) » EUROSTAT]
- 3.1.10. Les pratiques de lecture [Ministère de la Culture]
- 3.1.11. EU-SILC Materials from the Pilot Study in 2002 (Proposed regulations and target variables for the pilot study "Survey on Income and Living Conditions". [EU-SILC]
- 3.1.12. Programme CHINTEX – WP3 – « Impact of Weighing Systems on Panels Surveys » (ECHP, SOEP, PSELL II) [EUROSTAT]
- 3.1.13. How to measure Income?
- 3.1.14. « Parental Involvement in the Development of Pre-school Education »

#### **3.2. Axe n°2 : Les effets des politiques sociales/fiscales, 16 travaux spécifiés dans VCI**

- 3.2.1. Etude du coût de l'enfant (Enquête sur le budget des ménages et Programme PSELL)
- 3.2.2. Etude de l'impact des politiques familiales sur le niveau de vie des familles [Ministère de la Famille, CEPS/INSTEAD]
- 3.2.3. Evaluation de la réforme fiscale luxembourgeoise et comparaison avec celle réalisée en France, à l'aide d'un modèle de micro-simulation
- 3.2.4. Pauvreté des enfants dans l'Union européenne
- 3.2.5. Déterminants de l'offre de travail des mères
- 3.2.6. Impact comparé des politiques familiales luxembourgeoise, belge et française sur la fécondité. [Imperial Gift Foundation Boshi-Aiikukai, Japon]
- 3.2.7. Micresa – Euromod : micro-simulation des politiques fiscales et sociales, de manière à estimer les effets des changements de ces politiques sur le revenu et le bien-être des ménages. [Direction Générale Recherche, CE]
- 3.2.8. Analytical and statistical tools for monitoring EU tax/benefits systems [Alphametrics- Université de Cambridge/UK]

- 3.2.9. Comparison of child benefit packages in 22 countries [Université de York/UK]
- 3.2.10. System of Health Accounts – Age and Gender (en collaboration avec l'IGSS) [EUROSTAT]
- 3.2.11. Amélioration de la base de données SESPROS (en collaboration avec l'IGSS) [EUROSTAT]
- 3.2.12. Observatoire européen de la situation sociale de la démographie et de la famille [DGV, CE]
- 3.2.13. Etat des lieux pour les actions relatives à la Convention CEDAW (Convention on the elimination of discrimination against women) [Ministère de la Promotion Féminine]
- 3.2.14. Propositions visant à modifier les conventions relatives au service des personnes handicapées, compte tenu de l'introduction de l'assurance dépendance [Ministère de la Famille]
- 3.2.15. Report on "Luxembourg's Labour Market and Foreigners: EU citizens, non-community members, Asylum seekers, refugees " [Ministère de la Famille]
- 3.2.16. La politique du Luxembourg à l'égard des étrangers demandeurs d'asile

### **3.3. Axe n°3 : Fonctionnement du Marché du travail, 9 travaux définis dans VCI**

- 3.3.1. Etude sur la formation initiale, la formation continue et l'adéquation formation/emploi (à partir des données du PSELL)
- 3.3.2. Etude sur les écarts de salaire entre hommes et femmes [Ministère de la Promotion Féminine]
- 3.3.3. L'activité des travailleurs âgés
- 3.3.4. Les conditions de travail et l'exercice professionnel dans le milieu hospitalier luxembourgeois  
Exploitation de l'enquête réalisée par l'OGBL auprès du personnel hospitalier en 1999/2000 [CEP-L]
- 3.3.5. Les déterminants de la durée de la recherche d'emploi au Luxembourg
- 3.3.6. Approche micro-économique du marché de travail
- 3.3.7. SYSDÉM (Système Européen de Documentation sur l'emploi) [DGV, CE]
- 3.3.8. Le maintien des travailleurs âgés en activité [DGV, OSB-Unternehmensberatung GmbH]
- 3.3.9. Etude qualitative concernant la fixation des salaires dans les entreprises du secteur privé – Egalité de Salaire [Ministère de la Promotion Féminine]

#### **4. Thèses de Doctorat**

- 4.1. Le comportement d'embauche des entreprises et le chômage au Luxembourg (FNR, en cours) [Jacques BROSIUS ; thèse de doctorat en sciences économiques préparée à l'Université Nancy II]
- 4.2. Analyse micro-économique de l'offre d'aides des enfants adultes à l'égard de leurs parents âgés dépendants. [S. BETTI ; thèse de doctorat - Nancy2]
- 4.3. Analyse comparative de l'investissement en capital humain en Lorraine et au Luxembourg. [C. KLEIN ; Université de Bourgogne]

## **B. AU NIVEAU INTERNATIONAL**

### **LES ETUDES LONGITUDINALES ET COMPARATIVES SUR LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ET DES MENAGES PACO/CHER**

- PACO : PANEL COMPARABILITY PROJECT
- CHER : CONSORTIUM OF HOUSEHOLD PANELS FOR EUROPEAN SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

#### **1. Note sur PACO et l'origine de ce type de bases de données pour recherches comparatives**

**1.1.** L'idée de créer une base de données comparatives réunissant toutes les études longitudinales qui sont faites dans les divers pays sur les conditions d'existence des individus et des ménages s'est développée au CEPS/INSTEAD à partir de son projet-pilote réalisant un « panel ménages » comparatif entre le Luxembourg et la Lorraine (de 1985 à 1990).

C'est en relation avec cette expérience que la European Science Foundation (ESF), de 1990 à 1993, a financé pour de telles études longitudinales un réseau de recherche coordonné par le Prof. Gaston Schaber du CEPS/INSTEAD, le secrétariat étant assuré par l'Université d'Essex. Ce réseau finissait par englober 10 pays. Au départ, seuls l'Allemagne, le Luxembourg, la Lorraine, les Pays-Bas et la Suède disposaient d'un « panel ménages ». Puis des panels se sont développés en Grande-Bretagne (1991), Hongrie (1992), Belgique (1992). L'objectif du réseau ESF était de promouvoir les études panel en Europe et de tester la faisabilité d'une base de données comparative intégrant les différents panels, en fonction d'une structure de variables standardisées prédéfinies et bien documentées.

**1.2.** Ces travaux préparatoires ont conduit le CEPS/INSTEAD, comme coordinateur, à former avec 9 pays partenaires le projet PACO, qui de 1993 à 1996 a bénéficié d'un cofinancement par la DG XII, dans le cadre du programme « Human Capital and Mobility ». (Les pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France (Lorraine), Hongrie, Irlande, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni.) Le produit de cette coopération fut la réalisation d'une première version de la banque de données PACO sur CD-ROM. Depuis, le Centre continue à développer le programme PACO dans le but de rendre ces données longitudinales accessibles à la communauté internationale des chercheurs.

**1.3.** Ce n'est qu'en 1994 qu'EUROSTAT a lancé dans 12 pays de l'U.E. le « European Community Household Panel (ECHP) ». Actuellement un accord de coopération entre notre Centre et ses partenaires, d'une part, et EUROSTAT, d'autre part, assure l'inclusion des données du ECHP dans le projet CHER, qui est le successeur du Projet PACO.

**1.4.** Le projet PACO en tant que contrat cofinancé par la Commission de l'U.E. pendant les années 1993 à 1996 est évidemment terminé, mais il a donné naissance au Centre à un **PROGRAMME PACO**, qui est un programme à long terme. Ce programme est à deux composantes : les archives PACO et la banque de données PACO.

- a) Les **ARCHIVES PACO** comprennent actuellement plus de 70 sets de données de 19 pays différents, avec des variables originales, non standardisées, mais transformées en un format commun (SPSS system files for Windows on PC). Les fichiers de données des Archives PACO ne sont pas accessibles à des utilisateurs externes. Les chercheurs qui viennent travailler au Centre peuvent cependant – après avoir prêté serment au Tribunal – accéder sur place à ces données rendues anonymes.

D'une année à l'autre, de nouvelles vagues de panels s'ajoutent pour ces 19 pays ; de plus de nouveaux pays peuvent s'associer au programme (comme récemment la Finlande).

- b) La **BANQUE DE DONNEES PACO**, à la différence des archives, contient des « public use files », que le Centre distribue sur CD-ROM aux chercheurs internationaux qui en font la demande (et qui doivent signer une lettre d'engagement quant au respect de la confidentialité de ces données anonymisées à des fins de recherche scientifique).

Les public use files comprennent actuellement 75 ensembles de données de 19 pays, avec des variables entièrement standardisées et comparables. ( Les 19 pays sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Russie et la Suède.)

## **2. L'étude CHER**

### **2.1. Rappel**

Le projet CHER (**C**onsortium of **H**ousehold Panels for **E**uropean Socio-Economic **R**esearch) a été lancé le 1<sup>er</sup> février 2000, dans le cadre du Cinquième Programme et est cofinancé par la DG RECHERCHE sous le titre « Improving the socio-economic knowledge base ». Il vise à créer, en collaboration étroite avec EUROSTAT, des ensembles de données comparables pour l'Europe, les Etats-Unis et le Canada et à les rendre accessibles à la communauté scientifique. Le projet n'est pas une simple répétition du projet PACO ; il en est le développement logique, avec un nombre accru de pays et avec la particularité qu'il intègre systématiquement des données provenant du European Community Household Panel (EHP).

Y participent 14 pays de l'U.E. – l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni – ainsi que la Hongrie, la Pologne et la Suisse et, pour l'Amérique du Nord, les Etats-Unis et le Canada.

La partie essentielle du travail de base – avant de pouvoir passer à la phase finale qui consistera dans des travaux d'analyse – consiste à échanger et contrôler des informations de nature très technique et très précise entre les membres du consortium afin de résoudre les problèmes difficiles qui se posent dans la construction d'une base de micro-données qui doit être à la fois complexe, longitudinale et comparative.

Un élément nouveau et supplémentaire consiste en la création d'une base de méta/macro-données reliée à la base de micro-données.

## **2.2. Mise au point de produits apportant de la valeur ajoutée au programme CHER**

Production d'outils de support aux chercheurs utilisant les bases de données CHER (création de pages WEB de méta-données pour la base de micro-données CHER. Ces pages fournissent aux chercheurs des informations contextuelles nécessaires pour documenter les micro-données.) (<http://cher.ceps.lu/scripts/CherViewer.cgi>)

Installation sur le site WEB de CHER d'un système FAQ (« Frequently Asked Questions »). Cette option permet d'apporter des réponses aux questions que se posent les chercheurs lorsqu'ils abordent le programme CHER pour la première fois. <http://cher.ceps.lu/scripts/CherFAQ.cgi>

Installation d'un générateur automatique de programmes en SPSS et SAS (L'utilisateur n'a qu'à faire certains choix : quelles variables, quelles manipulations, quelles vagues ? Ensuite, le générateur crée le programme lui-même). <http://cher.ceps.lu/scripts/CherProg.cgi>

## **2.3. Progress Report for 2002**

### ***Introduction***

The overall aim of the CHER project is to create a single database including micro data originating from various independent household panel studies adopting a standardized format. In the previous year a preliminary version of the CHER database has been produced. Significant improvement and enlargement of the CHER database were done in this period by:

- integrating a new country (Switzerland)
- adding additional years for existing countries

- correcting errors
- producing and editing information
- programming the Meta Data bases

### ***Micro data checking process***

The CHER partners are sending their files to our Center for a quality check and improve the data if necessary. This leads to a revised version of the data put at the disposal of all partners.

### ***Enlargement of the CHER micro database***

Countries	Years added 2002
Belgium	1992-1994
Denmark	1998
France	1998
Germany	2000
Greece	1998
Hungary	-
Italy	1998
Luxembourg	2000
Netherlands	1998
Poland II	1997-2000
Switzerland	1999-2000
UK	2000
USA	1991-1993

### ***Comments***

- a) The new data from PSELL for Luxembourg have been integrated by our Center.
- b) The first steps to add the PSID (Panel Study of Income Dynamics) data (USA) have been taken. A first incomplete version for the years 1991-1993 has been produced by our Center. The finalizing of these files is programmed for 2003.
- c) The integration of an additional new wave (1998) for the ECHP derived files has been achieved.
- d) New data waves from other countries (Belgium, Germany, Poland and the UK) have been added.

### **Status of the *CHER* micro data base**

For display of data sets per country as by the end of December 2002, see VCI. The *CHER* database contains currently micro data on 17 countries in Europe.

### ***CHER* User guide**

The design and the production of a “beta” version of the *CHER* User Guide were actually realized in this reporting period. The “national deviation documentation” has been completed and updated. This version of the guide is realized as a modular Word Document.

### ***CHER* Access Metadata, Macro, MISSOC and MISEP Database**

An **MMM (Macro, Missoc, Misep) Access database** has been provided via two sorts of links: *CHER* variable name or HASSET keywords.

The software for the MMM database was developed by the Center. The corresponding data for the MMM database were provided by the partners LASMAS (France), UIA (Belgium) and TISSER (Netherlands).

### ***CHER-CD***

The *CHER-CD* is produced at our Center.

The *CHER-CD* contains:

- Micro data from 17 countries
- SPSS, SAS and Stata files
- *CHER* user’s guide
- Matching utilities for SPSS and SAS
- Online version of the MMM database contains macro information about
- Macro/Missoc/Misep data

The input files from the partners are already anonymized. The *CHER* data do not include any direct identifiers (such as name, address, or national tax numbers). In addition the micro data files are password protected to guarantee that the data privacy is guaranteed and only authorized persons can use the micro data.

## **2.4. Cooperation of PACO/CHER with other projects**

### **2.4.1. Cooperation with: “Life in a Digital Europe (e-Living)” co-ordinated by British Telecommunications PLC (BT), London**

The “E-living” project is collecting Living Digital data to test assumptions about the effects which information and communication technologies (ICT) are having and will have on our lives. It is established as a co-ordinated set of pan-European longitudinal household panels.

### **2.4.2. Cooperation with “Access to Comparative Microdata, Project coordinated by Zuma, Mannheim, Germany**

#### **Autres projets internationaux en rapport avec nos bases de données**

**NESSIE:** Network of Economic and Social Science Infrastructures for Europe. Il s’agit d’un contrat de trois ans entre la Commission Européenne et les quatre premières « Grandes Installations de Recherche en Sciences Sociales : le CEPS/INSTEAD, le Zentral Archiv für die Sozialwissenschaften (Cologne), les Norwegian Social Science Data Services (Bergen), l’Université d’Essex (UK).

**EPUNet:** Europanel Users Network. Partenaires : Université d’Essex, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung Berlin, Economic and Social Research Institute Dublin, CEPS/INSTEAD.

**CPS:** Sous-groupe Indicateurs du Comité de la Protection Sociale de l’Union Européenne. Partenaires pour le Grand-Duché : l’Inspection générale de la Sécurité sociale et le CEPS/INSTEAD.

## CHAPITRE II : LE TISSU ECONOMIQUE

### 1. Firmes

#### 1.1. Introduction

Le département "Entreprises" compte en 2002 cinq personnes. Deux personnes sont affectées à la gestion des enquêtes et des bases de données, trois personnes sont responsables de projets et ont pour tâche, e.a., de valoriser la collecte de données par la réalisation de travaux d'analyse.

Pour 2002, ces travaux d'analyse sont encore peu développés, car les ressources humaines ont été principalement affectées à la réalisation de cinq enquêtes communautaires et à la préparation de deux enquêtes nationales qui seront faites en 2003. La première de ces deux enquêtes sera faite dans le cadre du projet SICOV financé par le Fonds National de la Recherche; la seconde devra être réalisée pour LUXINNOVATION.

Les travaux réalisés en 2002 ont servi, d'une part, **à étudier la Société de la Connaissance** et, d'autre part, **à poursuivre et intensifier nos collaborations avec différentes institutions.**

En résumé, la quasi-totalité de l'activité (c'est-à-dire cinq projets sur sept) du département "Entreprises" a été centrée sur la collecte de données au profit d'EUROSTAT, du STATEC et du Ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

#### 1.2. Les travaux réalisés en 2002

Le département « Entreprises » du CEPS/INSTEAD travaille en collaboration avec le STATEC et/ou le Ministère de la Recherche sur six programmes commandités par EUROSTAT, en collaboration avec le CRP-GL pour un sixième ; et enfin une étude est réalisée pour la Chambre de Commerce. Pour chacun de ces programmes, une enquête a été réalisée.

- 1.2.1. Community Innovation Survey (CIS) [EUROSTAT, STATEC et C/I]
- 1.2.2. Business Services – Methodological Development and Harmonised Data Collection [EUROSTAT, STATEC et C/I]
- 1.2.3. E-commerce Survey [EUROSTAT; STATEC et C/I]
- 1.2.4. Household Survey on ICT Usage [EUROSTAT, C/I]

- 1.2.5. Indicators for Benchmarking National R & D policies [Ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur]
- 1.2.6. SICOV (Système basé sur les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication facilitant les affaires électroniques d'Organisations Virtuelles) [FNR/CRP-GL et C/I]
- 1.2.7. Enquête européenne Eurochambres [Chambre de commerce]

**Pour la description de ces projets, voir VCI. Idem pour les points suivants :**

Rapports et résultats.  
Réunions concernant les projets réalisés en 2002.  
Réunions, colloques et manifestations diverses.

## **2. EURES, European Employment Services**

### **2.1. Présentation**

Le programme EURES (EURopean Employment Services – Services européens de l'emploi) initié en 1993 par décision de la Commission européenne en application de la directive de 1968 sur la liberté de circulation des travailleurs dispose d'un EURES transfrontalier sur le PED.

L'EURES transfrontalier du **Pôle Européen de Développement (PED)**, créé en 1993, associe les collectivités frontalières, Région Lorraine, Grand-Duché du Luxembourg, Province belge du Luxembourg, les services publics de l'emploi des trois pays (ANPE, ADEM, FOREM), ainsi que les partenaires sociaux, syndicats de salariés et organisations d'employeurs des trois régions (<http://www.euresped.org/>).

Les missions confiées aux EURES transfrontaliers ont pour objet:

- d'informer les actifs, salariés ou demandeurs d'emploi, sur les législations et les conditions de vie et de travail existant dans les régions et pays partenaires;
- de promouvoir la diffusion des informations sur l'offre et la demande d'emplois sur le marché du travail des régions frontalières;
- d'évaluer la situation du marché de l'emploi et de faire des propositions pour des actions communes de la part des organismes compétents;
- de participer au développement et à la promotion de la formation professionnelle transfrontalière.

L'EURES transfrontalier du PED bénéficie des services d'un Centre de ressources et de documentation (CRD) basé au Luxembourg (au sein de l'ADEM à Luxembourg et du CEPS/INSTEAD à Differdange), qui développe des outils d'informations socio-économiques sur le marché du travail de la Grande Région.

Le CRD EURES Luxembourg a été installé en 1994 au sein de la division Entreprises du CEPS/INSTEAD dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEM. Il publie régulièrement des fiches d'informations comparatives sur la population, l'emploi, le chômage et l'activité économique des régions, accompagnées de chiffres, graphiques et cartes, ainsi que des analyses de ces données dans des brochures spécifiques.

Le CRD EURES Luxembourg tient aussi à jour une base de données sur les paramètres sociaux en vigueur dans les différents pays ou régions (allocations, assurances, indemnités, etc.) ainsi qu'une base de données à caractère bibliographique recensant les divers articles et ouvrages parus sur la région transfrontalière du PED. Plusieurs guides pratiques portant sur les divers aspects de la vie du travailleur frontalier y sont édités et distribués au grand public, de même que des études portant sur des sujets relatifs au caractère transfrontalier du marché du travail dans l'espace du PED et dans la Grande Région.

## **2.2. Conférences - séminaires**

voir VCI

## **2.3. Information, documentation et bases de données**

Dans le but de mettre à la disposition du grand public des informations sur le travail transfrontalier et ses dérivés, EURES entretient un centre de documentation et de recherches (CRD EURES Luxembourg). Ainsi, les modifications législatives importantes au niveau de la sécurité sociale et du travail sont toujours actualisées; de même, les publications à caractère social sont regroupées.

Ce travail de mise en place de banques de données se fait aussi au niveau européen pour les données concernant les conditions de vie et de travail et est complété par une revue de presse concernant l'économie générale des régions transfrontalières.

L'actualisation de plusieurs guides pratiques a été poursuivie en 2002: c'est le cas pour le guide des pensions et le guide de l'étudiant.

Il faut aussi signaler la réalisation de fiches pratiques contenant des informations sociales comparées diffusées sous format papier et sur le nouveau site web trilingue français-allemand-anglais <http://www.eureslux.org> . L'actualisation de ces fiches a été réalisée et porte sur les thèmes suivants:

- l'assurance vieillesse
- l'assurance maladie-maternité
- l'assurance chômage
- la pension d'invalidité
- les accidents du travail et les maladies professionnelles
- les conditions de séjour et
- les prestations familiales.

EURES a participé à la grande enquête transfrontalière réalisée par le CEPS/INSTEAD en mai 2002 et adressée à quelque 12000 ménages frontaliers afin d'analyser leur comportement en matière de dépenses.

#### **2.4. Travaux de recherche**

Les travaux de recherche effectués ou encore en cours concernent le marché du travail, la mobilité régionale et interrégionale, l'exploitation des informations statistiques sur l'emploi en Europe, le dialogue social au Luxembourg, les obstacles à la libre-circulation dans la Grande Région, les conditions de vie et de travail au niveau transfrontalier, le travail intérimaire, les qualifications de demain dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'apprentissage et les métiers de la santé.

#### **2.5. Accueil de personnalités et promotion extérieure**

voir VCI

## CHAPITRE III :     **SYSTEME INTEGRE DE SPATIALISATION POUR DONNEES COMPLEXES**

### **GEODE : Géographie et Développement**

#### **1.     Introduction**

Durant l'année 2002, la cellule de recherche GEODE a pu renforcer son équipe par l'arrivée de deux chercheurs géographes, dans le but de démarrer les travaux à l'échelle de la Grande Région et de créer le système d'information géographique.

L'ensemble des travaux de recherche effectués en 2002 (conventionnés et non conventionnés) ont visé à poursuivre le programme pluriannuel de la cellule présenté au Ministère d'Etat en 2001, tout en reformulant certains de ses objectifs dans l'optique de présenter ce programme dans le cadre du Fonds National de la Recherche (projet ESPALUX soumis dans VIVRE).

#### **Objectifs et démarche de recherche**

Les travaux conventionnés viennent compléter l'étude du tissu social (PSELL) et du tissu économique (FIRMES) de notre Centre par l'apport de la dimension géographique. Cet apport consiste à déterminer et analyser les composantes spatiales de 3 axes majeurs et complémentaires dans l'optique d'une planification du territoire:

- Axe 1 : Population et Habitat
- Axe 2 : Développement économique et Marché de l'emploi
- Axe 3 : Mobilité et Accessibilité.

Afin d'analyser les interactions entre ces trois axes, la cellule développe **un système d'information géographique** qui intègre les informations collectées dans le cadre des projets menés aux différentes échelles géographiques (locale, régionale, nationale et interrégionale). Le projet ESPALUX apporte la structure conceptuelle et méthodologique à l'ensemble des travaux.

Ces deux volets sont transversaux aux axes ci-dessus et sont exposés par la suite. Un chapitre communications, réseaux et partenaires clôt le rapport de la cellule GEODE.

Tous les travaux effectués par la cellule sont répertoriés dans un tableau synoptique qui articule les échelles d'analyse et les axes cités. Voir la Version Complète sur Internet (VCI)

## **Volet transversal 1 : Le projet ESPALUX**

### **Préparation et rédaction du projet ESPALUX dans le cadre de l'appel VIVRE du Fonds National de la Recherche**

#### **Résumé de la problématique**

L'évolution économique du Luxembourg a des effets socio-spatiaux et environnementaux importants sur le territoire du Grand-Duché et sur la 'région' qui l'entoure. Elle a généré notamment un étalement urbain et une mobilité croissante ayant entraîné une spécialisation non contrôlée de l'espace. L'objectif est de mesurer, d'analyser et de modéliser ces deux phénomènes afin d'en arriver à une organisation cohérente de l'espace et une politique d'aménagement durable. Un consortium de chercheurs s'engage dans cette problématique selon deux axes prioritaires et complémentaires :

- la mise en place d'indicateurs de la répartition spatiale des activités économiques et de l'habitat luxembourgeois ;
- l'accessibilité entre habitat et lieu de travail au sein du bassin de main-d'œuvre luxembourgeois déterminé au travers des flux de déplacement.

Dans ces perspectives, les analyses de huit thématiques prioritaires seront intégrées dans un système d'information géographique (SIG) qui pourra devenir un véritable outil d'aide à la décision pour les institutions du pays et de sa région.

Action 1 : Hétérogénéité et ségrégation socio-spatiale

Action 2 : Analyse de l'étalement urbain

Action 3 : Cadre de vie et indicateurs environnementaux

Action 4 : Foncier, un indicateur déterminant de l'hétérogénéité socio-spatiale

Action 5 : Délimitation et étude du bassin de main-d'œuvre frontalier

Action 6 : Impacts du travail frontalier sur le développement urbain

Action 7 : L'accessibilité intérieure au Grand-Duché de Luxembourg

Action 8 : L'accessibilité et la mobilité vers le Luxembourg

## **Volet transversal 2 : Le SIG-GEODE**

### **Définition de la structure et organisation de la Banque de Données Géoréférencées pour le SIG GEODE**

#### **Contexte et objectifs de l'étude**

Une « culture SIG » se met en place à la cellule GEODE, qui permet à ses membres de réaliser des projets spécifiques : acquisition de données, cartes thématiques, analyses géostatistiques, etc.

Le cahier des charges du SIG-GEODE comporte trois documents essentiels à la bonne mise en place du système :

- Le Plan Assurance Qualité,
- Le Schéma Directeur,
- L'architecture technique et l'organisation du SIG-GEODE.

Depuis la mi-avril 2002, et en référence au schéma directeur, trois tâches ont été effectuées :

- L'intégration dans l'outil des "Données de référence"
- La collecte et intégration des données des fonds cartographiques
- L'application du SIG-GEODE dans les différents projets du CEPS/INSTEAD

## **2. Travaux d'analyse**

### **AXE 1 : Population et habitat**

- 1.1. Travail de recherche « Le bassin de main-d'œuvre frontalier luxembourgeois et son potentiel en ressources humaines »
- 1.2. Semaine du Logement
- 1.3. Contribution à la préparation du programme PSELL 3 (2003 - ....)
- 1.4. Plan sectoriel Logement
- 1.5. Observatoire de l'habitat [Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement]
- 1.6. Etude comparée de la demande de logements des ménages [Interreg II-C et Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement]
- 1.7. Analyse des mécanismes de la demande de logements des ménages [Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement]

- 1.8. Rapport national sur la demande future de logements  
[Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement]
- 1.9. Mise en place de l'Audit Urbain II
- 1.10. Situation des Personnes Agées dans la Ville de Luxembourg [Ville de Luxembourg]
- 1.11. Programme Local de l'Habitat transfrontalier (PLH)  
[SIKOR]

## **AXE 2 : Economie et marché de l'emploi**

### **2.1. Emploi Frontalier et Grande Région**

- 2.1.1. Travail sur la base de données « frontaliers » de l'IGSS / CCSS en vue de l'enquête frontaliers du CEPS/ Statec
- 2.1.2. Conférence du Parlement Bénélux et du Conseil Parlementaire Interregional : « Migrations et changements structuraux dans les ressources économiques et humaines des pays du Benelux et de la Grande Région »
- 2.1.3. Contribution à l'étude du CEPS/INSTEAD/Statec «Consommation des frontaliers au Grand-Duché »

### **2.2. Programme de travail de l'Association Transfrontalière de l'agglomération du Pôle Européen de Développement [SIKOR]**

- 2.2.1. Schéma de Développement
- 2.2.2. Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)
- 2.2.3. Mise à jour des Bases de Données Urbaines
- 2.2.4. Mise en place d'un plan de communication et des sites internet/intranet
- 2.2.5. La coordination technique et politique transfrontalière

### **2.3. Parc Tranfrontalier De La Terre Rouge : Projet de Parc Socio-Ecologique à Vocation Régionale [Ville d'Esch-sur-Alzette]**

- 2.3.1. Concept du Parc Transfrontalier de la Terre Rouge
- 2.3.2. Projet de formations sur le FSE
- 2.3.3. Projet d'études et de réalisation sur le programme Interreg III-A

## **AXE 3 :      Accessibilité et mobilité**

### **3.1.    Travaux sur l'accessibilité domicile-travail**

### **3.2.    Trajets et mobilités [Ministère des Transports, Ville de Luxembourg]**

voir VCI.

## **CHAPITRE IV :      LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET DE FORMATION A LA RECHERCHE**

### **1.      Integrated Research Infrastructure in the Socio-Economic Sciences (IRISS)**

#### **1.1.    Descriptif**

En 1995, le CEPS/INSTEAD a été reconnu comme « Large-Scale Facility » (LSF) par la DG XII de la C.E., récemment nommée DG Recherche. Cette reconnaissance a été renouvelée en 2001 dans le cadre des programmes « Access to Major Research Infrastructures » (ARI) de la C.E. La mission de notre Centre en tant que LSF est de donner accès à des scientifiques européens à nos infrastructures de recherche et à nos bases de données. Nous effectuons cette mission à travers une unité créée à cette fin – IRISS - qui met à la disposition des chercheurs visiteurs toutes les ressources disponibles au Centre : expérience des chercheurs sur place, bases de données multiples, documentation sur les travaux nationaux et internationaux qui se font au Centre, équipement informatique de pointe, bureaux pour travail individuel et travail de groupe, possibilités de logement au Centre même. Les bases de données accessibles aux chercheurs visiteurs comprennent les données construites au Centre dans le cadre des projets PACO et CHER, les données des PSELL-1 et PSELL-2, ainsi que divers sets de données disponibles dans le cadre de notre unité « Luxembourg Comparative Databases and Archive Network ». En outre, nos visiteurs ont accès aux données du European Community Household Panel coordonné par Eurostat.

Un premier financement de notre programme IRISS par la Commission Européenne est arrivé à son terme en septembre 2000. Depuis le mois de novembre 2001, la Commission finance un deuxième programme, pour une période de 28 mois (soit jusqu'en février 2004), par une contribution s'élevant à 396.667 EURO. Les ressources allouées permettront de financer sur ces 28 mois jusqu'à 1167 jours-personne, soit environ 50 à 60 chercheurs ou 25 à 30 groupes de chercheurs travaillant sur des projets joints.

## 1.2. Fonctionnement

IRISS accueille en moyenne, sur un an, dix à quinze chercheurs externes pour des séjours allant de deux semaines à trois mois. Les candidats font parvenir au Centre un projet personnel de recherche, lequel est évalué alors par un expert interne ainsi que par deux évaluateurs externes au C/I, choisis sur une liste d'experts scientifiques reconnus. Les principaux critères de sélection des projets sont l'intérêt scientifique du projet, la faisabilité du projet dans le cadre des ressources du Centre, et les possibilités de collaboration et de synergie avec d'autres projets en voie de réalisation dans l'unité IRISS ou ailleurs au Centre. Les projets jugés satisfaisants par les évaluateurs sont alors financés par les bourses offertes par la C.E. Ces bourses couvrent les frais de voyage des visiteurs jusqu'au Centre, les frais de logement au Centre ainsi que les dépenses courantes des visiteurs durant leur séjour.

Les chercheurs sont logés dans les studios du C/I. Ils ont accès à un ordinateur IBM Netvista connecté à un puissant serveur de calcul, ainsi qu'aux logiciels et données nécessaires afin de mener à bien leur projet de recherche. Ils bénéficient également d'un précieux support logistique, technique et scientifique par les membres de l'équipe IRISS. Il est prévu qu'à la fin de leur séjour, les chercheurs présentent l'état d'avancement de leur travail aux chercheurs du Centre dans le cadre d'un séminaire. Il est aussi prévu que les chercheurs publient les résultats de leurs recherches dans la *IRISS-C/I Working Paper Series*. Lors de présentations de séminaire ou de conférence ou lors d'une publication subséquente de leurs travaux, les chercheurs sont tenus de mentionner la partie de leurs travaux effectuée dans le cadre du programme IRISS.

## 1.3. Production

En 2002, 14 chercheurs travaillant sur un total de 10 projets ont bénéficié de bourses IRISS. Ils sont venus travailler au Centre pour des périodes allant de une à douze semaines (soit un total d'environ 300 jours-chercheur).

Les travaux suivants ont été réalisés :

1. Gender Inequalities in the European Financial Services Sector
2. Inequality and Redistribution in Europe: a Graphical Approach
3. Decomposing the gender wage gap across countries: a further application of the quantile regression based on the Juhn, Murphy and Pierce decomposition
4. Measurement of Income Polarisation in terms of Structure of Employees' resources: a Comparison of 8 European Countries
5. The CAMSIS project at CEPS: The development and assessment of social interaction and stratification occupational scales using cross-nationally comparative data resources
6. A Conditional Density Estimation Approach to Polarization in the EU
7. Gender-based hourly wage gap and part-time employment and its roles on wage gap

8. Social relationships in Europe, a question of wealth? An application of a multinomial logit model
9. A multivariate approach to the measurement of poverty
10. Excluded or reintegrated? Compared analysis of the paths and exit carriers to get out of the risk of social exclusion in Italy, Germany, Great Britain and Denmark

En 2002 également, un effort considérable a été fourni afin de développer un système de gestion *en ligne* du projet. La soumission de projets ainsi que leur évaluation peuvent désormais se faire via internet. Une base de données permet également de gérer IRISS de façon plus efficace et plus rapide.

#### **1.4. L'équipe**

En 2002, l'équipe IRISS a été composée

- de trois chercheurs assurant le développement de l'infrastructure de recherche et l'encadrement des chercheurs visiteurs, tout en effectuant leur propre recherche
- d'une assistante à la gestion de projet assurant le support logistique et administratif
- d'un informaticien assurant le support technique aux visiteurs.

#### **1.5. Publications des chercheurs visiteurs**

Afin de diffuser à la communauté des chercheurs les résultats des recherches des visiteurs IRISS, la *IRISS-C/I Working Paper Series* a été lancée en 1999. Cette série de cahiers de recherche présente les études effectuées par des chercheurs visiteurs lors de leur séjour au CEPS/INSTEAD, ou par des membres de l'équipe IRISS. A ce jour, cette série contient vingt-six documents de recherche.

Depuis octobre 2001, ces travaux sont référencés aux USA dans une banque de données spécialisée : RePEc (voir <http://ideas.repec.org/s/irs/iriswp.html>). RePEc comptabilise (a) les téléchargements (file downloads) dont ces travaux ont fait l'objet et (b) les consultations des résumés (page views). En 2002, 678 téléchargements ont été effectués, ainsi que 2315 consultations de résumés. Les chiffres totaux depuis Octobre 2001 sont 921 téléchargements et 3445 consultations de résumés (voir graphique).

Les « working papers » suivants ont été intégrés dans la série en 2002 :

WP 2002-01: *Do Preferences in EU Member-States Support Fiscal Federalism?* by Elisabetta Croci Angelini, Conchita D'Ambrosio and Francesco Farina, May 2002

WP 2002-02: *The effect of social transfers in Europe: An empirical analysis using generalised Lorenz curves* by Katja Hoelsch, August 2002

WP 2002-03: *On the magnitude of income mobility in Germany* by Philippe Van Kerm, September 2002

WP 2002-04: *Returns to education and experience in self-employment: Evidence from Germany* by Donald R. Williams, December 2002

En outre, deux « working papers » ont été acceptés pour publication dans des revues internationales :

"*Sickness Absence: An International Comparison*" by Tim Barmby, Marco Ercolani and John Treble, *The Economic Journal* 112, June 2002, p F1-F17. (IRISS WP 2000-03)

"*Participation of Married Women in the European Labor Markets and the 'Added Worker' Effect*", by Juan Prieto-Rodríguez and César Rodríguez-Gutiérrez, forthcoming in *the Journal of Socio-Economics* (IRISS WP 2000-12)

## **1.6. Recherches et publications de l'équipe**

Les membres de l'équipe IRISS attachés en permanence au Centre ont également pu développer des recherches propres sur base des données internationales harmonisées disponibles au Centre.

Ph. Van Kerm a développé un projet de recherche sur les méthodes de mesure de la mobilité des revenus et l'analyse de la dynamique de la distribution des revenus. Ces travaux ont donné lieu en 2002 à diverses présentations lors de conférences académiques et à la publication de quatre études dont le détail est donné dans la version complète du présent rapport.

Présentations et séminaires voir VCI

Publications voir VCI

## 2. Luxembourg Comparative Databases and Archive Network

- 2.1. The international socio-economic micro-databases which our Center sets up in cooperation with the partner countries who contribute their respective national data sets, offer to the scientific community the strongly needed opportunity to carry out comparative studies on various types of public policy programs in the domains e.g. of poverty reduction, income distribution, adequacy of income at retirement age, distribution of economic well-being in general, family policies, etc.
- 2.2. Under adequate conditions of confidentiality and data protection, and in respect of article 17 of our Center's law of November 19, 1989, these databases are accessible to qualified researchers and analysts as well as to advanced students who visit our Center in relation to its different programs, whether national, inter-regional or international and, in particular in the framework of its "Integrated Research Infrastructure in the Socio-Economic Sciences", its "Graduate School for Comparative Public Policy" and its "Pilot Observatory for Poverty Reduction and Poverty Reduction Policies in African Countries".
- 2.3. Since 2001 we work at enlarging progressively and systematically our collection of databases by adding new data sets (complemented by the necessary meta-information) to the end of establishing an archive adequately documented for comparative research.- In 2002, our Center has been admitted as a member of CESSDA, the Council of European Social Science Data Archives.
- 2.4. The latter development is undertaken in cooperation with preferential partners of international reputation: with ZUMA, Mannheim (D), NSD, Bergen (N), and the National Center for Social Research (UK), whose respective directors Peter Mohler, Björn Henrichsen and Roger Jowell are scientific advisors to our Center. A new partner joined the consortium: the recently created "Centre Henri Quetelet" (F), whose director Benoît Riandey also is a scientific advisor to our new unit.
- 2.5. Our Center and its partners have as objective to put their respective resources (of data, and research and training capacities) together in a network apt to contribute (a) to the development of the European Union Research Area, and (b) to the development of an even wider international cooperation. And this particularly in the domains of the development of (i) socio-economic indicators having significance both at a national and a comparative level, and (ii) of a fruitful cooperation between producers of official statistics on the one hand, and the scientific actors/users on the other hand.
- 2.6. The data bases already operational are now being used more intensively for our studies within the Greater Region (BENELUX, France, Germany).

### **3. Graduate School for Comparative Public Policy**

voir chapitre VI.

## **CHAPITRE V: LES SERVICES GÉNÉRAUX DU CENTRE**

### **1. Le centre de documentation**

Le fonds documentaire du CEPS/INSTEAD se compose d'ouvrages et de périodiques spécialisés en sciences sociales, humaines, économiques et statistiques.

#### **1.1. Gestion du fonds documentaires**

##### **Les périodiques et quotidiens**

- Réorganisation du classement physique des périodiques
- Catalogage des périodiques dans la base de données documentaire « ATLANTIS »  
<http://atlantis.ceps.lu>
- Gestion administrative des abonnements 2002 (soit un total de 80 périodiques dont 39 abonnements et 41 gratuits)
- Révision des abonnements pour 2003 après accord avec le conseil documentaire et le service de comptabilité

##### **Les ouvrages**

- Réorganisation physique des ouvrages sur base d'un nouveau mode de classement
- Constitution d'un nouveau fonds documentaire d'environ 500 ouvrages à l'intention des étudiants IMPALLA (International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associate Institutes)
- Catalogage des livres dans la base de données documentaire « ATLANTIS »  
<http://atlantis.ceps.lu>
- Correction des anciennes notices sous « ATLANTIS »
- Gestion des prêts
- Gestion administrative des achats

## **1.2. Les services offerts**

- Recherche d'informations personnalisées et constitution de dossiers documentaires pour les différentes équipes de recherches
- Sélection d'articles de la presse nationale sur base d'un accès à la revue de presse des Ministères
- Réalisation d'un guide de présentation du Centre de Documentation
- Réalisation d'un guide de recherche documentaire
- Note d'information hebdomadaire annonçant les nouvelles acquisitions et les sommaires des périodiques à l'ensemble du personnel

## **1.3. Les relations extérieures**

- Partenariats et relations d'échanges avec différentes bibliothèques :
  - o La Bibliothèque Nationale de Luxembourg
  - o Le Centre de Documentation du STATEC
  - o Le Centre Universitaire de Luxembourg
  - o La Bibliothèque de la Commission Européenne de Luxembourg
  - o Le CDSHS : Centre Commun de Documentation en Sciences Humaines et Sociales Nancy II
  - o La K.U. Leuven

## **2. La cellule informatique en 2002**

L'année 2002 a été consacrée à de nombreux travaux préparatoires en vue de l'installation du programme IMPALLA. L'infrastructure informatique du CEPS a été profondément modifiée à plusieurs niveaux.

### *Niveau 1 (Réseau) :*

Séparation physique des réseaux du centre et de la « school » - afin de garantir une sécurité optimale entre les deux réseaux.

### *Niveau 2 (Sécurité) :*

Le CEPS n'est plus directement relié sur Internet ; une série de pare-feux a été mis en place permettant ainsi une meilleure sécurisation des données.

*Niveau 3 (Application) :*

Mise en place de serveurs permettant un équilibrage de la charge de travail sur plusieurs machines.

*Niveau 4 (Internet) :*

Augmentation de notre accès Internet.

Mise en place de plusieurs sites Internet notamment un site permettant de répondre en ligne à certaines enquêtes dans lesquelles le CEPS est impliqué.

Au quotidien : aide et support aux utilisateurs du centre.

### **3. La cellule de méthodologie**

La cellule a fait des contributions essentielles aux travaux du Centre dans les domaines et sur les points suivants :

#### **3.1. Méthodologie d'enquête**

3.1.1. Participation à la préparation et au déroulement du séminaire spécial pour GOSKOMSTAT (Russie) sur les enquêtes auprès des ménages (budget des ménages, force de travail, revenu). Voir au Chapitre suivant : Executive Continued Education

3.1.2. Participation à des colloques d'experts (v. VCI)

#### **3.2. Panel socio-economique Liewen zu Lëtzebuerg**

3.2.1. Pondération de la vague 2000 du PSELL

3.2.2. Echantillon Kish pour la huitième et dernière vague du PSELL

3.2.3. Enquête pilote dans le cadre du pré-test de l'enquête européenne « Survey on Income and Living Conditions »(SILC/EUROSTAT), CEPS et IGSS

#### **3.3. Enquête Force de Travail (EFT)**

3.3.1. EFT 2001 (STATEC)

3.3.2. Préparation du nouveau dispositif de l'enquête sur les forces de Travail (STATEC)

#### **3.4. Enquête sur les Personnes âgées de la Ville de Luxembourg (Géode)**

#### **3.5. Enquête sur les Frontaliers (STATEC/CEPS/INSTEAD)**

#### **3.6. Récapitulatif, voir VCI**

## CHAPITRE VI: DEUX PROJETS NOVATEURS

### 1. Graduate School for Comparative Public Policy, Analysis and Data and its International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associate Institutes (IMPALLA)

#### Origin, Frame, and Scope of the Project

° The Chancellor of the University of Pittsburgh, Professor Mark NORDENBERG, made an official visit to the Authorities of the Grand-Duchy of Luxembourg, July 10 to 12, 2000, with the aim of **formalising the co-operation between Pittsburgh University and CEPS/INSTEAD for research and for advanced academic training and teaching.**

° In the context of this visit, professor Gaston SCHABER, president of CEPS/INSTEAD, presented to the Prime Minister Jean-Claude Juncker and to the Minister of Culture, Higher Education and Research, Mrs. Erna HENNICOT-SCHOEPGES, **the project to create a CEPS/INSTEAD related University Consortium in view of developing a “Graduate School for Comparative Public Policy, Analysis and Data”**, within the legal and institutional framework defined for higher education in this country.

° The SCHOOL is being developed along three tracks:

1. a track, highly flexible and individualised, leading to a Ph.D. (to be granted according to the rules of the home university of the respective students),
2. a central track offering a full year teaching and training programme leading to an advanced MA/MSc,
3. a track offering a series of advanced, intensive teaching and training periods in the frame of high level continued education, possibly with a corresponding certification.

**In order to develop the University Consortium and to guarantee the academic standard of the programmes to be created, CEPS/INSTEAD has made a cooperation agreement with the KU Leuven and its Department of Sociology of the K.U. Leuven as key partner**, both for enlarging the consortium network and for implementing the International Master in Social Policy. – Presently Tilburg University (Netherlands) and professors and researchers from university institutes in Mannheim (Germany) and from Nancy II (France) are participating in the School and the MA programme **in an open perspective**, i.e. expecting to be joined in the very near future by partner institutions, centres and professors from the United States, Canada, and from a growing European Union.- In this same perspective of cooperation the University of Pittsburgh has opened an office for its European Union Center at CEPS/INSTEAD, where faculty and students affiliated with the European Union Center may become active already in the coming months.

## **IMPALLA (track two)**

The International Master in Social Policy Analysis by Luxembourg, Leuven and Associate Institutes (IMPALLA) is an advanced and innovative academic training program in social policy and research. It has been launched on August 19, 2002, with a first cohort of 17 students (from 11 countries).

### **IMPALLA's advanced academic program has three major objectives**

- to offer a solid theoretical foundation in comparative socio-economic policies, at the European level and beyond
- to provide a thorough training in advanced research methodology, both quantitative and qualitative
- to give a well-founded expertise in policy evaluation, while developing the corresponding technical skills

### **Working conditions and environment**

The students work in a training environment formed by a permanent staff of four assistant professors and by professors and researchers working on site at major national and international projects, - while formal lectures and seminars are held according to program and schedule by a group of 16 professors and researchers from 6 countries, all nominated for the IMPALLA program by the academic authorities of the KU Leuven.

The students stay in Differdange for a total of 7 months, with an intermediate period of 3 months in Leuven (Belgium) from January to March 2003.

The training environment at CEPS/INSTEAD is specially conceived in order to comply with the highest educational, methodological and cultural standards:

- up-to-date IT facilities, well-equipped classrooms, access to national and international comparative micro databases (and corresponding meta-information) available on site and within the consortium's archive network (and this according to binding rules for data protection and confidentiality)
- participation in social activities as well as academic and cultural events
- visits to the European institutions and centres of the Region

There is time for regular interaction with the research teams on site who work at national and international comparative projects as well as for contacts with visiting professors and researchers hosted at IRISS, the Center's Integrated Research Infrastructure in the Socio-Economic Sciences.

## **Living conditions**

- Housing and living conditions are arranged to offer opportunity both for privacy and for developing an IMPALLA team- and group spirit.
- Social activities, academic and cultural events, as well as visits to European institutions and centres in Luxembourg, Belgium, France, Germany and the Netherlands, are part of the programme and planned in common by students, tutors, professors and the permanent teams on site.

## **Admission requirements**

Applicants should hold a university degree in Sociology, Political Sciences or Economic Sciences or an equivalent degree in the Behavioural Sciences and should have some statistical background. Applicants are admitted after a preliminary evaluation of their university curriculum and assessment by the IMPALLA steering committee.

Applicants who are not native speakers of English should have passed the TOEFL-test with a minimum score of 550 paper-based or 220 computer-based. Admission is limited to 24 students per year.

## **EXECUTIVE CONTINUED EDUCATION ( track three)**

**Workshop for the Federal Statistical Office of Russia, May 12-26, 2002. Project supported jointly by the WORLDBANK and by CEPS/INSTEAD.**

### **Methods of analyzing and assessing the quality of survey results**

**The Workshop was built on two modules:**

#### **Module 1**

- Methods of data quality improvement at the stage of household budget survey preparation and conducting
- Main criteria of household budget survey data quality, main principles of data analysis and data quality improvement
- Methods of data quality improvement, used in developing methodology, technique, and program of household budget survey
- Methods of data quality in developing principles of conducting a survey (selection of respondents, ways of data collection)
- Methods of data quality in developing survey tools and other survey documentation (questionnaire design, questions wording, instruction materials)
- Rules of survey program testing

- Methods of data quality improvement used at the field level of household budget survey
- Methods targeted at non-response reduction and improvement of answers
- Study of non-response and decrease in respondents number by field staff
- Ways of decreasing non-response bias (repeated visits, description and monitoring of non-respondents)

## **Module 2**

- Methods of analysis and quality improvement of household budget survey results (with use of SPSS package)
- Basic principles of analysis and quality improvement of primary data
- Control procedures for data input
- Methods of data completeness and consistency checks
- Identification and correction of outlays
- Missed data, methods of identification and replacement
- Sources of incorrect data, influence on data quality
- Basic principles of analysis and quality improvement of output data
- Estimation of accuracy and methods of improving the reliability of results
- Measuring bias caused by non-response, decreasing the non-response rate
- Quality control using external sources
- Weighting: tasks, types, and main procedures, regression methods
- Main rules for publication of survey results quality information
- New studies of data quality and improvement of non-response adjustment techniques

## **The seminar**

Each presentation comprised a lecture and a round table discussion. After the presentation the lecturer gave the participants the opportunity for individual questions and answers. The individual clarification was heavily used by the colleagues from GOSKOMSTAT.

The topics of the first module were covered during the first week of the workshop and were more theory driven than the second module. The second week and the second module were focused on the application processes. Both weeks started with a presentation of the European statistical system containing several surveys carried out in Europe and the role of the Household Budget Survey among the different surveys. The experiences were presented on national levels; and at the end of the week the interaction between national and European issues were discussed.

Each individual lecture tried to give the theoretical backgrounds, the methodological implications, the methods applied and alternative solutions for the problems discussed. All the lectures gave an overview about the state of the art of their topic, summarized the actual discussion, listed the most common solutions and presented their own point of view.

[Organization: U. Warner]

### **The lectures were given by**

G. Schaber, C/I; E. Marlier, C/I; J. Langers, STATEC; J.Y. Bienvenue, C/I; SPSS-France; H. Linden, EUROSTAT; A. Puente Rodero, EUROSTAT; M. Wiedenbeck, ZUMA; M. Ehling, Statistisches Bundesamt; M. Braun, ZUMA; J. Hoffmeyer-Zlotnik, ZUMA, U. Warner (CEPS/INSTA).

### **In conclusion**

Among others the seminar has shown the ongoing process of interaction between

- EUROSTAT,
- the national data producers and providers,
- the different data users from administrative institutions, from the policy decision making process and,
- the academic research,
- to increase the information obtained from the Household Budget Surveys.

The contributions made by the participants proved their excellent skills and interests and were welcomed by the presenters.

Both the Bureau of Economic Analysis at GOSKOMSTAT and CEPS/INSTEAD, given the success of this first endeavour, decided to continue and strengthen their cooperation.

## **2. Building together an Observatory on Poverty and Poverty Reduction in African Countries**

This is a common proposal by Prof. Gaston SCHABER (CEPS/INSTEAD) and Antoine SIMONPIETRI (formerly, senior statistician for Africa at the WORLD BANK; presently head of the Secretariat of PARIS 21, at the OECD).

Originally presented to the WORLD BANK and the Luxembourg Government (and accepted in the framework of the Trust Fund of Luxembourg), the project has now been shifted by the authors to another framework, in relation to the move of partner Simonpietri to PARIS 21, which is a consortium set up in November 1999 by the UN, OECD, WORLD BANK, IMF and EC. Its purpose is to boost statistical capabilities, especially in poor countries, through

- promoting a culture for setting and monitoring policy based on evidence, and
- fostering well-managed national statistical systems that use resources effectively.

**The project proposal is to elaborate and implement an experimental program, step by step, which aims at:**

- 1) integrating existing African databases, whenever possible, into our existing sets of comparative databases, in such a way that after an experimental period it should be possible to do comparative work in a perspective that should make it scientifically meaningful [comment: one has to consider that our northern approaches via earned income and labour force participation are not the best ways to deal with the living conditions of populations where only very small minorities can rely on paid labour/earned income];
- 2) developing together a two-way learning process focussed on how to treat and use national data in order to conceive, monitor and assess projects for the development of the respective countries and their populations;
- 3) developing together the capacity to link information from surveys and other statistics to information gained from field work and development projects;
- 4) training people simultaneously from African and from industrialised countries, in order to identify and bridge whatever differences and gaps may appear.

To keep this project within realistic and affordable dimensions, we start within countries the Luxembourg Cooperation Program is already involved in.

**The ultimate objective of the proposal is:**

to offer efficient tools to policy makers in Africa for designing, implementing and evaluating poverty reduction strategies and programs, by putting at their disposal quantitative data tested for quality and relevance, and more fundamentally, by putting at their disposal:

- 1) integrated intelligence systems, capable to combine in space and over time
- 2) demographic, social, economic and ecological data in a meaningful way
- 3) for policy analysis, planning, and assessment as well as for scientific research
- 4) the basic and encompassing issues being inequality, poverty, and social and economic performance.

In this context the Center has already made a contract with DIAL, Paris (Développement et Insertion Internationale); the partners focus in a first stage on SENEGAL, a country having already a cooperation agreement with Luxembourg.

## **CHAPITRE VII: UN EXTRAIT DU CALENDRIER 2002**

**Inauguration ceremony of the graduate school and of IMPALLA , its full year program for an Advanced MA in Comparative Social Policy  
DECEMBER 18, 2002**

### **Message from the Prime Minister (December 18, 2002)**

Object : Inauguration of the graduate school for comparative public policy analyses and data

I would like to express my congratulations as well as my feelings of satisfaction to all the actors involved in the creation of this Graduate School for Comparative Public Policy and its advanced program IMPALLA.

Given their considerable scientific and academic resources, their organizational expertise, and their energetic commitment, it took only two years for the main partners to move from the official approval of the project to the factual implementation and opening of the School.

Starting with the smallest of the prime partners, CEPS/INSTEAD, we have to recognize that this center, in fact our center, was able to develop over time and on two continents a considerable network of partners,

first of people (researchers and professors), and then also of institutions (advanced centers and universities), -

a network which now has the critical mass for conceiving and running an innovative type of Graduate School, which combines advanced research and advanced teaching. We share with CEPS/INSTEAD's president and staff their pride to be the originators of such an endeavour.

I know well from Professor Schaber's reports that many professors and researchers from many universities have worked hard and fast to conceive the structure of the SCHOOL and to plan its first full year program for an Advanced Master in Comparative Social Policy.

They come

- from the Universities of Leuven and Tilburg first, but also from Nancy II, Pittsburgh University, Kent State Ohio, the Universities of Montreal and of Quebec, Louis Pasteur Strasbourg,
- and also from major research data archives and services in Norway, Germany, the United Kingdom and France.

Being aware of these multiple partnerships, I nevertheless would like to stress the prime partnership between the K.U.L., Catholic University of Leuven, and CEPS/INSTEAD, a partnership consolidated in a formal Cooperation Agreement, signed on August, 8, 2002, by Rector André OOSTERLINCK and President Gaston Schaber:

- in this agreement CEPS/INSTEAD brings in its major research infrastructure and data archive network for the socio-economic sciences and its expertise in training advanced students in comparative research,
- and the K.U.L. brings in its educational resources, its guarantees for academic quality and its institutional authority to grant academic degrees – an authority outstanding for almost six hundred years, six centuries which may well be considered as a serious indicator of durability and sustainability.

This basic partnership offers solid ground for the developing university consortium where the above mentioned partners will grow into.

I would like to welcome also the University of Pittsburgh, whose Chancellor Mark Nordenberg signed a memorandum of cooperation with the president of CEPS/INSTEAD, the very same day when the Prime Minister and the Minister of Culture, Higher Education and Research formally encouraged the project of a Graduate School for Comparative Public Policy. Now, Professor Alberta Sbragia has announced today the opening at CEPS/INSTEAD of an outpost of the prestigious centers she is heading at Pittsburgh University: the European Union Center and the Center for West European Studies. My thanks to this great University for having chosen CEPS/INSTEAD as one of its privileged gates to the European Union and to a now widening Europe.

To all of you, institutional partners, researchers, professors, staff members, and in particular to you students, my best wishes – for your common and pioneering endeavour.

\*

Having made these good wishes for you, I would like now to make some plain and simple wishes for us, to express some hopes and expectations for all of us who have an interest in public policy. And I am speaking here as somebody whose job is public policy, and inevitably also comparative public policy.

As you are gathered here as members of a community of researchers and teachers dedicated to the development of the socio-economic sciences, you have in mind a twofold aim: enhancing your own and your students capabilities for scientific research AND for policy analysis and assessment.

I have the hope and expectation that this Center and its network and consortium partners will – precisely by the creation of this Graduate School - be further strengthened in the accomplishment of this twofold mission. We constantly need, for sure, policy analyses and assessments which are or should be based on sound scientific research, independent, critical, and not shying away from controversy.

My next hope and wish: This small center, rooted in a small country within a wider world, had to take from the start the option to be at the same time national, european, inter-regional, international and intercontinental. This should remain so in the future. And the odds are in favor of such a hope: in fact the Graduate School will reinforce this option, as is already reflected by the origin of both professors and students. The original declaration of the present Government, as of August 12, 1999, states its intention to secure this country (a) a stable place in Europe, (b) to be present in the Greater Region, (c) to create synergies with the high schools, universities and research centers of the Greater Region, (d) to invest more in bilateral relations with the other Member States of the EU ... and States in Central Europe, Eastern Europe, Southern Europe ... (e) to strengthen Atlantic and transatlantic cooperation, and (f) to gain visibility and develop presence in Asia and Africa. I must say that between the Government's objectives now mentioned and the geographic coverage of the networks and research activities developed by CEPS/INSTEAD and partners the correspondences are such that the activities of the latter could and should be a resource in policy matters.

Speaking about the thematic coverage of the same Governmental declaration, I will just mention its striving for (a) an active social State, (b) towards an open and participative society, (c) in an economy serving the people, while (d) sustainable development should be an overall priority.- Having mentioned this ambitious governmental declaration, I will turn to a not less ambitious program as I see it formulated on a CEPS/INSTEAD poster, where the Center in cooperation with its partners takes up the challenge to “develop intelligence systems which integrate in a meaningful way, in space and over time, demographic, social, economic and ecological data of mutual relevance, for the purpose of both comparative research and policy analysis”. This will also be the policy of the School. I wish and I hope you will succeed in this. Because we need it.

\*

### **Inauguration program**

(facsimile of the invitation)

Under the High Patronage of  
Prime Minister Jean-Claude JUNCKER,  
Minister of State  
and  
Minister Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Minister of Culture,  
Higher Education and Research  
the CEPS/INSTEAD and the K.U. LEUVEN in consortium  
have the honour to invite

.....

to the Opening Ceremony of the  
**GRADUATE SCHOOL FOR COMPARATIVE PUBLIC POLICY**  
and its Advanced Master Programme IMPALLA  
“International Master in Social Policy  
by Luxembourg, Leuven and Associate Institutes”

The ceremony will take place on Wednesday,  
December 18, 2002,  
from 10:30 to 12:00  
Hall “Scheierhaff”, Soleuvre, near Differdange

\*  
Programme

**Addresses by Guests of Honour**

Mrs. Viviane REDING, Member of the European Commission,  
Education and Culture

Mrs. Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Minister of Culture,  
Higher Education and Research

Prof. dr. ir. André OOSTERLINCK  
Rector K.U. LEUVEN

**Keynote Speakers**

Professor Greg DUNCAN, Northwestern University, Member of  
the US Academy of Sciences and Fine Arts  
*Promoting Human Capital and Constructive Behaviour –  
an Exercise in Assessing Policy Strategies*

Professor Alberta SBRAGIA, Pittsburgh University,  
Director of the European Union Center,  
UCIS Research Professor of Political Science  
*Promoting Mutual Understanding*

**Presentation of the IMPALLA programme**

by

Professor Jos BERGHMAN, Programme Director, University of  
Leuven,

Professor Jacques HAGENAARS, Statistics & Research,  
University of Tilburg,

STUDENTS, First Experiences and Perspectives:

Cornelia SPROSS (Germany)  
Adilet-Sultan MEIMANALIEV (Kyrgyz Republic)  
\*

**Message**

by

**Mr. Jean-Claude JUNCKER,  
Prime Minister and Minister of State**

\*

Introduction and conclusion by Professor Gaston SCHABER, president of CEPS/INSTEAD, Formerly: professor at the University of Liège, Belgium; affiliate research professor at Clark University, Worcester, Massachusetts; distinguished affiliate research professor at Florida Atlantic University, Boca Raton, Florida; since 1999 Senior Associate of the University Center for International Studies, University of Pittsburgh, Pennsylvania; Dr.h.c., Université Nancy II.

\*

The inauguration ceremony will be followed by a reception on site

The inauguration ceremony was completed by two seminars, which brought together professors, researchers, students and Board members of the Center:

- on the afternoon of Wednesday December 18: a seminar chaired by Prof. Jos Berghman, Impalla program director, where professors and researchers from the Universities of Leuven and Tilburg presented background information on their resources and visions and their contribution to the venture of the Graduate School and its IMPALLA program;
- on the morning of Thursday December 19: a seminar chaired by Björn Henrichsen, director of NSD, Norway and by Roger Jowell, director of the National Center for Social Research, UK, both members of the Scientific Advisory Board of CEPS/INSTEAD. On the agenda:
  - Infrastructures for the European Research Area, by Björn Henrichsen
  - The European Social Survey, a new comparative dataset, by Roger Jowell
  - The CHER project and dataset, by Günther Schmaus, CEPS/INSTEAD.

\* \* \* \* \*

## **8. Le Centre de Communications du Gouvernement**

### **1. Changements de personnel**

L'effectif du Centre de Communications du Gouvernement a été augmenté d'une unité en 2002. Ceci afin de faire face à la croissance continue de central téléphonique gouvernemental (CTG). Veuillez vous référer au chapitre respectif pour les détails de l'architecture actuelle du CTG.

### **2. Modernisation et maintenance des infrastructures**

La phase finale des travaux d'aménagement du parc a été entamée, les plans ont été approuvés et les travaux devraient commencer printemps 2003. Les plans vont mettre en valeur la beauté du site, tout en améliorant les infrastructures. (p.ex. réalisation d'une vingtaine de parkings supplémentaires lors des manifestations officielles.)

Les travaux de transformation du bâtiment « Permanence Gouvernementale » ont été achevés.

### **3. Centre de conférences et d'accueil**

Comme les années précédentes, le Centre de conférences et d'accueil a prêté le cadre pour de nombreuses manifestations nationales et internationales.

La qualité des salles de conférence a été sensiblement améliorée grâce à une nouvelle installation sonore digitale connectée à un système de projection moderne.

Le système a fait ses preuves notamment lors de conférences vidéo intercontinentales.

L'efficacité du Centre de Conférence en cas de situations imprévues a été démontrée à plusieurs reprises comme p.ex. lors de l'accident LUXAIR ou un centre de presse international a été aménagé à très court terme.

Les plans du Centre de Conférence ainsi que tout détail intéressant dans le cadre de la planification d'une activité peuvent être consultés sur la page Internet du CCG : <http://www.etat.lu/CCG/>

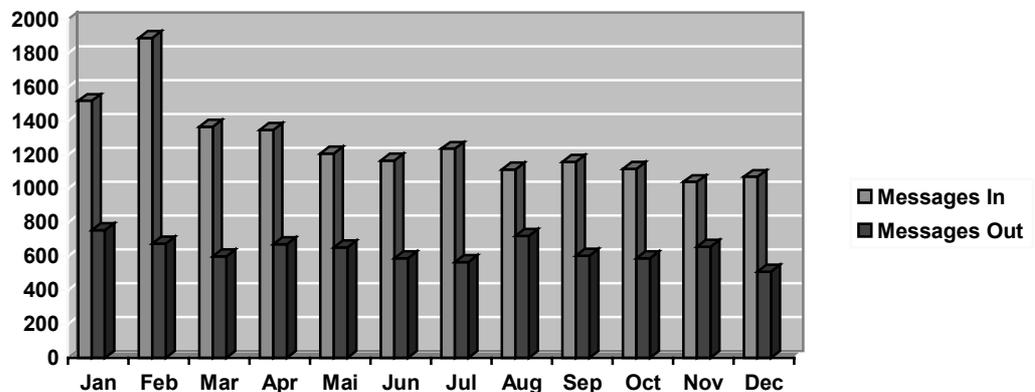
## 4. Réseaux de communications internationaux

Le CCG est chargé de la planification, de la mise en oeuvre, de la maintenance et de l'exploitation des extensions nationales des réseaux de télécommunications internationaux suivants :

### 4.1. Réseau OTAN : AIFS / TARE

Le système AIFS (Allied Information Flow System) est un système automatisé de réception, d'émission et de distribution de messages. Il est connecté au réseau TARE (Telegraphic Automatic Relay Equipment) de l'OTAN. Le réseau TARE assure l'acheminement des messages officiels entre les pays membres et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Trafic à l'adresse et au départ du LUXEMBOURG en 2002 :



### 4.2. Réseau OTAN : IVSN

Le réseau IVSN (Initial Voice Switched Network), constitué de 24 Commutateurs (Access Switch) répartis sur toute la zone de l'Alliance, assure le service téléphonique au profit d'environ 2.000 abonnés directement connectés aux commutateurs (DNS - Direct NICS Subscribers) et environ 6.000 autres abonnés dits <<indirects>> (INS - Indirect NICS Subscribers), parce que reliés au réseau par l'intermédiaire de leur central téléphonique dont ils dépendent pour le service téléphonique local habituel.

Les DNS sont pourvus d'équipements SECURE VOICE permettant des liaisons protégées par téléphone. Au Luxembourg tous les secure voice sont connectés à un télécopieur tempest, permettant ainsi la transmission de FAX classifiés par le réseau IVSN.

Remarque : La première phase de modernisation et de regroupement des circuits a été réalisée en 2002. La solution provisoire consiste à faire grouper les lignes par unités de deux Mbits/s en passant par une infrastructure technique OTAN. Installée sur le site de la NAMSA, elle nécessite un nombre certain d'intervenants au niveau de la maintenance et d'un dépannage éventuel en cas de problème sur un ou plusieurs circuits IVSN. Le CCG est en contact avec les services respectifs de l'OTAN en vue de la mise en service d'une connexion purement nationale.

### 4.3. Réseau UE: CORTESY

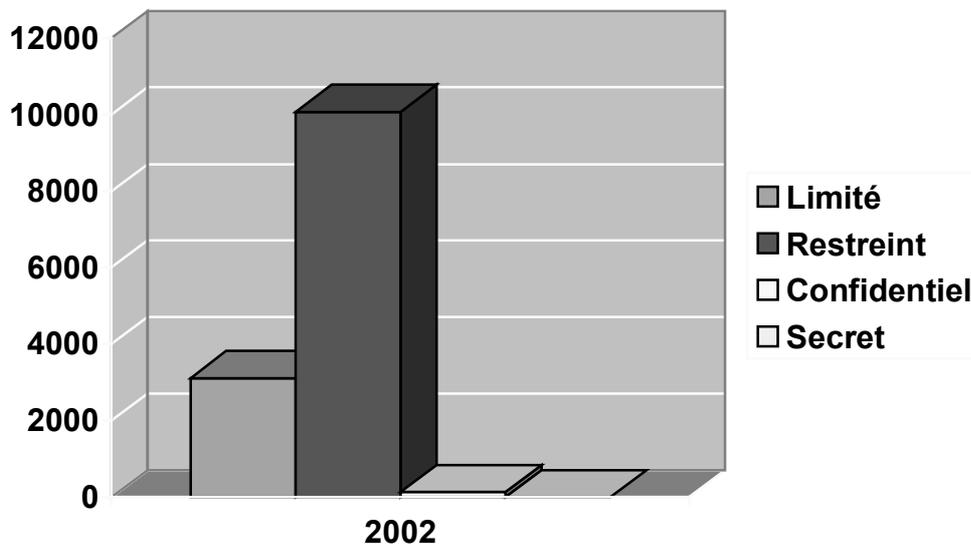
En janvier 1997, l'Union Européenne a officiellement mis en service son réseau de communication CORTESY (COReu TErminal SYstem) remplaçant l'ancien réseau télex (COREU). Ce réseau, basé sur une messagerie électronique X.400 dispose d'un noeud central installé au Bâtiment du Conseil de l'UE à Bruxelles.

La conception du réseau CORTESY ne permet qu'une seule station terminale par nation. Les nations sont responsables de la distribution nationale et en peuvent déterminer le mode de fonctionnement. Ils ont le choix suivant :

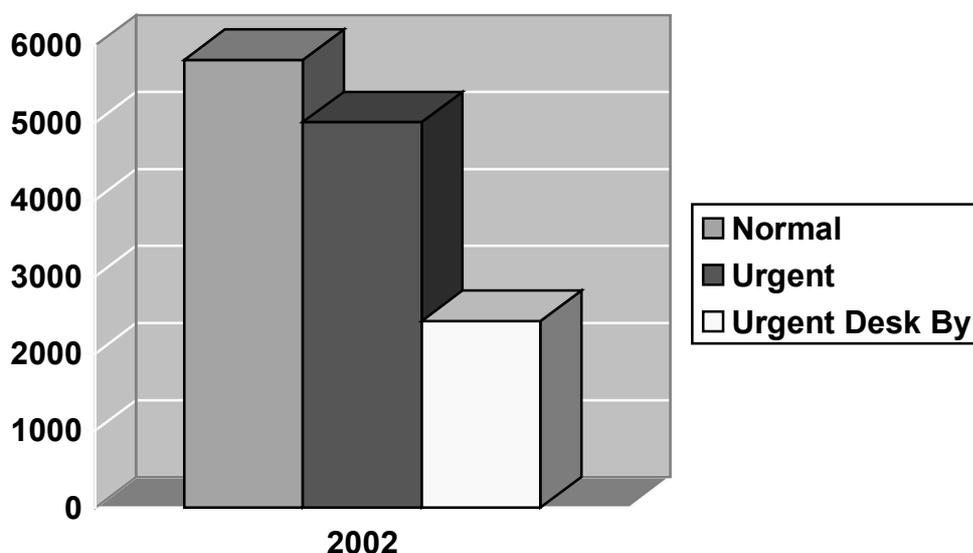
- Messagerie électronique
- Distribution physique de documents imprimés
- Solution mixte

Certaines représentations permanentes à Bruxelles, dont celle du Luxembourg, disposent d'un accès réception du réseau CORTESY. Cet accès ne permet aucune émission.

Trafic total en 2002 selon classification :



## Trafic à destination du LUXEMBOURG selon degré d'urgence



Le réseau est conçu en forme d'étoile c.à.d. tous les messages en provenance des capitales nationales passent par le "CORTESEY HUB" qui effectue une redistribution aux stations terminales nationales. Ce procédé évite à la nation émettrice de devoir se connecter individuellement aux stations terminales des partenaires. Le chiffrement est effectué au niveau des lignes de transmission X.25.

Le CCG est responsable du fonctionnement permanent de la station terminale au Luxembourg. Il assume le rôle du gestionnaire de la station terminale, enregistre et met en page les messages.

Sur le plan national, le CCG assure la distribution des messages vers les destinataires au Luxembourg ainsi qu'aux ambassades et représentations permanentes LU à l'étranger. Dès réception, les messages sont distribués par le CCG suivant une liste de distribution reprenant les destinataires par sujet du message

A l'heure actuelle chaque intéressé au Luxembourg reçoit :

- Une copie électronique
  - par messagerie électronique sécurisée à son ordinateur personnel de chaque message classifié "limité" ou "restreint" (par moyen du logiciel ISOPRO Secure)
  - par voie d'une ligne louée (CCG - MAE) et protégée par des équipements de chiffrement de ligne de chaque message classifié "confidentiel" ou "secret".
- Une copie imprimée par courrier (deux courses par jour ouvrable).

Les ambassades et représentations permanentes ne reçoivent les messages CORTESY que par voie électronique. Les messages portant des classifications "limité" et "restreint", ce qui équivaut à 95 % des messages, sont transmis directement par messagerie électronique sécurisée.

Les messages classifiés "confidentiel" ou "secret" sont transmis par le CCG vers le centre de communications du Ministère des Affaires Etrangères qui est en charge de la distribution finale. Le transfert à partir du ministère vers les ambassades et représentations permanentes se fait à l'aide de téléphones de chiffrement "STU II B", complétés par des Fax spécifiques et des ordinateurs. Tous ces équipements sont du type TEMPEST et mis à disposition et maintenus par le CCG.

#### **4.4. UE: ESDP**

Les pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) disposaient d'un système permanent de transmission d'informations : le réseau WEUCOM.

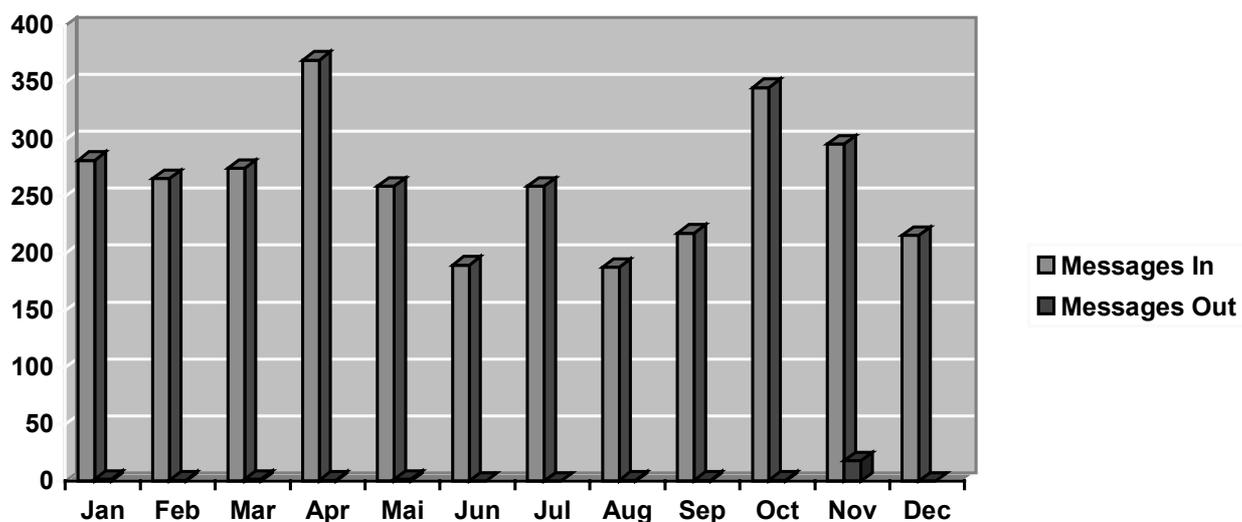
Suite aux décisions politiques concernant le futur de l'Union de l'Europe Occidentale et suite à la mise en place de l'Etat-Major Militaire de l'Union Européenne, il a été décidé de transférer les équipements de la station centrale du réseau WEUNET vers l'UE.

Le CCG est en train de participer à des essais devant permettre à réutiliser les anciens équipements au sein du réseau sécurisé du pilier « European Security and Defense Policy » de l'Union Européenne.

#### **4.5. OSCE**

Depuis 1991, l'Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) dispose d'un réseau informatique non classifié entre les 53 nations membres et ses propres institutions. Le commutateur principal est installé à La Haye, auquel chaque nation est reliée par un accès X25 via le réseau P&T. Le réseau transmet entre autres les messages relatifs aux traités : OPEN SKIES, CFE (Conventional Forces in Europe), CSBM (Confidence and Security Building Measures) et GEMI (Global Exchange of Military Information). Le CCG garantit la disponibilité du réseau 24/24 heures.

Trafic 2002



## 5. Le réseau anti blanchiment de fonds du Ministère de la Justice (JUOBA)

En 1998, le CCG fut contacté par le Ministère de la Justice afin de sécuriser un nouveau réseau. La finalité de ce réseau s'inscrit dans le cadre des efforts visant à combattre le blanchiment de fonds. Le réseau se compose d'un réseau local et de postes de travail éloignés. Il doit permettre de transférer des données par le réseau public vers ces stations de travail éloignées.

Tenant compte de la sensibilité des données à traiter, à stocker et à transmettre aussi bien localement qu'à travers le réseau public, il fallait adresser différents aspects de sécurité.

En profitant de ses contacts internationaux, le CCG a entrepris de suite une étude du marché et a proposé une solution offrant les caractéristiques de sécurité suivantes :

1. Chiffrement des données à stocker et à transmettre au sein du réseau local
2. Surchiffrement en ligne des données à transmettre par réseau public
3. Contrôle renforcé (authentification) de l'identité des utilisateurs

Le Centre Informatique de l'Etat s'est chargé de la mise en place des moyens informatiques tandis que le Centre de Communications a apporté toutes les composantes nécessaires au chiffrement et au contrôle d'accès. Le réseau a été opérationnel au début de l'année 1999.

L'exploitation de ce réseau nécessite des améliorations et mises au point régulières. Les études continuent en vue de l'augmentation de la fiabilité.

## 6. La Permanence Gouvernementale (PG)

La Permanence Gouvernementale assure un service de permanence 24/24 heures en tant que centre de transmission au profit du gouvernement et des administrations essentielles. Elle est chargée de la surveillance des réseaux sécurisés OTAN, UE, OSCE et national. Le dernier comprend entre autres les ambassades et représentations permanentes luxembourgeoises à travers le monde.

Sa mission consiste à réceptionner les messages entrant, d'initier les réactions nécessaires et garantir l'acheminement au destinataire en respectant les mesures de sécurité eu égard au niveau de classification et les délais eu égard au degré d'urgence.

Les 12 agents de la PG travaillent par quarts successifs ont sont également chargés des deux fonctions suivantes:

## 7. La « National Distribution Agency » (NDA)

Il s'agit du service responsable de la réception, de la distribution, de la gestion ainsi que de la destruction des clés de chiffrement nécessaires à l'exploitation des réseaux sécurisés du CCG.

## 8. Le Bureau d'Ordre Central (BOC)

Afin de garantir au mieux la protection des renseignements classifiés le centre fait fonctionner un **bureau d'ordre central** pour la réception, l'enregistrement et la diffusion de messages et documents classifiés.

Le centre fournit un service **courrier protégé et/ou diplomatique** sur le territoire du Luxembourg, et entre le Luxembourg et les sièges des organismes internationaux ;

par exemple :

- le QG de l'OTAN à Evere, le QG de l'UE à Bruxelles,
- le SHAPE à Mons, l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles,
- la Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne à Bruxelles (UE),
- la Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne Occidentale à Bruxelles (UEO),
- la Représentation Permanente auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

## Trafic 2002

<b>Classification</b>		Le tableau donne le nombre des exemplaires traités. La quantité des documents distincts correspond plus ou moins au quart de ces chiffres.
Secret	217	
Confidentiel	1793	
Diffusion restreinte	4884	
Non classifié	10542	

## 9. Représentations

### 9.1. Généralités

Les membres du CCG représentent le Luxembourg au sein des comités nationaux et internationaux traitant les questions des télécommunications.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres du comité en dehors des réunions et l'exécution des décisions prises sont des tâches volumineuses qui peuvent en découler.

#### 9.1.1. Représentations internationales

Les responsables du CCG sont en charge des représentations internationales suivantes :

Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) OTAN			
Groupe	Désignation des comités	Représentant	Remplaçant
C3 BOARD	BUREAU DES C3 DE L'OTAN	LtCol SIMON	M. LAURES
C3 Rep	GROUPE DES REPRESENTANTS DU BUREAU DES C3 DE L'OTAN	M. LAURES	LtCol SIMON
JC3RCSC	SOUS-COMITE DES BESOINS ET DES CONCEPTS C3 INTERARMEES	(*)	
ISC	SOUS-COMITE DE L'INTEROPERABILITE	M. LAURES	
FMSC	SOUS-COMITE DE GESTION DE FREQUENCES	M. LAUX	M. GIRRES
ISEC	SOUS-COMITE INFOSEC	M. LAURES	
ISSC	SOUS-COMITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	M. LAURES	M. DELLI-ZOTTI
CNSC	SOUS-COMITE DES RESEAUX DE COMMUNICATION	M. DELLI-ZOTTI	M. BILDGEN
NAVSC	SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION	M. GIRRES	
IDENTSC	SOUS-COMITE DE L'IDENTIFICATION	(*)	

(\*) Comités pour lesquels le CCG n'a pas désigné de représentant. La documentation de ces comités est suivie et des participations aux réunions sont assurées en cas de besoin.

Répartition des représentations OTAN (suite) et UE			
Groupe	Désignation des comités	Représentant	Mandat du comité
			<b>OTAN</b>
SCEPC/ CCPC	Civil Communication Planning Committee	LtCol SIMON	Etablir des plans concernant la mise en place, la dotation en effectifs et le fonctionnement de l'élément des télécommunications civiles de la Cellule de crise pour les situations d'urgence dans le domaine civil. Mettre sur pied un groupe d'experts. Mettre au point et coordonner en temps de paix les dispositions nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, la disponibilité continue des télécommunications civiles en période de crise et en temps de guerre, à des fins civiles et militaires.
AC/35 WG1	Working Group 1 on automatic data processing security	LtCol SIMON	Définir la nature et l'envergure des menaces potentielles ainsi que les vulnérabilités des télécommunications et des moyens informatiques appelés à stocker, à gérer et à transmettre des informations OTAN classifiées. Revoir la politique de l'OTAN dans le domaine INFOSEC Dans le domaine de l'INFOSEC, développer des directives et instructions pour probation par le NSC.
			<b>UE</b>
	Conseil de Surveillance de l'entreprise commune GALILEO	LtCol SIMON	Le conseil d'administration est chargé notamment: de nommer le directeur et d'approuver l'organigramme, de désigner les membres du comité consultatif, d'adopter le règlement financier de l'entreprise commune conformément à l'article 14, paragraphe 3, conformément à l'article 13, d'approuver le budget annuel, y compris le tableau des effectifs, le plan de développement de la phase de développement du programme et les estimations de coût du programme, d'approuver les comptes et le bilan annuels, de décider toute acquisition, vente et hypothèque de biens fonciers et autres droits immobiliers, ainsi que la constitution de cautionnements ou garanties, la prise de participations dans d'autres entreprises ou institutions et l'octroi de prêts ou la souscription d'emprunts, d'approuver, à une majorité de 75 % des voix, toute proposition impliquant un changement important dans l'exécution du programme Galileo, d'adopter les rapports annuels sur l'état d'avancement du programme Galileo et sa situation financière mentionnées à l'article 16, paragraphe 2, d'exercer tout autre pouvoir et d'assumer toute autre fonction, y compris la mise en place d'organes subsidiaires, le cas échéant nécessaires aux fins du programme Galileo, d'adopter le mandat du comité exécutif.
	Comité de Sécurité GALILEO	LtCol SIMON	<b>Missions de politique générale de sécurité:</b> contribuer aux actions ayant trait à la sécurité du système Galileo ; définir la politique de sécurité en matière de radionavigation et assister la Commission dans les négociations avec les Etats tiers pour ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité ; assurer la cohérence des actions de sécurité avec l'ensemble des acteurs intéressés, en particulier l'ESA. <b>Missions d'expertise:</b> se prononcer sur les annexes de sécurité pour les contrats industriels ; suivre les spécifications sécurité du système (architecture et sécurité des constituants du système). <b>Missions d'approbation (dont INFOSEC):</b> définir les principes et normes de sécurité pour les techniques d'information (INFOSEC); définir les procédures de sécurité et contrôler leur mise en application (y compris sous forme d'audits). <b>Missions de sécurité opérationnelle :</b> préparer la structure de sécurité opérationnelle ayant la capacité d'être l'interlocuteur des autorités de sécurité nationales et internationales (OTAN, Conseil de l'Union européenne, etc...).
			<b>Missions techniques vis à vis des utilisateurs:</b> définir la cryptologie qui nécessite une approbation gouvernementale (développement, réalisation, validation de composants cryptologiques...) ; établir les spécifications et instructions de réalisation des récepteurs PRS simulateurs de signaux ; établir les procédures d'obtention de récepteurs PRS et la réglementation afférente ; <b>Mission réglementaire:</b> identifier les mesures réglementaires sont nécessaires (Wassenaar, MTCR, accords internationaux...) ; veiller au respect de la réglementation sécuritaire pour la radionavigation par satellites.
COTEL	CFSP Communication Group	M. LAURES	Proposer au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune) la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Développer des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.

Répartition des représentations : OSCE	
Communication Group	M. DELLI-ZOTTI
Communication Control Board	M. STORS
User Group Meeting	M. STORS

Proposer la politique à long terme des moyens de télécommunications  
 Décider les solutions techniques à réaliser au niveau du réseau  
 Le Communication Control Board formule des avis et recommandations techniques au profit du Communication Group.  
 Il est chargé de contrôler la configuration du réseau et d'analyser les modernisations à apporter.  
 Le User Group Meeting regroupe les gestionnaires de réseau. Il représente un forum pour adresser les problèmes d'exploitation du réseau.

## 9.1.2. Représentations nationales

Suite à la proposition du Chargé de Direction du CCG et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, le Comité Mixte des Télécommunications avait repris ses activités en 1998.

La mission principale de ce comité émane d'un règlement ministériel de 1969, dont voici un extrait :

“..... En temps de paix, le comité: (1) organise, coordonne et prépare les plans relatifs à l'utilisation des moyens de télécommunications en temps de nécessité; (2) prépare les plans pour une remise en état rapide des télécommunications en cas de destruction; .....”

“..... En temps de nécessité, le comité: (1) coordonne et contrôle l'exécution des plans établis en temps de paix et surveille l'application des mesures de sécurité relatives au systèmes des télécommunications; .....”

Depuis sa réactivation, le comité a commencé les travaux menant à la publication du « Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications ».

Le comité se réunit en session plénière deux fois par année. Vu le nombre élevé de questions spécifiques à traiter, le comité s'est donné un nombre de groupes de travail chargés d'examiner des sujets spécifiques et de formuler des propositions à l'adresse de l'assemblée.

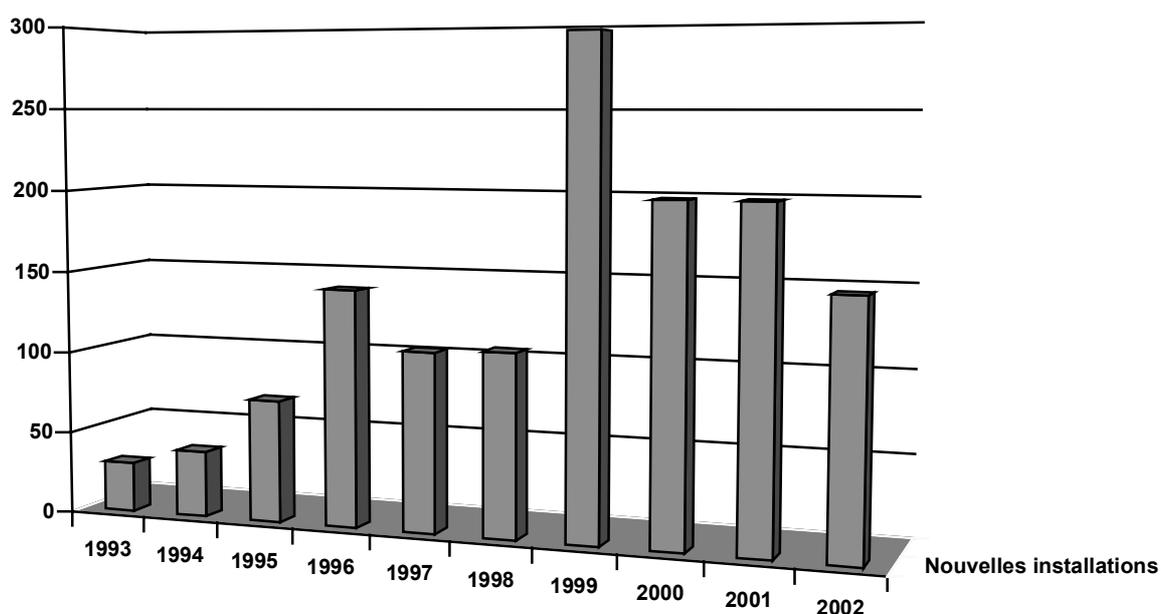
D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales vis à vis des moyens de télécommunications ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides de ce secteur nécessitent l'analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer les services de télécommunications nécessaires en situations d'exception.

Sur le plan technologique on est en train de vivre la révolution de la digitalisation. A côté des applications de télécommunications d'avant-garde comme l'INTERNET et les « Virtual Privat Networks », il y a lieu de voir les services ajoutés au niveau des réseaux de téléphonie fixes et mobiles.

Suite aux initiatives de l'Union Européenne, le marché des télécommunications a été libéralisé. Ceci impliquait l'apparition d'opérateurs privés mettant en place de nouveaux réseaux. La réglementation d'un tel marché, au sein duquel les interconnexions sont de mise, n'est pas chose facile. A part des aspects financiers, il y a lieu à ne pas perdre de vue les enjeux de fiabilité de l'ensemble. Surtout en cas de crise ou d'accidents majeurs, la disponibilité de télécommunications est d'une importance cruciale.

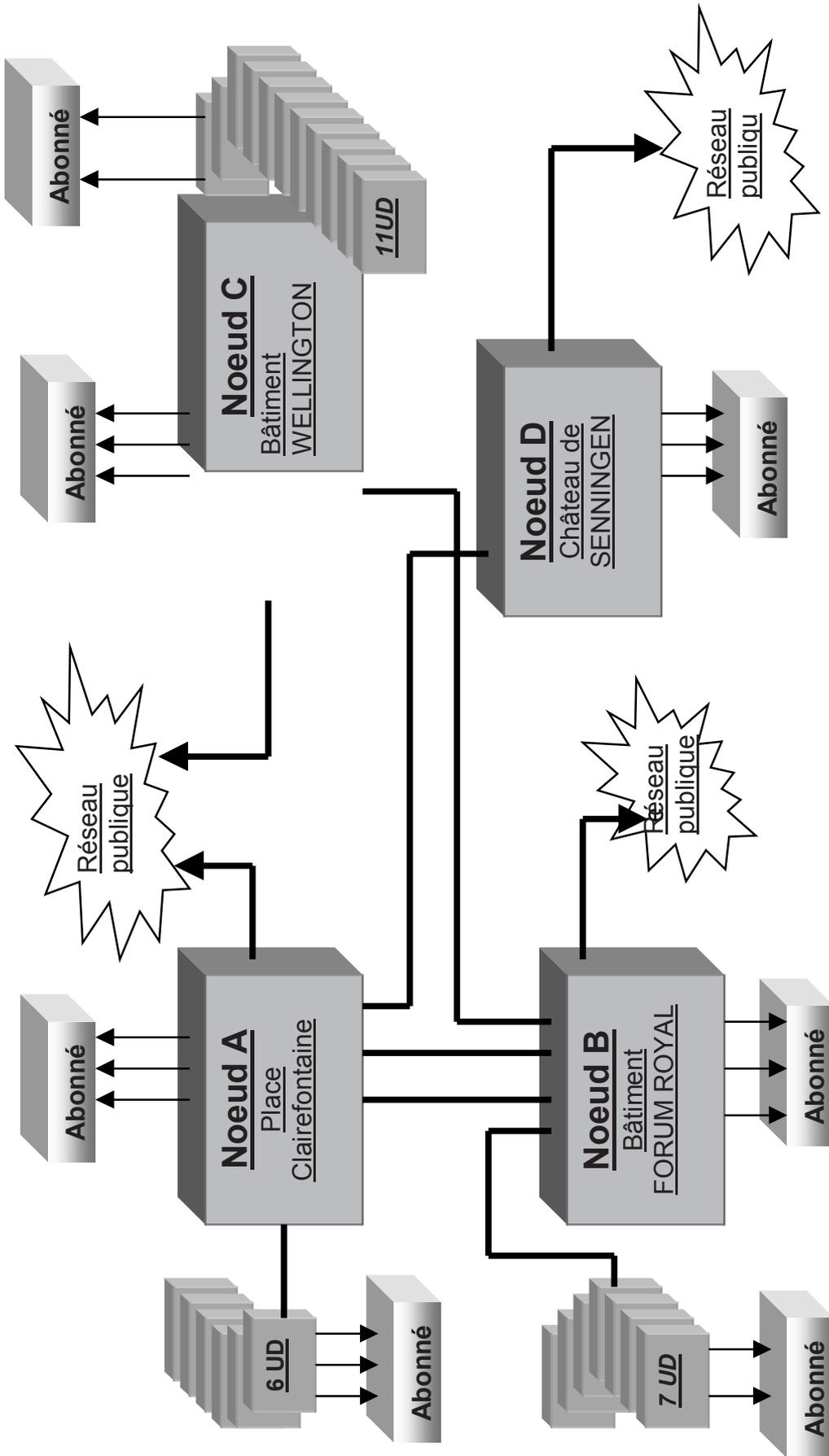
## 10. Le Central Téléphonique du Gouvernement 478-1 (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2001 le chiffre de **3.650**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieure (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 300 canaux à 64 Kbits/s

### 10.1 Architecture actuelle du CTG



## 10.2. Modernisations de l'année 2002

En 2002, le CCG a procédé aux modernisations suivantes du CTG :

- Mise en service d'une nouvelle unité déportée au profit
  - de « E-Letzebuerg »
  - de l'Institut National d'Administration Publique
- Installation de trois nouveaux systèmes de communications « Voice over Internet Protocole » au profit
  - Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la Santé + Conseil National des Programmes
  - de l'annexe de la Cellule d'Evaluation et d'orientation de l'Assurance dépendance
  - du Service Technique du Ministère de la Famille à ITZIG
- Mise à jour du logiciel sur l'ensemble du réseau téléphonique du Gouvernement vers la dernière version offerte par le constructeur
- Agrandissement du Central téléphonique au Noeud A
- Système d'accueil pour les besoins
  - de l'Agence de l'Inspection du Travail
  - du Ministère d'Etat
- Ré-enregistrement des différents textes d'accueils et de patience au réseau
- Mise en service du numéro d'appel unique 478 - x
- Optimisation d'une partie de l'installation téléphonique du Ministère des Finances
- Installation des nouveaux modems de maintenance aux différents noeuds
- Echange de téléphones au Centre Informatique de l'Etat

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

### **10.3. Planification**

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Généralisation des technologies EURO - I.S.D.N. (Integrated Services Digital Network)
- Modernisation des interconnexions avec des réseaux internationaux (ex. IVSN de l'OTAN)
- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composants vétustes.
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants.
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Mise en place de V.P.N. (Virtual Private Network)

Le V.P.N. est un réseau informatique, qui pour l'utilisateur se présente comme un réseau privé, mais qui en réalité utilise le réseau public pour assurer les communications au niveau physique. Des lignes publiques peuvent être louées en permanence ou être commutées en cas de besoin. Des solutions hybrides sont aussi possibles.

## **11. Le Numéro Vert du Gouvernement 8002 8002 (NVG)**

### **11.1. Pourquoi un Numéro Vert?**

La mise en place d'un Numéro Vert du Gouvernement fait parti des mesures décidées dans le cadre de la Réforme Administrative. Depuis mai 2001, le numéro d'appel 8002 8002 est à disposition du public. Lors d'une conférence de presse organisée au sein du château de SENNINGEN, Monsieur le Secrétaire d'Etat Joseph SCHAACK a fait la présentation de ce nouveau service.

Les appels à l'adresse du 8002 8002 sont gratuits. Le but déclaré du Numéro Vert est d'offrir au public un seul numéro téléphonique lui permettant de recevoir les coordonnées des services et des personnes chargées du traitement des questions soulevées par l'appelant. Il importe de pouvoir fournir à l'utilisateur des coordonnées aussi précises que possible afin d'éviter des transferts téléphoniques répétés.

### **11.2. Le logiciel de recherche**

Afin de permettre aux opérateurs de fournir des renseignements précis concernant les organismes et les personnes chargés de traiter les différents domaines, il faut mettre à disposition des informations détaillées et sous forme facilement accessible. Un logiciel de recherche spécifique permet de sélectionner les informations recherchées.

Le CCG a défini les fonctionnalités d'un tel logiciel de recherche et a assuré le développement par ses propres moyens en personnel. Le logiciel est alimenté en informations par une base de données dont la mise à jour se fait de manière journalière. L'accès aux informations est possible à l'aide de mots clefs, à l'aide de la structure hiérarchique de l'Administration Gouvernementale ou encore par le nom des personnes recherchées.

Actuellement, le même logiciel de recherche utilisant les mêmes données est employé par les opérateurs du standard du Central Téléphonique Gouvernemental (478-1).

### **11.3. Collecte des données**

Les données nécessaires au fonctionnement satisfaisant du Numéro Vert dépassent nettement les renseignements contenus dans l'annuaire traditionnel. Le logiciel de recherche doit disposer d'informations précises concernant l'organisation des organismes et les fonctions et responsabilités du personnel.

Le CCG a contacté à cette fin tous les ministères pour lui fournir les renseignements requis. Dans le souci de faciliter au mieux la tâche de saisie des différents ministères, le CCG a proposé deux modes de collecte différents. Il est ainsi possible de retourner des formulaires traditionnels ou de mettre à jour une base de données distribuée sur disquette.

Vu le manque de coopération de la part de certains ministères, administrations et services de l'Etat, la saisie connaît des problèmes sérieux. Il est nécessaire que les responsables prennent l'initiative de déterminer les responsabilités de l'accueil téléphonique au sein des ministères, administrations et services de l'Etat. Ensuite il sera possible de saisir les données d'accueil qui seront à disposition des opérateurs du Numéro Vert et du standard du Central Téléphonique du Gouvernement.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a organisé une réunion de sensibilisation à ce sujet. Les efforts de ce genre sont à continuer afin de permettre au Numéro Vert de compléter ses renseignements.

#### **11.4. Cours de collecte structurée et thématique de données d'accueil**

Afin d'aider tous ceux concernés par la saisie des données, le CCG, en collaboration avec l'Institut de Formation Administrative, a décidé d'offrir un cours intitulé "COLLECTE STRUCTUREE ET THEMATIQUE DE DONNEES D'ACCUEIL" destiné aux agents des ministères, des administrations et des services de l'Etat. Le cours fournit aux agents, chargés ou à charger de la collecte, respectivement de la mise à jour des données d'accueil téléphonique, les éléments essentiels de la saisie.

Le cours proposé sert à aider les agents à surmonter les problèmes éventuels rencontrés lors de la saisie. Il est donné par des membres du CCG en collaboration avec l'Institut de Formation Administrative et comporte les éléments suivants :

- But du Numéro Vert du Gouvernement
- Démonstration du logiciel de recherche
- Description de la base de données
- Démonstration du logiciel de saisie
- Méthodologie de saisie
- Le thesaurus et le choix des mots clés
- Application pratique
- Les possibilités techniques du central téléphonique

La méthodologie de saisie fixe les règles à observer afin de parvenir à une saisie structurée. Concernant les organismes, la saisie doit refléter la hiérarchie ainsi que les attributions des différents éléments. Les données relatives au personnel doivent permettre d'établir de manière sûre le lien entre les questions des appelants et les agents chargés de s'occuper de ces questions.

La saisie se base donc sur l'organigramme de l'organisme. L'agent chargé de la saisie doit disposer des informations lui permettant de saisir l'organigramme selon la méthodologie du logiciel de saisie. Il doit connaître les attributions ainsi que les responsabilités des différentes subdivisions de l'organisme. Concernant le personnel, il doit connaître l'affectation précise ainsi que les tâches d'intérêt public confiées à une personne donnée.

A l'aide du choix de mots clés, à définir au niveau des organismes et subdivisions ainsi qu'au niveau du personnel, il y a moyen de diriger les appels selon les besoins de l'organisme concerné. Il est ainsi possible d'inclure la totalité du personnel d'un organisme afin de permettre une recherche nominative, et en même temps canaliser les appelants ayant des questions précises vers les quelques agents chargés de répondre aux différentes requêtes téléphoniques.

Le cours prévoit une séance d'application pratique. L'intention consiste à aider l'agent d'aborder la saisie de son propre organisme et à l'assister surtout lors de la détermination des indexes de hiérarchie et lors du choix des mots clés applicables au niveau de l'organisme et de ses subdivisions.

### **11.5. Mise à jour des données**

Il est important que les opérateurs disposent à tout moment d'informations correctes et actuelles. C'est pourquoi une mise à jour rapide des données est prévue. Les organismes concernés peuvent faire parvenir au CCG les corrections nécessaires par tout moyen disponible (fax, Email, téléphone, disquette, etc...). Les corrections sont alors reportées à la base de données. Un logiciel dédié est capable d'extraire les données corrigées et de les préparer pour l'envoi vers les postes opérateurs.

## **12. Le projet « LUSECNET »**

Le CCG vient de débiter les travaux nécessaires à la mise en oeuvre d'un réseau informatique national sécurisé. Conformément à ses attributions, le CCG est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

L'évolution ainsi que la convergence des technologies de l'informatique, des télécommunications ainsi que du chiffrement, permettent aujourd'hui le déploiement et l'exploitation de réseaux informatiques sécurisés au plus haut niveau. Des organismes internationaux ainsi que nombreuses nations sont entrain de mettre en service de tels moyens.

Afin de permettre aux autorités nationales des communications efficaces et sécurisées, le CCG a proposé la réalisation d'un réseau national répondant aux standards de sécurité reconnus sur le plan international. L'abréviation "LUSECNET" se rapporte au terme anglais "LUXEMBOURG SECURE NETWORK".

### **12.1. La finalité du LUSECNET**

Le projet comporte un aspect national et un aspect international. Sur le plan national, il y a lieu de procurer aux autorités et aux administrations nationales un moyen moderne permettant l'échange instantané ainsi que la sauvegarde sécurisée d'informations classifiées.

Sur le plan international, il y a lieu de moderniser l'infrastructure nécessaire à la réception, la distribution nationale et la sauvegarde d'informations classifiées provenant d'organismes internationaux et de nations souveraines. De même, il faut disposer de possibilités comparables pour informer les partenaires.

Les fonctionnalités requises comprennent la messagerie électronique formelle, la distribution ainsi que l'archivage de documents à différents niveaux de classification, l'accès à des bases de données classifiées ainsi que des applications voix et faximilé sécurisées.

Le concept du projet ne prévoit aucune infrastructure de réseau propre. En se basant sur des capacités existantes ou en voie de mise en place du Centre Informatique de l'Etat (CIE), respectivement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), le CCG entend minimiser les coûts d'exploitation de manière stricte. Cette coopération a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de coordination avec des responsables des organismes concernés et semble parfaitement sur bonne voie.

### **12.2. La planification**

Le CCG entend commencer le déploiement des premières stations de travail dans les mois à venir. De toute façon, la prochaine présidence luxembourgeoise au sein de l'UE représente une échéance à laquelle le réseau doit fonctionner de manière fiable.

Le réseau se composera d'éléments LAN (Local Area Network) et de fonctionnalités WAN (Wide Area Network). Comme déjà mentionné, les dernières seront des services repris des réseaux du CIE et du MAE. La sécurisation sera assurée par des équipements de chiffrement IP, ainsi que par une génération automatisée de clés de chiffrement. Le réseau comportera les serveurs de messagerie électronique, de gestion de clés de chiffrement, d'infrastructure à clés publiques et de réseau.

### 12.3. La réalisation

Les choix suivants ont été fixés en 2002:

- systèmes opératoires
- messagerie électronique formelle
- aménagement de la salle informatique
- configurations de sécurité

Acquisitions de l'année 2002:

- stations de travail
- équipements de chiffrement IP
- stations de génération et de gestion de clés de chiffrement
- logiciel de messagerie formelle.

La réalisation nécessite la coopération étroite du CIE et du MAE.

\* \* \* \* \*

## 9. Haut-Commissariat à la Protection nationale

### 1. Réactivation du HCPN

Le Haut-commissariat à la Protection Nationale fut réactivé sur décision du Conseil de Gouvernement, prise lors de sa réunion du 21 décembre 2001. Les activités du HCPN reprirent le 1<sup>er</sup> mars 2002 par la nomination du Haut-commissaire à la Protection Nationale par arrêté ministériel de la même date.

### 2. Recrutement en personnel

Dans la première ébauche du projet de concept pour le HCPN, soumise en avril, un recrutement prévisionnel en trois temps avait été proposé, à savoir :

- 1er temps 2002 : Un collaborateur de la carrière supérieure  
Un(e)secrétaire,employé carrière D  
Un secrétaire-archiviste, sous-officier hors cadre de l'armée
- 2e temps 2003 : Un collaborateur de la carrière supérieure, éventuellement officier hors cadre de l'armée  
Un(e) secrétaire, employé carrière C
- 3e temps 2004 : Suivant l'évolution et les expériences acquises, continuation du recrutement en fonction des besoins.

Ainsi fut-il proposé qu'à partir de début 2003, le HCPN devrait compter, à part le Haut-commissaire, deux collaborateurs de la carrière supérieure, deux secrétaires et un secrétaire-archiviste. Le nombre de quatre personnes en 2002 et six personnes dès début 2003 fut estimé comme minimum nécessaire pour faire démarrer les activités nationales et internationales du HCPN, l'année 2002 étant considérée comme année de mise sur pieds, de montée en puissance et d'organisation initiale. Il fut remarqué qu'à ce rythme de recrutement, en 2002, le HCPN ne serait pas pleinement opérationnel, ni sur le plan national, ni sur le plan international, à moins de recruter plus rapidement son personnel.

Suite à cette proposition, le recrutement effectif pour 2002 se résume comme suit :

A partir du 5 mars, un sous-officier de l'Armée, fut détaché au HCPN comme secrétaire-archiviste avec mise hors-cadre à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Le 1<sup>er</sup> juillet, une employée de la carrière C fut engagée comme secrétaire de direction.

Le 8 juillet une employée de la carrière S fut engagée en vue de son affectation dans la carrière de l'attaché de gouvernement.

### 3. La structure de Protection Nationale

Une première ébauche de concept pour le HCPN fut soumise à Monsieur le Premier Ministre début avril. Suite à plusieurs entrevues accordées, certaines adaptations ainsi qu'une structure de protection nationale fut proposée.

Le 28 octobre, Monsieur le Premier Ministre présentait cette structure nationale au Conseil de Gouvernement.

Le 20 novembre une réunion du Premier Ministre avec les Ministres de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense concernant cette structure nationale devait avoir lieu, mais a dû être annulée au dernier moment. En vue de cette réunion, une proposition du **concept définitif de protection nationale** ainsi que des premières ébauches **d'avant-projets de loi et de règlements grand-ducaux** concernant la création d'une structure de protection nationale et du haut-commissariat à la protection nationale avait été soumise par le haut-commissaire. Cette réunion devrait avoir lieu dès début 2003.

Ainsi, sur modèle de l'ancien HCPN, l'instauration d'un **Conseil Ministériel de Protection Nationale (CMPN)** ainsi que d'un **Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN)** fut retenue. Il en est de même de **Comités Nationaux (CONAT)** de consultation, de planification et de coordination, interministériels et civilo-militaire en cas de besoin.

Les deux structures, à savoir celle du **Comité Permanent de Sécurité (CPS)** et celle du Conseil Supérieur de la Protection National (CSPN) coexisteront sous l'autorité du Conseil Ministériel, alors que le CPS est organe de décision politique et donc structure de commandement pour les menaces de terrorisme p.ex. et que le CSPN, dirigé par le HCPN est une structure de planification et de coordination.

Le HCPN travaillera donc au profit du CPS comme du CMPN.

L'organigramme illustrant la structure de protection nationale est joint au présent rapport.

#### 4. Les missions du HCPN

Le champ d'action du HCPN sera aussi bien national qu'international.

Sur le **plan national**, la **mission** principale du HCPN est celle de **coordonner** d'une part les attributions de tous les ministères, administrations et services en matière de gestion civile et militaire des crises et d'autre part les mesures de protection contre les effets de toute menace, armée ou non, qui porterait atteinte au fonctionnement normal du pays et la sécurité de la population. Cette mission lui incomberait en temps de paix comme en temps de crise et de guerre, que la menace soit conventionnelle ou nucléaire, biologique et chimique.

Sur le **plan international**, le HCPN agit comme **représentation nationale** au sein des fora de l'Union européenne, de l'OTAN et de toute autre organisation internationale qui traitent la gestion des crises.

Les tâches sont décrites au concept de protection nationale.

#### 5. Activités sur le plan national

Les activités du HCPN durant les premiers mois furent surtout consacrées à la logistique, étant donné qu'il s'agissait en un premier temps d'organiser des locaux, des meubles ainsi que du matériel de bureau et informatique. Les archives de l'ancien haut-commissariat, conservées par l'armée, furent triées et réorganisées de fond en comble.

La deuxième activité fut celle de recruter du personnel et d'organiser le haut-commissariat en démarrant le fonctionnement de son secrétariat. Des contacts avec certains ministères en vue de créer une base à la future collaboration de même qu'avec les principales administrations actrices sur la scène de la protection nationale furent établis.

Parallèlement aux activités administratives, logistiques et de développement conceptuel certains projets de planification générique furent initiés. Ainsi, parallèlement au développement du nouveau système de réponse aux crises de l'OTAN fut lancé l'élaboration d'un système national de réponse aux crises contenant des mesures de prévention, de précaution, de contre-surprise et de contre-agression.

## **6. Activités sur le plan international**

Sur le plan international, le Haut-Commissariat à la Protection Nationale représente les intérêts du Luxembourg au sein de deux comités de l'OTAN, le SCEPC (comité des plans civils d'urgence) en format à 19 et avec partenaires à 46 ainsi que le DGP (Defense Group on proliferation).

Le SCEPC a été repris dès juillet par le HCPN et son représentant s'est rendu quatre fois aux réunions en session permanente, ainsi qu'à la session plénière à laquelle le Haut-Commissaire a également été présent. Dans le cadre des travaux du SCEPC avec les partenaires, le HCPN ainsi que le Service Information et Presse ont participé à un séminaire sur la gestion de la communication en temps de crise, qui s'est déroulé à Stockholm, début octobre. Le Haut-Commissaire et le représentant du SCEPC ont également participé à la conférence sur le système OTAN de réponse aux crises qui s'est déroulée à Rome mi-novembre, le haut-commissaire ayant déjà participé à la conférence d'avril à Bruxelles.

Le HCPN est également représenté au sein du DGP, organe consultatif de haut niveau pour les aspects liés à la défense de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Ce comité a notamment été l'instigateur des initiatives « Bronson », un ensemble de mesures destinées à protéger les troupes d'une attaque CBRN (chimique, biologique, radiologique, nucléaire). Pour mémoire, le Luxembourg, en dehors de toute capacité militaire NBC à grande échelle participera financièrement aux initiatives Bronson. Le représentant du HCPN ainsi que la Protection civile et l'Etat-Major de l'Armée ont participé à un séminaire à Delft, Pays-Bas sur les aspects défense des armes biologiques et chimiques.

## **7. Les projets**

### **7.1. Nationaux**

Les tâches principales du HCPN étant énumérées dans le concept de protection nationale et à part la nécessité de démarrer au plus vite la structure de protection nationale, l'élaboration des projets suivants s'impose ;

- Système national de réponse aux crises greffé sur celui de l'OTAN avec élaboration de mesures de prévention et de précaution nationales
- Plan global de protection de l'infrastructure
- Plan assurant la continuité des fonctions essentielles du gouvernement
- Plan global de coordination des ministères et administrations dans la protection nationale par le biais du conseil supérieur.

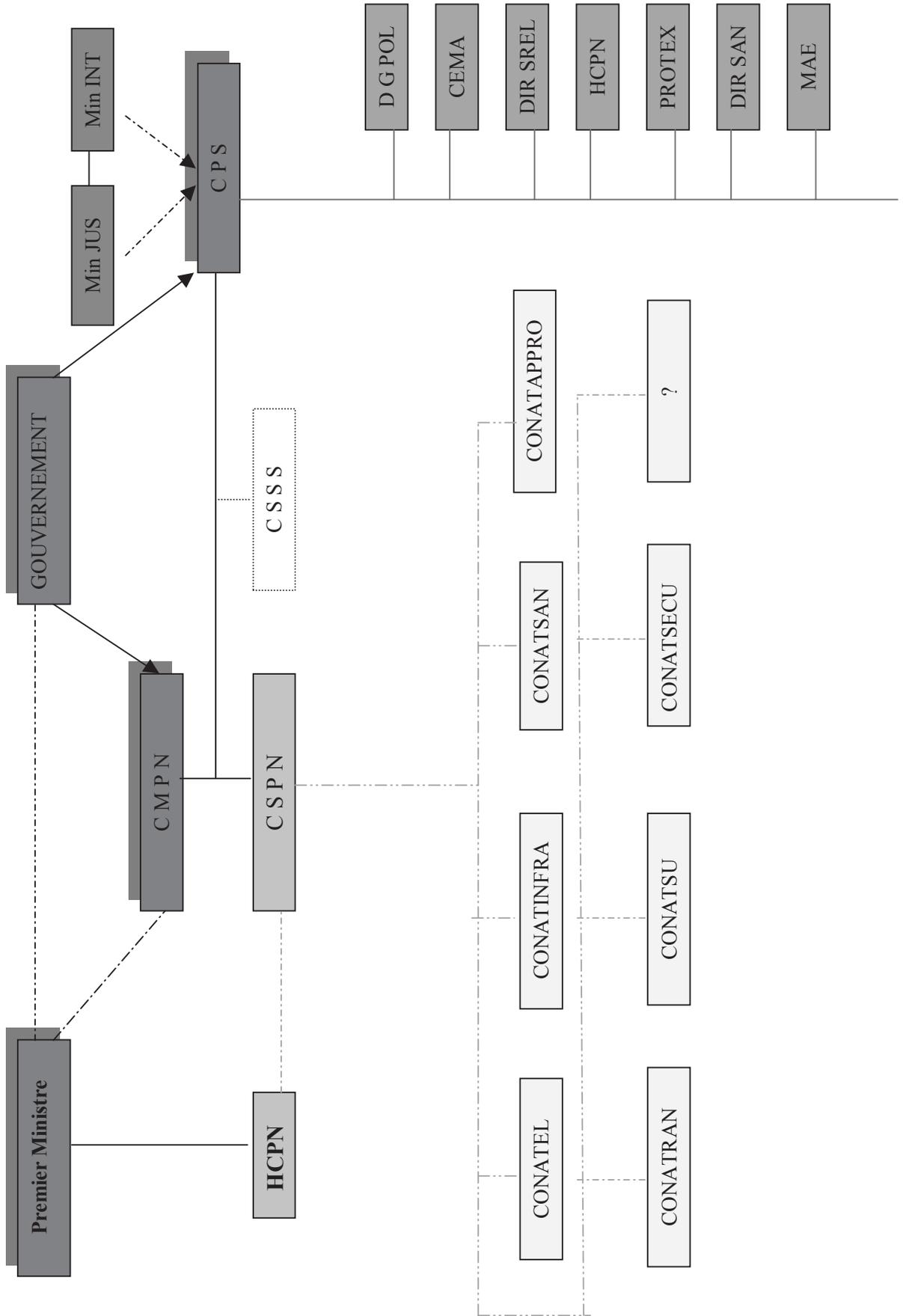
### **7.2. Internationaux**

Actuellement le Haut-Commissariat représente le Luxembourg uniquement au sein de l'OTAN et non au sein de l'Union Européenne. En ce qui concerne cette dernière, il serait opportun que le HCPN ait également l'occasion d'y être représenté, notamment en raison de l'importance qu'accorde le gouvernement aux politiques lancées au sein de l'Union Européenne.

Au stade actuel, les premières étapes d'une plus grande participation active du Luxembourg au sein des comités de l'OTAN ont été réalisées. Début 2003 et sur initiative du HCPN un atelier du SHAPE sera organisé au Luxembourg, le but de l'atelier étant l'analyse des besoins militaires communs à des exercices NBC OTAN. Cet atelier se situe dans le cadre des initiatives Bronson, dont il a été question plus haut.

En 2004, le HCPN organisera lors du premier semestre et au Luxembourg une conférence internationale sur le système de réponse aux crises de l'OTAN.

# La structure de Protection Nationale



## Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

13.03.2002	Visite de travail de M. Peter Müller, Ministre-Président de la Sarre
18.03.2002	Visite officielle de S.E.M. Anders Fogh Rasmussen, Premier Ministre du Danemark
17.04.2002	Visite de travail de S.E.M. Vasile Tarlev, Premier Ministre de la République de Moldavie
03.06.2002	Visite d'adieu de l'Amiral Guido Venturoni, Président du Comité militaire de l'OTAN
05.06.2002	Visite de travail (tournée des capitales) de S.E.M. José Maria Aznar, Président du Gouvernement espagnol
12.06.2002	Visite officielle de S.E.M. Dato' Seri Dr Mahathir Mohamad, Premier Ministre de Malaisie
05.07.2002	Visite de travail de S.E.M. José Manuel Durão Barroso, Premier Ministre de Portugal
28.08.2002	Visite de travail de S.E.M. Jan Peter Balkenende, Premier Ministre des Pays-Bas
19.09.2002	Visite de M. Herwig van Staa, Maire de la Ville d'Innsbruck
24.09-25.09.2002	Visite officielle de S.E.M. Phan Van Khai, Premier Ministre de la République socialiste du Vietnam
07.10.2002	Visite de S.E.M. Guénnady Seleznev, Président de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie
09.10.2002	Visite de Lord Jenkins, ancien Président de la Commission Européenne
15.10.2002	Visite de S.E.M. Sanjbegz Tumor-Ochir, Président du Grand Khoural d'Etat de Mongolie
16.10.2002	- Visite de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe - Visite de travail (tournée des capitales) de S.E.M. Anders Fogh Rasmussen, Premier Ministre du Danemark
23.10.-24.10.2002	Visite officielle de S.E.M. Wolfgang Schüssel, Chancelier fédéral d'Autriche
29.11.2002	Visite de M. Recep Tayyip Erdogan, Président du Parti de la Justice et du Développement de Turquie

- 06.12.2002 Visite de travail (tourn ee des capitales) de S.E.M. Anders Fogh Rasmussen, Premier Ministre du Danemark
- 16.12.2002 Visite de M. Helmut Schr oer, Oberb urgermeister de la Ville de Tr eves

\* \* \* \* \*

<b>Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</b>
--

- 15.01.2002 Erfurt:  
- Discours à l'occasion de la 3<sup>e</sup> "Christoph-Martin-Wieland-Vorlesung"  
- Entrevue avec M. Bernhard Vogel, Ministre-Président de Thuringe  
- Discours à l'occasion du "Erfurter Dialog"
- 17.01.2002 Francfort: Participation à la manifestation "Topic of the Year 2002"
- 27.01.-31.01.2002 Cap Vert: Visite officielle
- 05.02.2002 Paris: Remise des insignes de Grand Officier de la Légion d'Honneur par M. le Président Jacques Chirac
- 19.02.-20.02.2002 Grèce: Visite officielle
- 23.02.-26.02.2002 Berlin:  
- Discours à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> Conférence internationale "World Women Work"  
- Entrevue avec S.E.M. le Chancelier fédéral Gerhard Schröder  
- Discours à l'occasion d'une conférence de la "Industrie- und Handelskammer Berlin" et du "Verein Berliner Kaufleute und Industrieller"  
- Participation à un déjeuner-débat "Euro-Tisch"  
- Entrevue avec S.E.M. le Président fédéral Johannes Rau
- 04.03.-07.03.2002 Washington: Visite de travail
- 14.03.2002 Barcelone: Sommet BENELUX
- 15.03.-16.03.2002 Barcelone: Conseil Européen
- 25.03.2002 Maastricht: Discours à l'occasion d'une conférence organisée par l'Institut européen d'administration publique
- 03.04.-09.04.2002 République populaire de Chine: Visite de travail
- 18.04.2002 Dreis: Participation au "Dreiser Gespräche"
- 12.05.2002 Mettlach: Réunion informelle des Chefs des Exécutifs de la Grande Région
- 16.05.-18.05.2002 Madrid: Sommet UE-Amérique Latine et Caraïbes
- 24.05.-25.05.2002 Slovaquie: Sommet Benelux-Visegrad

28.05.2002 Rome: Sommet OTAN-Russie

30.05.-31.05.2002 Berlin: Discours à l'occasion d'une manifestation du "Berlin-Brandenburgisches Institut für Deutsch-Französische Zusammenarbeit in Europa"

11.06.-12.06.2002 Berlin:  
 - Participation au "Europa-Forum" du "Bundesverband der Deutschen Industrie e.V."  
 - Entrevue avec S.E.M. le Chancelier fédéral Gerhard Schröder

20.06.-22.06.2002 Séville: Conseil Européen

26.06.2002 Strasbourg: Visite officielle auprès du Conseil de l'Europe

09.07.2002 Bruxelles: Remise du prix de la "Taxpayers Association of Europe"

09.09.-10.09.2002 République de Slovaquie: Visite officielle

15.09.2002 Bruxelles: Entretien avec S.E.M. Peter Medgyessy, Premier Ministre de Hongrie

23.09.-24.09.2002 Copenhague: 4<sup>e</sup> Sommet ASEM

02.10.-04.10.2002 Malte: Visite officielle

09.10.2002 Bruxelles: Discours à l'occasion de la manifestation "Europarede 2002" de la "Konrad-Adenauer-Stiftung"

10.10.-11.10.2002 Zurich: Discours à l'occasion de la "Churchill's Europe 2002 Conference"

18.10.-20.10.2002 Lisbonne: Déplacement officiel

24.10.2002 Bruxelles: Sommet BENELUX

24.10.-25.10.2002 Bruxelles: Conseil Européen

30.10.-01.11.2002 Fédération de Russie: Visite officielle

15.11.2002 Bonn: Remise du CICERO-Rednerpreis

16.11.2002 Aix-la-Chapelle: Discours à l'occasion de la réunion annuelle du "Kuratorium der Europäischen Stiftung für den Aachener Dom"

20.11.-22.11.2002 Prague:  
 - Sommet OTAN  
 - Entrevues avec S.E.M. le Premier Ministre de Norvège Kjell Magne Bondevik, S.E.M. le Premier Ministre de Roumanie Adrian Nastase, S.E.M. le Premier Ministre de la République tchèque Vladimír Špidla

04.12.2002 Bruxelles: Sommet BENELUX

12.12.-14.12.2002 Copenhague: Conseil Européen

\* \* \* \* \*

**Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker  
à des événements et rencontres sur le plan national**

09.01.2002	Réunion Tripartite sidérurgique
28.02.2002	Réunion Gouvernement – FEDIL
11.03.2002	- Réunion avec le Conseil d'Etat - Réunion avec le Bureau du Conseil Economique et Social
27.03.2002	Réunion Gouvernement – Chambre des Députés – Conseil d'Etat
28.03.2002	Réunion Tripartite sidérurgique
11.04.2002	Réunion du Comité de Coordination Tripartite PAN
17.04.2002	Réunion Gouvernement – Fédération des Artisans
07.05.2002	Déclaration "Etat de la Nation"
10.06.2002	Réunion Gouvernement – Chambre des Députés – Conseil d'Etat
19.06.2002	Session du Collège des Commissaires à Luxembourg à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la CECA
24.06.2002	Décès de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire
28.06.2002	Service funèbre officiel à la mémoire de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire
02.07.2002	Séance publique à la Chambre des Députés – Commémoration en souvenir de Monsieur Pierre Werner
31.08.2002	Cérémonies de commémoration à l'occasion du 60 <sup>e</sup> anniversaire de la Grève générale du 31.08.1942
16.09.2002	- Réunion avec le Bureau du Conseil Economique et Social - Réunion avec la CGFP
05.10.2002	Séance commémorative à l'occasion du 60 <sup>e</sup> anniversaire de la Déportation
08.10.2002	Rentrée parlementaire
13.10.2002	Journée de Commémoration Nationale
06.11.2002	Accident d'un avion Fokker de la Luxair
10.11.2002	Service œcuménique à la mémoire des victimes de la catastrophe aérienne

- 14.11.2002 Réunion du Comité de Coordination Tripartite
- 28.11.2002 Réunion du Comité de Coordination Tripartite
- 17.12.2002 Cérémonies à la Caserne Grand-Duc Jean:  
- Prestation du Serment d'Officier de S.A.R. le Grand-Duc Héritier  
- Remise de la Médaille Militaire à S.A.R. le Grand-Duc Jean

\* \* \* \* \*